

VILLE DE MARSEILLE
MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13^e et 14^e
CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS
Procès-verbal in extenso de la Séance du 30 mars 2016
BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE

La Séance est ouverte à 15 h, sous la présidence de M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur de Marseille.

Monsieur RAVIER.— Mesdames et Messieurs, bonjour ! On va pouvoir attaquer après ces cinq minutes de retard, raisonnables. Je commence par l'appel.

M. RAVIER procède à l'appel nominal des élus.

LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.

Approbation des comptes rendus in extenso des séances des 14 décembre 2015 et 4 février 2016

Monsieur RAVIER.— Avez-vous des remarques sur ces comptes rendus ? (Aucune remarque)

LES COMPTES RENDUS IN EXTENSO DES SEANCES DES 14 DECEMBRE 2015 ET FEVRIER 2016 SONT APPROUVES A L'UNANIMITE.

Monsieur RAVIER.— Merci. Nous pouvons commencer l'ordre du jour.

RAPPORT N° 16-13 7S Objet : Pour une réelle politique culturelle de proximité "jeune public".

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur.— Ce rapport a pour intitulé de l'objet : Pour une réelle politique culturelle de proximité "jeune public".

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant.

Ouvert depuis 1985, l'Espace Culturel de la Busserine propose des spectacles variés de théâtre, de danse, de musique pour tous les publics.

Au travers de dispositifs de financement de la Politique de la Ville, la Mairie de Marseille s'est engagée à faire réaliser des travaux de mise aux normes du site de l'ECB, notamment en direction de l'accueil des usagers.

Dans un souci de cohérence, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements a, dans le même temps, effectué des aménagements relevant de sa compétence, en créant pour un montant de 60 000 euros un local technique. Ces travaux, réclamés par le personnel de l'ECB, ont été achevés en février 2016.

Les travaux programmés pour mars 2016 par la Mairie Centrale ont été reportés soudainement en 2017.

Ce contretemps permet aux acteurs de la politique culturelle de repenser et de redéfinir le rayonnement de l'action de la Mairie de Secteur, principalement en direction du jeune public, en impulsant de nouvelles initiatives et en renforçant la présence culturelle dans tous les Centres d'animation du secteur.

Tout d'abord, depuis 2009, la Direction des affaires culturelles rappelle que l'Espace Culturel Busserine ne dispose pas de licence d'entrepreneur de spectacles, délit passible de 3 ans d'emprisonnement, de 5 ans de fermeture de la salle et de 30 000 euros d'amende.

Pourtant, toute politique d'éveil culturel passe nécessairement par la formation des professionnels, la mise en place d'espaces et de temps de réflexions, la construction de réseaux dans lesquels s'élaborent la complémentarité et le respect de l'autre et évite l'unicité de pensée.

C'est pourquoi il a été décidé, dans un premier temps, de fédérer les compétences de l'ensemble des agents de la Direction culturelle, ECB et Mairie, en les affectant au sein de la Mairie d'Arrondissements au service de l'ensemble de la population des 13^e et 14^e arrondissements.

Pour ce qui concerne le devenir de l'Espace Culturel Busserine, première pierre angulaire de la politique culturelle de nos deux arrondissements, la programmation des spectacles et leurs choix seront traités collégialement par une commission ad hoc réunissant les élus et le personnel de l'ECB.

Les projets écoles/quartiers (arts et sports) seront maintenus et renforcés. L'espace accueillera les associations culturelles locales, ainsi que les écoles pour leur

production de spectacles tout au long de l'année.

Priorité sera donnée à l'instauration d'une politique culturelle de proximité en direction du jeune public de nos deux arrondissements. Permettre l'accès à la culture pour tous, et ce, dès le plus jeune âge, c'est garantir la prévention des inégalités et le maintien du lien social.

Dans cette optique, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements souhaite créer un second espace culturel sur le 13^e arrondissement. En effet, l'offre d'accueil sur nos deux arrondissements en matière de culture locale est loin de correspondre aux besoins exprimés par la population.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille délibère.

Article 1 : Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille approuve les dispositions énoncées dans le présent rapport en vue d'instaurer un programme culturel en direction du jeune public et d'aménager un équipement spécifique par arrondissement.

Article 2 : Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille approuve la mise en place d'une commission d'étude et de validation de la programmation culturelle associant le personnel municipal de l'Espace Culturel Busserine et les élus de secteur concernés.

Article 3 : Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous remercie.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. BESNAÏNOU. Y a -t-il des interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole. Je vais essayer d'être rapide parce qu'en fait, quand j'ai vu cette délibération, je n'ai pas compris. Lors des précédents Conseils d'Arrondissements, vous expliquiez que ce n'était pas vous, que ce n'était pas de votre faute, mais de celle de la Ville de Marseille. Vous aviez dit que la Ville de Marseille ne faisait pas les travaux et que du coup vous aviez sorti votre personnel à titre préventif, mais que votre but, c'était de maintenir une politique culturelle pertinente, efficace, sur tout le secteur du 13-14. Et encore une fois, dans cette délibération, on se rend compte que tout ce que vous aviez dit dans ces Conseils d'Arrondissements vous revient dessus. Vous aviez expliqué que vous sortiez le personnel de l'ECB pour le mettre à faire des programmations dans les autres Centres d'animation du 13-14 : on n'en trouve pas trace dans cette délibération. Au dernier Conseil d'Arrondissements, vous expliquiez que vous aviez sorti le personnel et que la programmation de l'ECB ne vous convenait pas. Du coup, on découvre que vous prévoyez d'instaurer une commission, avec des élus de votre majorité, je présume, pour juger de ce que sera la politique culturelle de l'ECB.

Donc ça part un peu dans tous les sens, Monsieur le Maire.

Encore une fois, pour retirer le personnel de l'ECB..., vous vous étiez basé sur des on-dit. Ça, c'est votre spécialité, de vous baser sur des on-dit et pas sur des faits. C'est comme pour..., on vous avait dit que... et puis vous avez cru que... Ce n'est jamais votre faute, vous ne vous basez que sur des paroles, sur des personnes qui vous ont dit que, et jamais sur du concret, jamais sur du pragmatisme.

Et encore une fois, dès que l'on demande aux Services concernés, ils nous expliquent que si vous vous étiez rapproché... (*Sonnerie intempestive d'un téléphone*), vous auriez su que les travaux n'auraient pas lieu au mois de mars. Et quand on demande au Secrétaire Général de la Ville de Marseille, il nous explique qu'il n'a jamais demandé de retirer le personnel de l'ECB.

Donc c'est des approximations, c'est un peu de l'amateurisme, comme d'habitude, et on le verra aussi dans votre budget. Donc aujourd'hui, on ne sait pas trop où vous voulez aller. D'un ECB qui devait fermer, on découvre que vous voulez faire d'autres choses dans ce lieu culturel, que vous voulez faire du lien social, alors que vous reprochiez la programmation de l'ECB pour faire du lien social.

Et vous avancez même vouloir faire un deuxième espace culturel dans le 13^e. Monsieur le Maire, il y a déjà un espace culturel dans le 13^e, et qui dépend de vos Services, c'est l'espace de Frais Vallon. Même si vous ne l'entretenez pas trop, que vous n'y mettez pas trop de votre budget, c'est un espace culturel. C'est bien que vous le sachiez.

Donc aujourd'hui, ce que l'on attend de vous, plus qu'une délibération purement

politique pour essayer de renvoyer la balle sur les autres, comme vous avez l'habitude de le faire, on attend surtout des actes. Et je pense qu'aussi bien les usagers de l'ECB que le personnel de l'ECB que l'association de défense de l'ECB, tout le monde voudrait y voir clair et surtout être rassuré quant à vos intentions et le risque de censure qu'ils encourent avec cette commission que vous instaurez.

Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. AIRAUDO. M. MARI.

Monsieur MARI. - Monsieur le Maire, j'entends souffler sur vos rangs, mais je vais quand même..., comme d'habitude.

Déjà, je souhaitais vous signaler que j'ai été un petit peu choqué par l'intitulé même de votre délibération : "pour une réelle politique culturelle de proximité jeune public." Cela signifierait-il qu'il y avait avant une fausse politique culturelle de proximité, pour employer ce terme de réelle politique culturelle !

Autre remarque, Monsieur le Maire, et je rejoindrai là mon collègue M. AIRAUDO, je crois que vous ne connaissez pas votre dossier ou plutôt que vos collaborateurs ne connaissent pas les dossiers, puisque je suppose que ce sont eux qui ont élaboré cette délibération, vous n'avez pas le temps, vous êtes aux quatre coins du pays.

Vous indiquez que la licence d'entrepreneur de spectacles doit être délivrée par la Direction des affaires culturelles : c'est la DRAC, Monsieur le Maire. Et ça vous devez le savoir puisque dans les rapports que vous avez dû récupérer dans les archives de la Mairie de Secteur, vous avez dû voir que nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès du Maire de Marseille pour bénéficier de cette licence et vous avez dû noter que la Mairie de Secteur n'est pas une personne morale et juridique et que donc c'est au Maire de Marseille de faire cette demande auprès de la DRAC.

Et aujourd'hui, effectivement, si cette licence n'a pas été obtenue, c'est qu'il y a eu quelques blocages au niveau de l'administration municipale. Mais en aucun cas la majorité précédente de cette Mairie de Secteur n'est responsable de ce contretemps.

Ceci dit, Monsieur le Maire, vous parlez également de travaux qui ont été reportés soudainement en 2017. C'est vrai. Mais vous auriez pu être au courant, comme moi : il suffit de prendre son téléphone et d'appeler les Services de la Ville de Marseille pour savoir si la programmation va être respectée ou pas. Et on m'a dit en quelques secondes que c'était reporté en 2017. Donc on aurait pu éviter ce psychodrame.

Sur ces travaux, je note, Monsieur le Maire, que vous n'avez pris aucune initiative, ni vous ni la Mairie centrale d'ailleurs, pour faire une réunion de coordination pour savoir comment vont se dérouler ces travaux. Dans le cadre du projet de rénovation urbaine, dans le cadre de la construction de la rocade L2, il y a des travaux conséquents qui doivent être effectués autour de cet équipement et il aurait été de bon ton que le Maire de Secteur prenne la main sur ce dossier et soit à l'initiative d'une réunion de coordination.

Vous avez aussi noté, Monsieur le Maire, que suite à vos décisions brutales de ces mois derniers, une pétition en ligne a reçu 3 000 signatures en moins de deux semaines, montrant donc la mobilisation des quartiers populaires pour sauvegarder un équipement de proximité qui rayonne sur l'ensemble du 13-14 et même sur l'ensemble de Marseille.

J'ai aussi une interrogation, Monsieur le Maire. Je voudrais savoir qui dit vrai entre votre Directeur Général des Services et votre Directeur de Cabinet, puisqu'il semblerait -je vous dis "il semblerait" parce que je n'étais pas aux réunions, on me l'a simplement rapporté- que les salariés ont été invités à regagner l'équipement et que cela s'est fait sur la base verbale, ils attendent un courrier. C'est moins vrai du côté de votre Cabinet, qui tergiverse à ce sujet. Donc est-ce qu'il va y avoir un courrier ? Est-ce que vous avez remis ce matin ce courrier aux agents pour leur signifier qu'ils... ? Il faut quand même penser qu'il y a des personnes aujourd'hui, des cadres, des salariés, des agents, qui travaillent depuis des dizaines d'années pour le développement de la culture dans nos arrondissements et qui sont pris comme des balles de ping-pong, qui sont prises en otage par vous, Monsieur le Maire. Donc est-ce que vous pouvez trancher une fois pour toutes et nous dire où l'on en est sur ce dossier ?

Je terminerai mon intervention, Monsieur le Maire, en vous remerciant d'avoir accepté en début de séance des amendements qui ont été déposés à la fois par le Front de Gauche, le groupe Socialiste et Europe Ecologie - Les Verts. Et donc je n'ai pas à les exposer, Monsieur le Maire, puisque la règle veut que ce soit le Président de séance qui expose les amendements aux rapports.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MARI. M. JOHSUA.

Monsieur JOHSUA.- Monsieur le Maire, chers collègues. Monsieur le Maire, vous vous êtes engagé depuis plusieurs mois dans un combat que vous n'auriez pas dû mener. Je dois avouer que c'est peut-être sur la base d'une méconnaissance de la situation. Je vous l'ai dit plusieurs fois, je ne mettais pas en cause sur ce point précis le fait que vous aviez une volonté particulière. En fait, vous nous avez fait perdre un temps considérable sur une question que vous ne pouviez pas gagner. Vous avez voulu intervenir d'un point de vue purement idéologique sur un dossier que manifestement vous ne connaissiez pas. Vous avez soulevé beaucoup d'émotion, j'espère pour rien, on va le voir à la fin de cette séance, avec le fait qu'il y a donc 3 000 personnes qui ont signé en ligne, plus 1 000 personnes qui ont signé par écrit, ce qui fait quand même un nombre assez important, pour une activité qu'il ne faut pas prendre d'abord d'un point de vue idéologique. C'est quelque chose qui servait l'ensemble de la population. Alors, bien sûr, maintenant il va falloir voir comment en sortir par le haut. Je n'ai pas fait beaucoup de polémique, contrairement à..., à chaque fois je vous ai dit, mais justement c'est là-dessus que vous avez fait une erreur, il n'y a pas ces 4 000 personnes qui sont (...) sur le quartier et qui veulent sauver l'Espace Culturel Busserine. M. AIRAUDO vous l'a dit avec une très bonne formule, vous vous êtes engagé sur une position idéologique. Maintenant, vous êtes obligé de faire marche arrière, c'est une excellente chose. Mais, maintenant, il faut bien préciser les choses en question.

D'abord, première remarque, vous avez dit, et pas seulement dans cette assemblée, mais aussi dans d'autres espaces, que vous étiez favorable à quelque chose qui soit plus divers, qui prenne en compte la diversité culturelle, ce que, semble-t-il, vous estimiez que l'ECB ne faisait pas assez. Du point de vue de la diversité en question, vous ne trouverez personne de notre côté pour dire qu'il ne faut pas attendre un point de vue divers. Encore faut-il que vous expliquiez ce que vous considérez être la diversité en question.

Par exemple, votre collègue qui est Maire de Beaucaire a décidé, en tant que Maire de Beaucaire, de financer avec donc des crédits publics une activité très hautement culturelle, qui est de faire en sorte d'offrir un strip-tease masculin. Alors vous voyez, Monsieur le Maire, moi, notre groupe, nous avons comme consigne "pas de censure en art". On n'est pas pour la censure, donc y compris de ça. Vous estimez que c'est de l'art, pourquoi pas, mais j'aimerais avoir votre sentiment.

Est-ce que c'est cela la culture dont vous imaginez que cela peut élever la connaissance des gens ? Donc j'aimerais avoir votre sentiment là-dessus. C'est un collègue, peut-être qu'il y a des positions communes sur cette question. Moi, ce n'est pas la première chose que l'on aurait imaginé de faire avec des crédits publics. Mais peut-être que c'est votre conception de la diversité. En tout cas, nous, nous n'avons rien contre la diversité, à condition que cette question-là puisse être simplement énoncée.

Dans le rapport que vous présentez, cela a déjà été dit, il y a une référence au lien social. C'est assez proche, Monsieur le Maire, du vivre ensemble. Et je ne sais pas si vous allez faire encore un pas jusque-là, pour mettre le vivre ensemble qui, semble-t-il..., autant que le lien social et le vivre ensemble, c'est quand même très proche, on ne peut pas consulter ici le dictionnaire Littré pour savoir que c'est à peu près la même chose.

Venons-en maintenant, Monsieur le Maire, au contenu de ce que nous voudrions qu'il existe... encore une fois pour sortir par le haut, pour faire en sorte que l'activité puisse continuer dans de bonnes conditions pour tout le monde.

Il a été souligné la question de savoir pourquoi c'était orienté spécialement sur la jeunesse. C'est déjà le cas déjà, les activités de l'ECB sont à 75 à 80 % orientées vers la jeunesse. Mais est-ce que l'on va exclure l'ensemble des autres activités ? Est-ce que c'est votre sentiment ? Là, évidemment, il y aurait un désaccord. Que l'on puisse dire que c'est principalement orienté vers la jeunesse, oui, pourquoi pas ! C'est une première question.

La deuxième question, qui elle aussi a été soulevée par M. AIRAUDO, je voudrais avoir votre sentiment très sérieusement sur cette question. Vous dites qu'il faut un espace sur le 13^e arrondissement. Si nous en avons les moyens, si vous en avez les moyens, si la Mairie Centrale le décide et l'ensemble des Institutions qui peuvent aider à cela, évidemment pourquoi pas ! Mais le plus raisonnable, c'est de partir de ce qu'il y a.

Il y a déjà une structure, qui travaille avec beaucoup moins d'ambition que l'ECB. Et

d'après ce que j'ai compris, cette structure a redémarré et nous a proposé trois activités pour l'instant, que vos Services ont acceptées. Donc je ne comprends pas pourquoi ce ne serait pas précisé en disant que nous allons redémarrer à partir de là. Alors à moins que vous considériez, quand vous dites qu'il faut un espace sur le 13^e arrondissement, que c'est à l'exclusion de Frais Vallon et des cités comparables. Ce serait une autre discussion, on peut toujours en discuter, mais... Est-ce que l'idée c'est d'en avoir trois, l'ECB, celle de Frais Vallon et encore une autre, parce que c'est la structure de Frais Vallon ?

Deux choses encore, pour terminer. Nous voudrions, vous l'avez vu, nos collègues le verront quand vous lirez la chose..., puisque maintenant l'ECB dispose d'une ligne particulière budgétaire, nous souhaiterions que ce soit le cas dans l'avenir, que ce soit précisé, que l'on puisse en discuter à chaque fois spécifiquement pour l'ECB.

Enfin, la dernière question, c'est concernant la programmation. Là, vous allez me dire que c'est encore un procès d'intention. Mais c'est vrai que, là, il faudrait que ce soit clarifié, parce que les formules que vous avez utilisées pour la programmation ressemblent quand même beaucoup à une possibilité, je ne dis pas une certitude, de main mise idéologique sur ce que cela peut représenter.

Nous avons bien cherché, avec mon collègue Stéphane MARI, quelle est la manière de procéder dans les structures comparables de la Ville de Marseille. Nous avons trouvé l'Odéon et l'Opéra, qui sont à peu près de même type de structure. Et dans ces deux structures, comment ça marche ? Les spécialistes de l'Odéon et de l'Opéra, qui connaissent leur question, élaborent une programmation et cette programmation est évidemment ensuite proposée pour validation aux instances qui peuvent en discuter. Ce n'est pas la même chose pour l'ECB, c'est-à-dire que ceux qui connaissent la chose vous proposent une programmation et ensuite évidemment avec une commission, avec nous-mêmes dans l'assemblée ici, vous-même puisque vous avez dit plusieurs fois qu'ayant été élu majoritairement par la population il est normal que vous indiquiez ce que vous avez à dire sur la culture, je n'ai jamais contesté cela, je vous le reconnais, c'est tout à fait normal, mais que vous puissiez le faire dans un deuxième temps, une fois qu'une commission sera installée.

Si ces questions-là sont précisées, plus ce que vient de demander M. MARI, parce que ce n'était pas très clair, quel est le statut des agents maintenant, ils ont reçu une lettre pour revenir à l'endroit où c'était, toutes ces questions-là demandent à être clarifiées. Vous allez nous donner des réponses, encore une fois j'espère définitives, là-dessus. Si l'on pouvait en terminer dans de très bonnes conditions pour l'ECB et que nous puissions passer à discuter réellement des activités culturelles nécessaires dans notre secteur, ce serait une excellente chose.

Monsieur RAVIER. - On a déjà passé vingt minutes sur l'ECB et, encore, vous nous aviez promis d'être synthétique !

Je ne sais pas en quelle langue il va falloir que je m'exprime, après avoir souhaité répondre aux questions des deux opposants à l'occasion d'une émission de télévision qui a été consacrée, il y a une semaine, sur France 3, "La voix est libre", où il était question du Front National et de la culture, pour très vite engager le débat sur l'Espace Culturel Busserine et à cette occasion-là encore, après avoir exprimé à plusieurs reprises, je me suis donc répété, la politique étant l'art de se répéter, alors je me suis plié à cet exercice, au cours de cette émission.

L'animateur a eu l'air de comprendre, mais toujours pas mes interlocuteurs, lorsque j'ai donc exprimé ce que j'avais déjà dit ici, ce qui a été exprimé auprès des agents qui travaillent à l'Espace Culturel Busserine, et désormais entre autres à l'Espace Culturel Busserine.

J'ai fait savoir qu'il n'était pas question, qu'il n'a jamais été question de fermer l'Espace Culturel Busserine, que l'on nous avait promis... Alors, c'est vrai, M. AIRAUDO, je n'ai jamais eu d'écrit, mais que voulez-vous, j'ai peut-être pour défaut de faire confiance. A partir du moment où la Mairie de Marseille, représentée par son Directeur Général des Services, qui n'est quand même pas n'importe qui puisqu'il va être bientôt, si ce n'est déjà, le Directeur Général des Services de la Métropole, c'est quand même manifestement quelqu'un qui est reconnu comme étant compétent, et donc lorsqu'il exprime le fait que les travaux que doit faire réaliser la Mairie Centrale à l'Espace Culturel Busserine débiteront au premier trimestre 2016, je commets l'erreur peut-être de le croire. Je n'exige pas de documents signés en trois exemplaires, je lui fais confiance, c'est vrai. Alors, c'est un fonctionnaire, je n'aurai pas d'attaque politique, c'est vrai qu'il représente le Maire Republicain de Marseille qui nous a tellement promis et qui aussi a tellement non tenu ses promesses ! Mais voilà, j'ai cru

en la parole des Services de la Ville de Marseille. Et à partir de là, la Mairie de Secteur a calé ses travaux aussi au premier trimestre 2016, puisque nous avons accédé à la demande du personnel de l'Espace Culturel Busserine, qui avait besoin d'un local technique rénové en profondeur puisque cela nous a coûté, cela a coûté au contribuable plus de 60 000 euros.

Voilà ce que la Mairie de Secteur, qui soi-disant veut fermer l'Espace Culturel Busserine, investit dans ce même espace. Preuve déjà que nous souhaitions que cet espace culturel puisse fonctionner dans les meilleures conditions techniques.

Nous avons donc entamé nos travaux dès janvier et, le 20 janvier, nous avons appris incidemment que la Mairie Centrale repoussait ses travaux à la fin de l'année 2016 début 2017. Nos travaux avaient débuté, l'Espace Culturel Busserine était évidemment fermé pour cause de travaux et le personnel rapatrié à la Mairie de Secteur, avec des travaux nécessaires et consentis pour les accueillir ici, en leur expliquant qu'ils allaient venir ici, j'allais dire comme point de chute, et qu'ils retourneraient bien sûr à l'Espace Culturel Busserine lorsque le besoin culturel s'en ferait sentir, ce qu'ils ont fait depuis mardi.

Depuis mardi, le Centre a rouvert ses portes et ses activités ont repris, puisque nos travaux sont terminés, donc les activités ont repris. Et le personnel nécessaire y retourne, mais ou "et" désormais, ce personnel ô combien qualifié, la Mairie de Secteur souhaite qu'il mette à la disposition de l'ensemble du territoire du 13-14, l'ensemble des habitants, sa connaissance, son professionnalisme au service non plus seulement de l'Espace Culturel Busserine, de l'Espace Culturel Busserine toujours, mais en plus dans les Centres d'animation ou Centres culturels qui sont au nombre d'une vingtaine, répartis sur l'ensemble des 13^e et 14^e arrondissements.

Car ce qui me gênait dans cet Espace Culturel Busserine, c'est que ce soit un espace culturel de la Busserine, par la Busserine, pour la Busserine, et de quelques cités avoisinantes. Toujours les mêmes, pour les mêmes, décidé par quasiment une seule personne, son directeur autoproclamé, qui décidait quasiment seul de la programmation, sans que qui que ce soit ait le droit, seulement le droit, de jeter un œil, n'ayant pour seul devoir que de payer.

Eh bien, celui qui paie l'orchestre a le droit de temps en temps de choisir la musique ! De temps en temps, c'est ce que j'ai toujours dit.

J'ai toujours dit qu'il n'était pas question de mettre la main sur l'ensemble de la programmation, mais y participer, ce qui se fait sans doute partout ailleurs, sauf à l'Espace Culturel Busserine, dirigé en autarcie culturelle et en autarcie dans sa gestion.

Et l'Espace Culturel Busserine, je le rappelle et le Maire de Marseille l'a rappelé à l'occasion du dernier Conseil Municipal, est un centre culturel municipal dont la gestion a été confiée à la Mairie de Secteur et c'est au Maire de secteur de gérer. Eh bien, l'Espace Culturel Busserine doit être géré comme le sont les autres Centres d'animation du secteur, à ceci près que l'espace culturel à la Busserine est réservé à la culture.

Alors, encore une fois, nos travaux étant terminés, les activités ont repris, avec pour changement la nécessité pour le personnel de continuer à aller à la Busserine, mais aussi d'aller ailleurs sur les autres quartiers, dans les autres noyaux villageois, parce je vais peut-être vous apprendre quelque chose, M. JOHSUA ou Messieurs, c'est qu'il y a des enfants ailleurs qu'à la Busserine, il y a des enfants aussi à Saint-Mitre, à Château-Gombert, à Saint-Jérôme, au Canet, à Bon Secours, donc sur l'ensemble des 13^e et 14^e arrondissements, dont les parents paient des impôts, pour entre autres qu'il y ait une expression culturelle à la Ville de Marseille et dans les 13^e et 14^e arrondissements.

Donc nous avons jugé pertinent que ce qui est présenté à l'Espace Culturel Busserine puisse être présenté ailleurs aussi.

Et à l'Espace Culturel Busserine, j'ai fait savoir qu'il y avait un certain nombre d'expressions culturelles qui y sont présentées -chacun ses goûts- et j'ai pu constater qu'il y manquait peut-être l'expression culturelle un peu plus enracinée, une référence un petit peu plus marseillaise, provençale, française.

Il y a plein de choses, il y a déjà une diversité sur l'Espace Culturel Busserine, j'ai souhaité l'enrichir. J'ai souhaité ajouter à ce qui se fait déjà, eh bien, ce que l'on souhaite voir aussi dans ce quartier, à condition qu'on le connaisse parce que j'ai le sentiment, j'ai même la certitude que ces enfants dans ces quartiers, ce sont des petits Marseillais, vous serez d'accord avec moi, M. JOHSUA : on est ici, on est français, ce sont des petits Marseillais. Et je me suis dit qu'il serait peut-être pertinent qu'ils connaissent la culture marseillaise, la culture provençale, que

certaines caricaturent en disant qu'il ne s'agit là que de folklore. Il y a le folklore, cela rencontre un très grand succès chaque année à Château-Gombert avec ce festival international organisé par le Roudelet Felibren. Eh bien, cela mérite d'être connu aussi dans nos cités, en plus !

Je ne supprime rien, sauf si bien sûr en y jetant un œil je constatais que "Le dernier cri" y propose là aussi cette ignominie qui a été présentée à la Friche de la Belle-de-Mai, financée par l'argent du contribuable, soutenue par le Conseil Régional de M. VAUZELLE...

Monsieur MARI.- C'est en boucle, là !

Monsieur RAVIER.- Eh oui, mais la politique c'est l'art de se répéter, donc je répète. C'est là la seule condition que j'émetts à la liberté culturelle, c'est que lorsqu'il y a des expositions pédo-zoo-pornographiques, vous ne verrez pas cela dans les 13^e et 14^e arrondissements, et même pas dans le pire des cauchemars ! Peut-être que dans vos rêves et dans votre réalité vous le financez, même assurément, mais ce ne sera pas le cas dans les 13^e et 14^e arrondissements.

Voilà pourquoi je souhaite que l'on y jette un œil, pour qu'il n'y ait pas ce genre, j'allais dire, d'agression, d'insulte, d'infamie faite à l'enfance, et qu'il n'y ait pas de ligne politique, quelle qu'elle soit d'ailleurs, qui soit imposée à travers l'alibi culturel.

La culture, chacun la trouve où il a envie de la trouver, il y en a qui empilent des boîtes de conserve compressées et qui nous disent : voilà, c'est une œuvre culturelle. Tant mieux ! Pourquoi pas ! Je n'ai pas à en juger. Mais l'argent public pour ça, c'est peut-être beaucoup. Mais encore une fois, chacun trouve la culture où il a envie de la trouver.

Mais il y a des limites qu'à mon avis, et je le dis publiquement, je ne m'en suis jamais caché, j'ai été d'ailleurs le seul à manifester sous les fenêtres du Conseil Régional pour dénoncer ce que vous avez soutenu et la Mairie de Marseille aussi, puisqu'elle l'a accueilli à la Friche de la Belle-de-Mai, cette fameuse exposition de deux artistes allemands qui sont rentrés chez eux et qui, j'espère, y resteront.

Et je vous dis, je l'ai dit à l'occasion de cette émission, je souhaite ajouter... Alors, je sais, M. JOHSUA, vous appelez de vos vœux que je m'exprime une bonne fois pour toutes pour sortir par le haut, mais il n'y a plus de polémique. La polémique, c'est vous quoi l'avez fait naître, qui avez instrumentalisé cette histoire, considérant que l'Espace Culturel Busserine, c'est votre Fort Alamo à vous, que vous n'en sortirez que les pieds devant, politiques bien sûr, que cela, c'était votre Place Rouge à vous, qu'il ne fallait pas y toucher, qu'à partir du moment où la Mairie de Secteur souhaitait savoir ce qui s'y passe et y ajouter un petit peu d'organisation et de diversité culturelle par une identité, une culture un peu plus enracinée, je le répète, en plus, c'était déjà pour vous le début de l'obscurantisme. Vous avez manœuvré, vous avez alerté quelques milliers de personnes, vos proches sans doute, vos électeurs, c'est de bonne guerre.

Mais encore une fois, il n'a jamais été question de fermer l'Espace Culturel Busserine, à tel point, c'est vrai, que nous avons alerté le Maire de Marseille dans le Conseil Municipal. M. MARI, vous m'avez parfaitement entendu lorsque j'ai parlé de la Direction Régionale des Affaires Culturelles -c'est une erreur de frappe, ce n'est quand même pas le bout du monde- en insistant, parce que vous n'aviez pas beaucoup insisté, la preuve c'est que vous n'avez pas abouti, en tout cas vous n'avez pas su convaincre Jean-Claude GAUDIN de s'intéresser à cette fameuse licence de spectacles, incontournable, logiquement. Mais encore une fois, on est à Marseille, encore une fois dans les quartiers Nord, gérés par la Gauche depuis trente ans ! C'est du grand n'importe quoi ! C'est le laxisme à tous les niveaux !

S'il était arrivé un accident dans cet Espace Culturel Busserine, M. MARI, et si encore il arrive un accident grave, qui va être responsable ? Vous ? Le collectif "Nos quartiers ont besoin de l'Espace Culturel Busserine" ? Oui, nos quartiers ont besoin de l'Espace Culturel Busserine, mais dans un cadre juridique sûr ! Pour les agents, pour celles et ceux qui vont venir y produire leur spectacle et pour les spectateurs. C'est la moindre des choses que nous soyons tous assurés d'un cadre juridique qui tienne la route.

Et même ça, "oh oui, on a alerté le Maire de Marseille". Oui, vous lui avez écrit trois lettres, on est d'accord. Et ensuite, vous avez fait comme vous avez l'habitude de faire, c'est-à-dire vous passez à autre chose puisque vous considérez qu'ici ce sont vos terres à jamais, que c'est à l'amitié socialo-marseillaise et que vous avez le

droit de tout faire, même n'importe quoi, surtout n'importe quoi ! Eh bien, nous, nous essayons de faire les choses dans les règles.

Et il s'en est suivi toute la polémique organisée par la branche politique de l'Espace Culturel Busserine. Je rappelle qu'il y a même eu des réunions à l'Espace Culturel Busserine, mêlant le personnel et des élus. Non ?

Monsieur MARI.- Au Centre social l'Agora, un lieu public.

Monsieur RAVIER.- Non, je parle de l'Espace Culturel Busserine.

Et quant à la programmation, voilà, nous allons participer à la programmation, nous allons assister, nous allons proposer et simplement vérifier que ce qui est proposé par les artistes ne franchisse pas la limite dont j'ai parlé tout à l'heure.

Et comparer l'Espace Culturel Busserine à l'Odéon et à l'Opéra, c'est bien, mais encore une fois, je vous l'ai dit, les professionnels, qui sont des agents municipaux et qui pour certains se sont laissés embarquer dans les querelles politiciennes et qui l'ont compris, je pense, depuis, eh bien, ce sont des agents précieux qui font un très bon travail et tellement bon qu'en encore une fois, je souhaite qu'ils puissent le faire ailleurs, sur l'ensemble de notre secteur, pour que l'ensemble de nos enfants puissent en bénéficier. Mais de là à comparer l'Espace Culturel Busserine à l'Odéon et à l'Opéra, c'est peut-être aller vite en besogne !

Alors, le vivre ensemble, le lien social, mais le Larousse, la langue française ne vous appartient pas, M. JOHSUA, je suis libre d'employer les termes que je souhaite. J'essaye de rester dans la réalité. Au vivre ensemble, je préfère le savoir-vivre. Le savoir-vivre, je sais ce que ça veut dire, c'est une réalité. Le vivre ensemble, c'est une idéologie. D'ailleurs le terme a été imposé et est employé par tous, d'un Conseiller d'Arrondissements jusqu'au Premier Ministre. Cela prouve bien que c'est un corpus idéologique devant lequel nous devons tous nous prosterner. Mais, moi, je ne sais pas ce que ça veut dire, le vivre ensemble. Par contre, je sais ce que ça veut dire que de respecter ses voisins, que de respecter les lieux publics, que de respecter les règles. Ça s'appelle le savoir-vivre. Ça doit commencer par-là, pour atteindre peut-être un jour ce fameux vivre ensemble.

M. AIRAUDO, vous avez évoqué l'amateurisme, on ne sait pas, vous ne sauriez pas où l'on va. Mais c'est très clair. Encore une fois, nous sommes en train d'organiser un espace qui jusqu'à présent était livré à lui-même. Alors peut-être que cela vous désoriente, mais c'est la réalité, il n'y a aucun amateurisme là-dedans.

Et je rappelle que pour le personnel, je n'ai pas à prendre de délibération pour savoir ou pour faire savoir ce que je souhaite faire avec le personnel. Je n'ai pas entendu le Maire de Marseille, je ne l'ai pas vu nous présenter de délibération lorsqu'il redéploie ou réorganise les Services. Et d'ailleurs le personnel a été reçu par la Directrice de Cabinet et par le Directeur Général des Services, le personnel à qui le souhait qui était le nôtre a été expliqué. Et je crois qu'ils l'ont très bien compris. Il n'y a pas eu de mouvement de grève ou de protestation depuis. Le travail a repris. Il suffisait qu'ils se débarrassent de la manipulation politicienne, qui a été menée essentiellement par la Gauche, pour que les choses soient beaucoup plus claires.

Alors, je comprends que vous essayiez d'en faire des tonnes, parce qu'en réalité, moi, je n'ai rien lâché dans cette histoire, absolument rien ! Ce que je souhaitais, que le personnel soit mis à la disposition de l'ensemble du secteur, c'est une chose actée. Que nous puissions participer, oui, même que nous créions cette commission pour la programmation, qui n'existait pas, la programmation culturelle à l'Espace Culturel Busserine, ce n'est pas que nous l'avons obtenu, nous l'avons décidé, c'est acté, nous n'y reviendrons pas. Et ce n'est pas là une déclaration agressive, il n'y a rien d'agressif là-dedans. Réserver des actions culturelles en direction de la petite enfance, c'est acté.

Donc je ne vois pas en quoi la Mairie de Secteur a fait machine arrière, c'est vous qui... Et je l'avais dit il y a plusieurs semaines : lorsque les choses auront été clarifiées, eh bien, ils crieront victoire, à faire croire que la Mairie de Secteur a fait machine arrière. Ce n'est absolument pas le cas. Et c'est dans l'intérêt de tous. Il y a désormais, et j'en terminerai là...

Monsieur AIRAUDO.- Déjà ?

Monsieur RAVIER.- Mais vous m'y poussez, M. AIRAUDO !

La création dans le 13^e arrondissement du même espace. Il y a effectivement à Frais Vallon un Centre d'animation, qui a du mal ne serait-ce qu'à tenir debout. Je passe sur

les querelles des agents qui, j'allais dire, sclérosent l'activité ou l'action culturelle au sein de ce Centre. Il y a tellement de querelles entre les agents que cela bloque toute activité culturelle.

Et il y a aussi l'état de vétusté avancée de ce Centre, qui n'est plus aux normes depuis bien longtemps. On ne peut même pas y accueillir des personnes à mobilité réduite. Ce Centre n'est plus du tout aux normes. On n'a même pas pu y installer les gradins qui ont été achetés par mon prédécesseur, me semble-t-il, car l'état du sol ne le permet pas.

Et HMP, dont on connaît la générosité, ne veut pas faire les travaux, donc je me tourne vers la Mairie de Marseille : si vous pouvez les convaincre. Je sais que le seul Maire qui ait fermé un Centre culturel dans cette ville, c'est Jean-Claude GAUDIN, celui à qui vous vouliez confier l'Espace Culturel Busserine, M. MARI, c'est le seul qui a fermé un espace culturel dans cette ville. Et là, j'en appelle à lui, via HMP, pour que des travaux nécessaires, ô combien urgents pour que la sécurité des agents, des enfants et des artistes puisse être assurée, car il y a vraiment un problème de sécurité élémentaire et urgent, soient réalisés dans ce Centre.

Alors, nous avons fait le point, mais on ne peut pas tout faire. Vu notre budget, on ne peut pas, M. AIRAUDO, faire des travaux de cette ampleur-là.

Monsieur AIRAUDO.- Vous voulez que l'on parle du budget maintenant ?

Monsieur RAVIER.- Nous en parlerons après. On parlera du vote aussi.

Donc au-delà et malgré ces entraves, ces difficultés, puisque vous n'avez rien fait, M. MARI, pendant vingt ans ou trente ans dans ces Centres d'animation ou si peu, les Services techniques de la Mairie de Secteur ont fait ce qu'ils pouvaient, avec des bouts de chandelles, avec les moyens dérisoires que l'on veut bien nous accorder, puisque nous sommes à Marseille, mais on me proposera sans doute de déménager à Lyon. Nous sommes à Marseille, la seule des trois Villes Paris Lyon Marseille concernées par la loi de décentralisation qui n'applique pas la loi. Par conséquent, nos Mairies de Secteur sont d'une pauvreté financière et humaine, vous le savez, M. MARI, criante ! Et à partir de là, nous ne pouvons pas remplacer la Mairie Centrale alors qu'elle se refuse à assumer ses responsabilités dans les Centres d'animation. Je n'évoquerai même pas les écoles, puisqu'il paraît que tout va bien dans les écoles à Marseille !

Donc, on est obligé de quasiment tout reprendre à zéro : accessibilité, déjà là, aux personnes à mobilité réduite, planchers qui s'effondrent. Et quand vous ajoutez à cela des agents qui se querellent, il est certain qu'il est difficile au Centre d'animation de Frais Vallon d'y trouver ce que nous étions en droit d'y trouver, c'est-à-dire une expression culturelle soutenue. Eh bien, nous allons faire ce que nous pouvons pour faire renaître de ses cendres cet espace, là ou peut-être ailleurs, parce qu'il n'y a pas que Frais Vallon. Il n'y a pas que les cités dans les 13^e et 14^e arrondissements, il y a des noyaux villageois, encore une fois, qui espèrent un jour trouver au pied de chez eux un peu de culture, un peu de sport, tous ces équipements qui leur manquent cruellement. Les cités, d'accord, mais il y a aussi les noyaux villageois ! C'est 151 000 habitants, pas seulement ceux qu'il vous reste d'électeurs, M. MARI !

Ai-je oublié quelque chose ? J'ai déjà été assez long.

Monsieur MARI.- Même si vous n'avez pas répondu aux questions, ce n'est pas grave !

Monsieur RAVIER.- Le souci, c'est que je réponds aux questions, mais vous n'entendez pas, vous ne comprenez pas ou vous n'écoutez pas. Alors cela devient difficile. Je vous ai dit que les agents avaient repris leurs activités depuis mardi. Est-ce que vous l'avez entendu ? Vous pouvez aller le vérifier en sortant de ce Conseil, je suppose même que vous êtes en communication directe avec eux ou avec l'un d'entre eux ou avec quelqu'un qui est sur place pour surveiller ! Je peux vous faire confiance pour ça.

60 000 euros investis, il ne manque plus qu'à la Mairie de Marseille de faire ce pour quoi elle se propose et ce à quoi elle s'est engagée. La balle est dans votre camp désormais, M. AIRAUDO, M. MIRON. Mais ne doutons pas que pour une fois vous tiendrez parole. Est-ce que l'on peut passer au vote ?

Ah j'oubliais ! Vous exprimiez tout à l'heure, M. MARI, et j'en termine par-là, le fait que j'aurais accepté vos amendements. J'ai accepté de parcourir le document que vous m'avez remis, mais je n'ai pas accepté que ces amendements soient présentés au Conseil d'Arrondissements. Ce n'est pas prévu par le règlement intérieur, rien ne m'oblige à présenter vos amendements, par conséquent ils ne seront pas présentés.

Est-ce que nous pouvons passer au vote ? Ou peut-être voulez-vous une suspension de

séance pour que la Gauche et l'extrême Gauche puissent... ?

Monsieur MARI.- C'est vrai que je n'aurais pas dû vous remercier alors, j'ai été encore naïf. Je pensais que vous étiez un démocrate, eh bien, non !

Monsieur RAVIER.- J'applique la loi, je reçois, j'écoute, mais là il y a un règlement intérieur...

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, au Conseil Municipal, vous êtes d'accord que quand il y a des délibérations, les groupes ont le droit de présenter des amendements.

Monsieur RAVIER.- Mais le Conseil Municipal, c'est le Conseil Municipal et c'est prévu au règlement intérieur. Ce n'est pas le cas ici. Et au Conseil Municipal, vous avez un temps de parole limité. Vous constatez quand même qu'ici que je suis assez généreux et assez démocrate pour accorder la parole à tous ceux qui me la demandent, sur tous les sujets, même lorsqu'ils ne constituent pas un groupe ! Alors, ne m'accusez pas de ne pas être démocrate !

Monsieur MARI.- Vous êtes surtout généreux avec vous-même sur le temps de parole !

Monsieur RAVIER.- Charité bien ordonnée commençant par soi-même. Mais si vous ne reveniez sans cesse sur les mêmes dossiers sur lesquels je me suis déjà exprimé dix fois, on aurait déjà gagné une demi-heure, plus les vingt minutes cumulées des trois intervenants. Nous pouvons y aller ?

Monsieur JOHSUA.- Il faudrait que l'on s'exprime sur le vote.

Monsieur RAVIER.- Mais là on passe au votre, autrement..., moi je ne suis jamais pressé, encore que. Donc on passe au vote.

Monsieur MARI.- Vu que l'on n'a pas fait le vote sur nos amendements, on ne participe pas au vote.

LE RAPPORT N° 16-13 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts et des élus Front de Gauche, Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-14 7S Objet : Pour une école digne

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, l'article L.212-4 du Code de l'Education précise que la Commune a la charge des écoles publiques, qu'elle est propriétaire des locaux et en assure la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement.

Il en est ainsi dans toutes les villes de France, sauf à Marseille, pourtant la deuxième ville de France, où l'Education est en danger. Il aura fallu que la presse nationale s'empare du sujet relatif à l'état déplorable des écoles marseillaises pour que l'amorce d'un débat de fond voie le jour au Conseil Municipal du 8 février 2016.

L'Education n'est jamais un fardeau pour un pays ; c'est au contraire une chance que l'on donne à ses enfants, à ses jeunes, pour les former, les instruire et les amener à entrer dans la vie sociale avec le maximum d'atouts et ne pas subir tous les handicaps et toutes les difficultés.

Or, l'état de délabrement de nombreux bâtiments scolaires marseillais est le premier handicap que rencontrent les écoliers et a fortiori les enseignants. Comment prodiguer et s'enrichir d'un enseignement de qualité quand il fait 13° en classe, quand les sanitaires sont douteux, quand le déjeuner se fait au pas de course faute de personnel, quand la cour de récréation ressemble au parcours du combattant et ne dispose pas de préau pour se protéger de la pluie, sans oublier les dortoirs trop exigus, les rats en maraude, les fibres d'amiante en suspension, les vitres où figurent des impacts de balles, tous ces sujets qui dérangent et sont dans l'attente de préconisations.

Les enseignants et les parents d'élèves expriment depuis de nombreuses années leur incompréhension sur la non-prise en charge de ces urgences, de ces évidences, par la Ville de Marseille. Ils voient dans cette inertie beaucoup d'injustice, un renoncement

en actes de la réussite de tous, de l'école pour tous.

Ils s'adressent en priorité aux Maires d'Arrondissements pour régler ces questions et les élus sont jugés sur leur capacité à répondre dans tous les domaines, école, garderie d'enfants, propreté, sécurité, sans en avoir les moyens ni le pouvoir.

En matière de 1^{er} degré, ces compétences sont exercées au niveau municipal.

Pourtant, la loi PLM prévoit la décentralisation de l'entretien des écoles communales aux Maires de Secteur. A Paris, les Mairies d'Arrondissement partagent avec la Ville une compétence matérielle dont la gestion des crédits pour les travaux d'urgence dans les écoles. Par ailleurs, la Direction des Affaires Scolaires de la Ville de Paris dispose d'un service dans chaque arrondissement : il s'agit de la Circonscription ou du Bureau des Affaires Scolaires.

L'insalubrité et le danger de certains établissements scolaires ne figurant pas dans les priorités de travaux de la Ville de Marseille, chaque Mairie de Secteur devrait donc pouvoir légitimement procéder à un diagnostic de santé et de sécurité sur les écoles de son territoire et lister ainsi les mesures à prendre.

Toute collectivité doit pourvoir à une organisation convenable du service public.

A travers ce rapport, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande au Maire de Marseille de convoquer dans les plus brefs délais un Conseil Municipal extraordinaire pour lister les problématiques et établir un échéancier strict de travaux, en concertation avec les Mairies de Secteur concernées.

A travers ce rapport, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande au Maire de Marseille de créer par groupe d'arrondissements un comité technique de suivi des écoles, associant des enseignants, des représentants de la population, parents d'élèves, CIQ, de l'Inspection Académique, des représentants de la Ville de Marseille et des représentants de la Mairie de Secteur.

A travers ce rapport, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande également au Maire de Marseille de mobiliser des moyens financiers indispensables et appropriés au maintien de la qualité des locaux scolaires, qui devront répondre à des exigences de base en matière d'habitabilité et de sécurité.

A travers ce rapport, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande enfin au Maire de Marseille de décentraliser la gestion et l'entretien des écoles aux Mairies d'Arrondissements en inscrivant les bâtiments scolaires à l'inventaire des équipements transférés et en augmentant en conséquence les dotations financières allouées aux Mairies de Secteur.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. Y a -t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, je ne comptais pas prendre la parole, mais puisque vous ne voulez pas mettre nos amendements aux voix, je vais être obligé dans mon intervention de parler de mes amendements, ou plutôt de nos amendements puisque c'est collectivement avec le Front de Gauche et Europe Ecologie - Les Verts.

Déjà, Monsieur le Maire, j'espère que ça va mieux que vous et votre Adjoint, que vous n'avez pas été trop bousculés à la manifestation sous les fenêtres de la Préfecture tout à l'heure, parce qu'il me semble que vous n'y étiez pas les bienvenus.

Monsieur RAVIER.- C'est exact.

Monsieur MARI.- Mais je vois que vous êtes frais comme un gardon, donc tout va bien. Je remercie quand même Mme D'ANGIO pour l'hommage qu'elle a rendu aux Maires de Paris, M. DELANOË puis Anne HIDALGO, pour la politique publique qui est mise en œuvre dans la Ville de Paris notamment en matière de décentralisation et de pouvoir en Mairies d'Arrondissements.

Monsieur RAVIER.- Il n'y a pas non plus d'allusion même aux Maires Socialistes !

Monsieur MARI.- Dans le cadre de la future alternance en 2020, on s'inspirera largement de ce qui a été fait à Paris, rassurez-vous !

Donc, Monsieur le Maire, quand j'ai pris connaissance de cette délibération, j'ai pensé que vous étiez un petit peu en retard, en retard d'un tour, comme un moteur diesel, puisque vous savez quand même que toute la presse locale et nationale s'est emparée du problème des écoles, donc vous vous êtes mis un petit peu en retrait, et vous avez vu que le groupe Socialiste a été très actif, que ce soit par la Maire des 15^e et 16^e Arrondissements, Mme GHALI, ou par notre collègue Annie LEVY-MOZZICONACCI au

Conseil Municipal.

Et j'ai envie de vous poser la question, Monsieur le Maire. Vous êtes toujours en train de donner la patate chaude aux autres ; pourquoi ne prenez-vous pas l'initiative, et c'était le sens de mon amendement, de faire vous-même un Conseil d'école extraordinaire, où l'ensemble des enseignants, des parents d'élèves, des groupes politiques pourraient s'exprimer sur les écoles du 13-14 ? Pourquoi ne faites-vous pas, comme ça se fait ailleurs, un vrai débat public ? Vous refilez toujours la patate chaude aux autres, c'est au Maire de Marseille de le faire, mais vous êtes Maire de Secteur, je vous le rappelle, même si quelquefois vous ne vous en souvenez plus.

La question, Monsieur le Maire, puisque vous êtes Maire de Secteur depuis deux ans, vous avez quand même des conférences de programmation avec la Mairie Centrale, donc qu'est-ce que vous avez obtenu concrètement en deux ans sur nos écoles ?

Vous vous souvenez que dans la mandature précédente on avait un guide des travaux dans lequel on indiquait les investissements qui étaient faits, thématique par thématique. Donc je voulais savoir si vous comptiez remettre à disposition ce guide de travaux, qui était très pratique, qui permettait d'avoir une connaissance et non pas d'être comme aujourd'hui dans l'ignorance. Tout se passe en catimini, on ne sait pas ce qui se passe dans ce secteur, il n'y a que vous qui avez l'information, vous faites de la rétention d'information, alors que, nous, nous étions dans la transparence totale sur les travaux qui étaient programmés par la Mairie Centrale.

Je signalerai aussi que j'ai pris connaissance de votre pétition, Monsieur le Maire. Vous avez encore un petit peu de leçons à prendre, puisque j'ai vu que vous arrivez péniblement à 500 signatures, sur un secteur de 150 000 habitants. Mme MAGRI, une simple enseignante, avait réussi à avoir 20 000 signatures. Donc je vous propose de prendre des cours du soir auprès de Mme MAGRI, pour doper un petit peu vos pétitions, Monsieur le Maire.

Par contre, il y a cette bonne proposition, que je comptais enrichir par un amendement. Vous voyez que je ne suis pas simplement négatif. "Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande au Maire de Marseille de créer par groupe d'arrondissements un comité technique de suivi des écoles". Je trouve que c'est une bonne initiative, sauf que je vous propose de rajouter aux personnes faisant partie de ce comité les organisations syndicales des enseignants, puis au niveau des représentants de la population, avec les parents d'élèves bien entendu et les Comités d'Intérêt de Quartier, les Centres sociaux et les Fédérations d'éducation populaire -vous savez très bien qu'il y a les TAP dans lesquels elles sont partie prenante-, l'Inspection Académique bien sûr, et aussi l'ensemble des représentants des groupes politiques du Conseil d'Arrondissements.

Sinon, c'est vrai que votre proposition de comité technique est très intéressante et on la reprendrait à notre compte sous réserve que vous acceptiez de mettre aux voix notre amendement que vous n'avez pas voulu mettre aux voix tout à l'heure.

Monsieur le Maire, j'ai terminé mon intervention. J'espère que vous avez pris note de mes propositions de Conseil d'Arrondissements extraordinaire et de comité technique très élargi.

Monsieur RAVIER.- J'ai pris note, M. MARI. M. JOHSUA.

Monsieur JOHSUA.- M. RAVIER, la pétition, c'est un art pour lequel manifestement vous ne disposez pas encore d'école, puisque vu le résultat que vous obtenez sur votre pétition, sur quelque chose d'aussi consensuel dans nos arrondissements, il doit y avoir quelque chose qui ne va pas. Mais vous apprendrez, c'est obligatoire ; pour ça, tout le monde apprend, il suffit d'y mettre du sien.

Mais je soupçonne..., c'est pour toutes les raisons pour lesquelles sur ce terrain-là la confiance ne peut pas être donnée et c'est peut-être pour ça que votre pétition n'a pas eu le succès escompté, parce que sur le fond... Je vais vous dire pourquoi, parce que peut-être que les gens se souviennent de ce vous avez dit en décembre, ici, devant cette assemblée, quand on parlait de l'école publique. Voilà ce que vous disiez : "Et heureusement qu'il y a l'école privée !" Alors pourquoi...

Monsieur RAVIER.- ...Oui, où grand nombre d'élus ne souhaitent pas mettre leurs enfants ! Heureusement qu'il y a l'école privée ! Je ne citerai pas de nom.

Monsieur JOHSUA.- Je vous cite encore : "...Qui effectivement est encore un endroit heureux dans lequel se réfugient bon nombre de familles." Et pourquoi ? Parce que dans

l'école publique, dans cet endroit, "s'est introduite l'hyper violence, se sont introduits tous les trafics, et donc l'enseignement ne peut plus s'y faire correctement". En ajoutant une attaque contre les professeurs eux-mêmes "qui n'auraient pas une attitude respectable, mais qui sont des militants politiques". Il n'y a pas un mot, en décembre, Monsieur le Maire, sur l'état de nos écoles ! Pas un mot ! Vous avez une haine de l'école publique... ! *(Echange de propos simultanés)*

Monsieur JOHSUA. - Il suffit de lire ce que je vous avais dit en décembre pour savoir que la préoccupation à cette époque, il n'y a pas tellement longtemps, il y a quelques mois, n'était pas l'état de nos locaux. Pourtant vous en étiez au courant, chaque fois les choses remontent des Conseils d'école, on vous dit les choses. Donc vous avez suivi un mouvement de manière démagogique.

Alors, comme par ailleurs sur le contenu et sur le fait qu'effectivement dans nos écoles la situation est absolument catastrophique, et comme vous nous proposez une délibération qui consiste à dire qu'il faut s'en occuper, on ne va pas voter contre. Mais on ne va pas non plus voter pour, pour les raisons que je viens d'indiquer.

Personne ne peut vous faire confiance sur ça ! Et vous pourriez faire un petit geste supplémentaire en acceptant l'amendement que rappelle M. MARI, en disant : "On fait un Conseil d'école ouvert à tout le monde, dans lequel tout le monde peut s'exprimer.

Et vous le présideriez, ce Conseil d'école !

(Echange de propos simultanés avec M. MARI)

Monsieur JOHSUA. - Pour ce qui est de conduire un Conseil d'école, je vous fais toute confiance. Pour ce qui est de dire "nous avons des choses, mais je ne recule pas", là vous avez pris une leçon chez quelqu'un de très intéressant, c'est Manuel VALLS, qui recule en permanence tout en disant qu'il ne recule pas, mais c'est la même chose. *(Echange de propos simultanés)*

Monsieur JOHSUA. - Tout le monde a suivi l'histoire, vous le voyez bien. En tous cas sur les écoles, nous allons nous abstenir sur cette délibération, pour les raisons que je viens d'expliquer.

Monsieur MIRON. - Monsieur le Maire de Secteur, mes chers collègues, ne vous attendez pas à une grande déclaration. Juste pour vous dire qu'évidemment on ne peut pas prendre part au vote de cette délibération, de celle d'avant et des trois ou quatre autres que vous avez mises sur le lot, on y reviendra un petit peu plus loin, parce qu'il s'agit de délibérations essentiellement polémiques, parce que je crois, Monsieur le Maire de Secteur, que vous en êtes spécialiste et que vous vous nourrissez de la polémique.

Je ne veux pas venir sur le débat de fond, en Conseil Municipal vous aurez tout loisir vous-même de revenir sur ces questions et puis à la fois l'Adjointe concernée, qui a toutes les clés en main, et le Maire de la Ville pourront vous répondre sur le détail du contenu, de ce qui va être fait. Et je crois qu'il y a un certain nombre d'annonces qui seront faites dans le cadre du Conseil Municipal.

Je voudrais juste prendre un exemple, à l'article 4, "décentraliser la gestion et l'entretien des écoles aux Mairies d'Arrondissements". Monsieur le Maire de Secteur, cela fait des mois que je vous explique et que je vous donne la liste des travaux que vous n'êtes pas capable de faire sur les équipements sportifs qui vous incombent. Alors, excusez-moi, mais si vous n'êtes pas capable de faire de petits travaux, vous serez encore moins capable de faire de grands travaux !

Alors, il me semble que les lois de décentralisation, je ne sais pas si c'est bien ou mal, mais ont organisé la vie publique de la manière que nous passons beaucoup de temps à chaque Conseil d'Arrondissements à écouter diverses élucubrations qui permettent aux uns et aux autres, ceux qui en ont besoin fortement, d'exister à travers des déclarations souvent pompeuses.

Moi, j'essaie d'être dans l'efficacité chaque jour. Vous pouvez me reprocher beaucoup de choses, vous pouvez effectivement me reprocher de ne pas tout faire. Par contre, vous ne pouvez pas me reprocher, vous ne pouvez pas me faire un certain nombre de reproches et à côté..., bientôt on inaugurera encore différents équipements sportifs, et je suis certain que cette fois vous viendrez, puisque vous y serez invité.

Quant à cette délibération, il faut juste voter pour, c'est tout, être d'accord avec ce que l'on propose. Si vous, vous n'êtes pas d'accord, c'est que vous n'êtes pas le bienvenu y compris aux inaugurations.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur MIRON.- En tout cas, pour cette délibération, on ne prendra pas part au vote et je reprendrai la parole sur d'autres pour vous faire le même genre d'explications.

Monsieur RAVIER.- M. MARI, vous nous proposez de mettre en place un Conseil d'école extraordinaire auquel vous participeriez, si d'aventure vous y étiez convié, eh bien, ce serait sans doute le premier pour vous quasiment, parce que ce qui a surpris les directeurs et directrices d'école au début de ma mandature, maintenant cela ne les surprend plus puisque nous nous y présentons systématiquement, c'est de voir arriver à l'occasion de leur Conseil d'école des représentants de la Mairie de Secteur. "Qui êtes-vous ?" Mme D'ANGIO, M. Untel, puisque l'ensemble des Conseillers de la majorité de secteur sont mobilisés et que Mme ou M. Untel de la Mairie de Secteur vient au Conseil d'école. "Ah bon ! Mais jusqu'à présent personne ne venait." Vous n'y alliez pas avant ! Et ça, rappelez-vous, M. MARI, vous ne pouvez le contester auprès des directeurs et directrices d'école, qui ne sont pas nécessairement de notre paroisse, mais nous ne leur demandons pas de l'être, simplement nous assumons nos responsabilités et nous assistons depuis notre élection à chaque Conseil d'école.

Monsieur MARI.- Ils vous ont très bien reçu tout à l'heure, les enseignants et les parents d'élèves !

Monsieur RAVIER.- Je vais y venir, mais je fais une différence entre les enseignants et les militants. Et dans les écoles, dans la plupart des écoles, dans une écrasante majorité des écoles des 13^e et 14^e arrondissements, maternelles et primaires, nous avons affaire à des enseignants, des directeurs et directrices d'école qui ont pour seul ou pour premier souci en tout cas, quand ils sont dans l'école, l'intérêt des enfants et des enseignants, la qualité de l'enseignement, dans un cadre matériel adéquat. Et c'est ce pourquoi nous nous rendons à chaque Conseil d'école, pour entendre les doléances, pour les noter afin de transmettre à notre tour, car les directeurs et les directrices envoient à Mme CASANOVA, l'Adjointe de M. GAUDIN aux écoles, les comptes rendus, donc nous doublons derrière, à tel point que Mme CASANOVA nous a dit : "Stop ! Arrêtez, vous, la Mairie de Secteur, la Mairie du 13-14, de m'envoyer depuis deux ans des rapports de Conseils d'école et donc les demandes de travaux petits ou grands, car je reçois déjà les rapports de la part des directeurs et directrices. Cela fait doublon."

Vous voyez, nous sommes très au fait de ce qui se passe ou de ce qui devrait se passer, de ce dont on a besoin dans nos écoles. Cela a été exprimé publiquement très vite à l'occasion des Conseils Municipaux. Mme D'ANGIO, je crois, est assez remarquée pour ça, politiquement, et pas seulement sur les bancs de Marseille Bleu Marine, mais aussi sur d'autres qui lui reconnaissent un travail sérieux et dans l'intérêt général, et là, en l'occurrence, dans l'intérêt général des enfants et des enseignants.

Car justement, elle ne s'inscrit pas dans une démarche politique, comme se sont inscrits tout à l'heure les quelques braillards sur la place de la Préfecture, qui oint aboyé... Ils étaient une cinquantaine d'agités, c'était l'heure du déjeuner, peut-être n'avaient-ils pas pris l'apéro ou en avaient-ils trop pris, mais ils étaient agressifs, on ne peut plus violents d'ailleurs.

Mais je ne les confonds pas avec tout le personnel enseignant. Là, nous avons affaire à des militants politiques, car nous n'avons pas pu du tout engager le dialogue, la concertation sur l'état de délabrement des écoles des 13^e et 14^e arrondissements puisqu'ils nous ont agressés verbalement, même menacés physiquement, estimant que la rue était à eux. Alors, pour que cela ne dégénère pas, nous avons reculé d'une dizaine de mètres, pour les laisser entre eux, faire de l'entre soi. Et il y avait là, je crois, deux élus, les Conseillers départementaux MM. ROSSI et MASSE, qui n'ont pas subi le même sort et qui sont pourtant terriblement coresponsables de la situation...

(Réflexions simultanées de M. MARI et de Mme MASSE)

Monsieur RAVIER.- Mais qui n'étaient pas traités de fainéants ni de bons à rien ! Et puisque vous m'y faites penser, Mme MASSE, c'est lorsque vous vous rendez au Conseil d'école dans une cité, au Conseil d'école de Frais Vallon, par exemple, où vous apprenez qu'un enfant en primaire, CM1 ou CM2, n'a pas que des stylos dans la poche, il a un peu de shitt, que devant l'entrée de l'école ça deale, devant l'entrée, depuis des années ! On ne vous a pas entendus beaucoup le dire ici sous la mandature de M. HOVSEPIAN ! On n'a pas le même discours !

Je ne fais pas de déclaration tonitruante, je dis la vérité, je dis qu'il y a des

professeurs qui ne peuvent plus enseigner en raison d'un communautarisme déjà qui se développe très jeune, de conditions matérielles extrêmement difficiles, de conditions d'insécurité tant dans l'école qu'à l'extérieur de l'école. Mais vous ne vous... ça, vous voulez le nier !

J'ai pourtant entendu M. VALLS, il y a quelques jours, nous dire qu'il fallait, avec le salafisme en tout cas, en finir avec l'angélisme, qu'il serait temps que l'on finisse avec l'angélisme, sur tous les plans.

Tant que l'école sera gangrenée par la violence, par le communautarisme et désormais quasiment par le trafic de drogue, en tout cas à l'entrée de l'école, comment voulez-vous que les enseignants puissent enseigner sereinement et que les enfants obtiennent les rudiments de la lecture, de savoir compter, de savoir lire et écrire ?

Vous êtes dans l'idéologie, une fois de plus. L'école est un sanctuaire ; c'est vrai, cela aurait dû rester un sanctuaire. Et par votre idéologie d'interdire ce qui était interdit, vous avez laissé entrer dans l'école les pires actions, les pires dérives, et notamment en politisant l'école.

Alors, il y avait là tout à l'heure, sur la place de la Préfecture, l'idéologie. C'est un grand patriote, qui n'était pas de ma paroisse, qui disait : "Le cadavre du Communisme empeste encore la politique française". Voilà, il y avait encore les miasmes tout à l'heure sur la place de la Préfecture qui menaçaient physiquement, en tenant des discours politiques.

Eh bien nous, quand nous nous rendons dans les écoles, nous ne tenons pas de discours politique, nous nous intéressons à savoir s'il va y avoir du chauffage, s'il va falloir un petit peu plus de 15° à l'école des Martégaux, si enfin à Font Vert on va s'attaquer au dégât des eaux qui a eu lieu il y a plus de deux ans, etc. Et le préau à l'école de la Busserine, dont tout le monde s'est gargarisé, ils n'ont même pas prévu le préau ! Il n'y a même pas de préau à la Busserine ! Et lorsque nous nous rendons à la Busserine, on nous répond que nous ne sommes pas invités. Et quand on ne s'y rend pas, on nous accuse de ne pas nous y intéresser. C'est difficile. Mais ça, c'est quelques militants, ici et là, très peu nombreux en réalité, mais qui trouvent une caisse de résonance avec certains médias.

Mais je le dis, l'écrasante majorité, presque l'unanimité des écoles de notre secteur, nous nous y rendons, car les directeurs et directrices et les enseignants sont conscients que nous sommes là pour servir l'intérêt général des enfants et des enseignants. Et c'est vous qui politisez, c'est vous ! Et ce n'est pas nous, encore une fois.

La pétition, oui, ça un sens sur le site, mais vous ne l'avez sûrement pas remarqué parce que vous n'êtes pas devant les écoles, en tout cas pas devant les écoles publiques, mais mes élus se sont rendus depuis plusieurs jours, depuis plusieurs semaines, devant les écoles pour faire signer les parents, devant toutes les écoles. Et il y a plusieurs milliers de signatures qui ont été recueillies de cette manière-là, en direct, c'est toujours plus pertinent.

Alors, on a aussi mis en ligne, parce qu'il faut tout mettre en ligne désormais. Mais le contact direct, en nous annonçant : "C'est la Mairie de Secteur, le Maire, M. RAVIER". Et les signatures, il n'y a aucun problème parce qu'il y a cette démarche, aucune volonté de polémique, il y a une urgence, quand je sais que le Maire de Marseille, sa réponse c'est : "Occupez-vous de vos enfants !" Cela avait été ça lorsqu'il y avait eu le désastre de la tentative de mise en application des temps d'activités périscolaires, ce désastre de la gestion ô combien pertinente de la Mairie Centrale.

Et aujourd'hui, lorsque Libération, pour ne pas les citer, prend cette affaire à bras le corps, ce qui a permis que les signatures soient engrangées sans doute plus facilement. Quand les médias nationaux se font l'écho de nos problèmes, cela permet une meilleure mobilisation, c'est certain. Eh bien, quelle a été la réponse du Maire de Marseille en Conseil municipal à propos de cette nécessaire agitation médiatique ? "Vous faites du Marseille bashing ! Et nous avons investi 500 millions d'euros depuis vingt ans !" Sans doute, mais ce n'est pas assez, pour peu qu'il ait encore la volonté de venir se rendre compte. Et c'est ce que je lui ai proposé, pour ne pas être dans l'incantation. J'ai proposé au Maire de Marseille, au dernier Conseil Municipal, de confier à son 1^{er} Adjoint ses responsabilités de représentation et de venir lui-même, le Maire de Marseille, Vice-président du Sénat, Président de la Métropole, dans nos quartiers se rendre compte par lui-même. Il m'a regardé en me méprisant et en estimant que j'étais encore dans l'exagération, dans la polémique, pour fuir la réalité justement. Car la réalité, c'est celle-là, ce sont des chauffages qui ne fonctionnent pas, des fenêtres qui ne ferment pas, alors il fait trop chaud l'été, trop froid

l'hiver, etc.

Dernier exemple, alors je l'ai déjà dit dix fois, mais c'est vraiment l'exemple le plus frappant, les vitres de la bibliothèque de l'école primaire des Micocouliers percées de balles de kalachnikov, depuis des années ! M. MARI, c'était déjà le cas lorsque vous étiez aux affaires dans cette Mairie de Secteur, et vous n'avez pas provoqué de Conseil d'école extraordinaire !

Monsieur MARI.- C'est le samedi matin... (*inaudible*)

Monsieur RAVIER.- La preuve, c'est que cela n'a abouti à rien, vous avez réuni, vous avez parlé, parce que vous avez la force de la salive, mais pas plus que ça !

Et le fait est, c'est que j'ai interpellé le Maire de Marseille et Mme CASANOVA, Mme D'ANGIO aussi, sur cette problématique très, si j'ose dire, "ciblée" de ces vitres percées à la kalachnikov, de cette école dans laquelle les enfants allaient l'hiver avec bonnet, manteau et écharpe. Et le Maire de Marseille m'a regardé comme si j'étais un extra-terrestre, il a dû se dire que j'exagérais, que j'inventais.

Eh bien, c'est parce que l'on a contourné le Code Général des Collectivités Territoriales en utilisant le code de l'amitié marseillaise, "Allo, c'est untel, tu peux me faire ça ? Parce que tu comprends... Oui, pas de problème, je t'envoie quelqu'un", que l'on a réussi, nous, Mairie de Secteur, à faire faire par la Mairie Centrale changer ces vitres. Mais il a fallu passer par le canal amitié, parce que la Mairie Centrale nous a ignorés, comme elle nous a ignorés depuis de deux ans à l'issue des interventions répétées et récurrentes de Mme D'ANGIO au Conseil Municipal sur les problématiques de ce type, alors que Mme GHALI n'a jamais dit un seul mot !

C'est elle qui a enfourché le cheval médiatique, c'est elle qui s'est exprimée comme nous tous sur tes temps d'activités périscolaires, jamais sur l'état des écoles ! Jamais ! Elle ne s'est jamais exprimée là-dessus ! Donc elle a enfourché le cheval médiatique, comme elle sait si bien le faire, il faut lui reconnaître ce talent, et les journalistes n'entendent que ça, c'est "Sainte Samia, priez pour nous" ! Dès qu'elle apparaît, on se croirait à Lourdes ! Tant mieux pour le 15-16, mais la vérité, c'est qu'elle ne s'est quasiment jamais exprimée sur l'état des écoles, contrairement à ce que nous avons fait, nous, très vite.

Mais lorsque nous nous exprimons, M. JOHSUA le répète à longueur de Conseil, on ne nous croit pas, on ne nous écoute pas, on nous méprise ou on nous fait même des procès d'intention. Alors, c'est difficile, mais on persévère, et on s'est servi aussi, il y a eu une campagne médiatique via Libération, eh bien, tant mieux s'il faut en arriver là !

Et comme on en parlera tout à l'heure pour la L2, je ne suis pas un fana des manifestations et de bloquer la circulation, mais puisque l'on nous y pousse, on le fera pour la L2. Mais on y reviendra.

Donc, pour les écoles, M. MIRON, et pour ce que vous affirmez, l'entretien des équipements qui nous sont décentralisés, c'est vrai que l'on nous en décentralise beaucoup. En règle générale, ce qui est vraiment en état de délabrement avancé, vous nous le laissez bien volontiers. Et dès qu'il y a un petit peu d'argent pour faire renaître, comme par exemple le stade du Merlan, qui est une belle réhabilitation, une très belle rénovation, ne vous en attribuez pas tous les mérites, vous n'êtes pas encore architecte, quand même pas, mais ce sont 4 millions d'euros qui ont été plutôt bien employés et, hop, là, du coup, vous l'avez recentralisé.

C'est la méthode qui est la vôtre, qui consiste à nous laisser ce qui est en état quasiment de mort clinique, mais que, pour certains, nous allons faire renaître, comme le stade des Mourets, ce terrain vague, c'est là où les chiens font leurs besoins et où quelques coureurs essayent de faire leur jogging de temps en temps, mais on ne peut plus qualifier cela de stade.

On a visité encore ce matin quelques gymnases qui sont de votre responsabilité, M. MIRON, et si j'étais vous, je serais modeste. Et parmi les travaux qui sont annoncés, les subventions qui sont annoncées pour les clubs, là, au prochain Conseil Municipal il n'y a pas grand-chose pour le 13-14. Alors, j'ose espérer que le Conseil Régional, par exemple, qui jusqu'à présent accordait une subvention à Challenge Boxing, pour que la soirée boxe, M. ANNIBALDI, qui a toujours eu lieu dans cette Mairie de Secteur, à l'initiative de M. PORTERO à qui je rends hommage, une subvention qui était, je crois, de 15 ou 16 000 euros encore l'année dernière, nécessaire à cette manifestation. Je suis certain, Monsieur l'Adjoint au sport et au bien-être, qu'il y aura encore du sport et du bien-être à la Mairie de Secteur et que vous n'aurez pas une attitude partisane et que, cette année, vous accorderez la subvention, car c'est une très belle réunion du

vivre ensemble de boxe.

Monsieur ANNIBALDI.- Elle a été refusée, Monsieur le Maire. Zéro ! Et même pour la prochaine aussi.

Monsieur MIRON.- Vous voyez, je n'ai pas répondu que déjà c'est refusé. Vous vous rendez compte !

Monsieur RAVIER.- Donc vous l'avez refusée !

Monsieur MIRON.- Je n'en sais rien.

Monsieur RAVIER.- Mais vous le confirmez ou c'est juste une rumeur ?

Monsieur AIRAUDO.- Non-participation au vote, non-participation au débat public !

Monsieur RAVIER.- Je vous rends la parole, M. MIRON. C'est au mois de juillet, c'est pour ça que je pose la question.

Monsieur MIRON.- Si vous voulez que je vous réponde sérieusement, vous me posez une question sérieusement !

Monsieur RAVIER.- Je vous pose la question sérieusement. Est-ce que vous allez... ?

Monsieur MIRON.- Aucune subvention n'a été votée. Elles commenceront à l'être à la commission permanente du mois de mai. Donc aujourd'hui je ne sais pas ce que je vais mettre dans les subventions.

Monsieur RAVIER.- Qu'est-ce que vous en pensez, avant que ça n'arrive ? Pourquoi elles ne seraient pas votées ?

Monsieur MIRON.- Je n'ai pas le dossier, je n'en sais rien !

Monsieur RAVIER.- Quand même, vous ne savez pas ce qui se passe dans le 13-14 ?

Monsieur MIRON.- Je sais très bien ce qui se passe.

Monsieur RAVIER.- Ce n'est pas la première fois ! Donc nous serons très vigilants au mois de mai pour savoir si, oui ou non, vous souhaitez qu'il y ait encore cette manifestation sportive de proximité.

Monsieur MIRON.- Tout à fait !

Monsieur RAVIER.- Nous verrons !

Monsieur MIRON.- Eh bien, vous verrez !

Monsieur RAVIER.- Vous voyez, M. MIRON n'a pas confirmé le rejet, mais il n'a pas confirmé l'accord non plus ! Donc nous serons vigilants.
Je crois que l'on peut maintenant mettre ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-14 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", abstention des élus Front de Gauche, non-participation au vote du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur MARI.- Donc vous ne ferez pas de Conseil extraordinaire !

Monsieur RAVIER.- Mais nous assistons à tous les Conseils. Nous savons ce dont les écoles ont besoin, nous le savons, à tel point que Mme CASANOVA, je vous l'ai dit, a dit : "Stop, arrêtez, je suis au courant, les Conseils d'école m'envoient leurs demandes, il y a un doublon." Et entre temps, il y a des demandes, je vais dire, sporadiques que nous relayons et auxquelles Mme CASANOVA ne répond pas toujours et n'a même pas la courtoisie républicaine de nous répondre.
Donc il n'est pas nécessaire de convoquer, de faire de la réunion pour faire de la réunion, je crois que vous avez perdu assez de temps comme ça depuis vingt ans, vous tous.

RAPPORT N° 16-15 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "Cercle Boule Batarelloise", sise 1 chemin des Grives -13013 Marseille.

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet une convention d'objectifs entre notre Mairie de Secteur et l'association "Cercle Boule Batarelloise".

Il s'agit de mettre à la disposition de cette association le boulodrome de La Batarelle, situé 1 chemin des Grives, dans le 13^e arrondissement, ainsi que le local sanitaire, tous les jours du lundi au dimanche de 9 h à 19 h. Exception sera faite les jours de concours où les jeux de boules seront réservés exclusivement aux adhérents et aux cartes de membre détenteur d'une licence règlement fédéral, ainsi qu'aux écoles. Le tout public est autorisé le samedi et le dimanche s'il n'y a pas de concours ou s'il y a des terrains libres.

L'ensemble est référencé à l'inventaire des équipements sous l'UAG n° 1304021-02.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. ANNIBALDI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI. - Monsieur le Maire, une remarque de forme et de fond.

(Réactions dans les rangs de la majorité)

Monsieur RAVIER. - Et après, vous direz que je ne suis pas démocrate !

Monsieur MARI. - Sérieusement, Monsieur le Maire, c'est pour faciliter le travail de vos Services pour les fois prochaines. C'est-à-dire que je pense qu'ils ont fait un copié-collé des conventions d'objectifs de la mandature précédente...

Monsieur RAVIER. - Oh que non !

Monsieur MARI. - ...Puisque dans un des objectifs, vous indiquez dans toutes les conventions qu'il faut faciliter et soutenir, au sein du mouvement associatif du fait de sa seule volonté et sous son entière responsabilité, l'expression d'une représentation légitimée et permanente. C'est la vocation du Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissements, appelé communément CICA. Donc, comme vous ne mettez pas en œuvre les CICA depuis le début de votre mandature, je pense qu'il y a une faute de frappe ou alors un paragraphe qui doit être enlevé dans l'ensemble des conventions.

Monsieur RAVIER. - On a rappelé encore à quoi servait le CICA, c'est tout. Et les CICA ne se réunissent plus depuis 2011.

Monsieur MARI. - Tous les samedis matin, il y avait le CICA éducation.

Monsieur RAVIER. - Peut-être que c'était le seul survivant, mais pour les autres en tout cas, cela fait bien longtemps qu'ils ne se sont pas réunis. M. JOHSUA, le vivre ensemble avec les boules, non ? Je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-15 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-16 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "Massilia Sports", sise impasse des Agaces, Bât G4 -13014 Marseille.

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne une Convention d'objectifs entre notre Mairie de Secteur et l'association "Massilia Sports", située impasse des Agaces, bâtiment G4, dans le 14^e arrondissement, pour la poursuite de ses ateliers judo.

Il s'agit de mettre à la disposition de cette association le dojo de Saint-Joseph, le mardi de 9 h à 12 h, pour la formation cadre Fédération ; le gymnase scolaire de La Visitation, le mardi de 16 h 30 à 20 h 30, pour les publics enfants et adolescents ; le gymnase scolaire Saint-Jérôme Village, le lundi de 16 h 30 à 21 h, pour les publics enfants, adolescents et adultes, le mercredi de 14 h à 21 h, pour les publics enfants, adolescents, adultes et handicapés, le jeudi de 16 h 30 à 21 h, pour les publics enfants, adolescents et adultes, et le samedi de 8 h 30 à 12 h 30, pour les publics

enfants, adolescents, adultes et handicapés.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-16 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-17 7S - OBJET : Convention d'objectifs entre la Mairie du 7^e Secteur de Marseille et l'association "La Boule Modérée", sise 8 boulevard Finat Duclos - 13014 Marseille.

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne une Convention d'objectifs entre notre Mairie de Secteur et l'association "La Boule Modérée".

Il s'agit de la mise à disposition de cette association du boulodrome situé 6 bis boulevard Finat Duclos, dans le 14^e arrondissement, et du local sanitaire, tous les jours du lundi au dimanche de 8 h à 19 h 30.

L'ensemble est référencé à l'inventaire des équipements sous l'UAG n° 1304021-02.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-17 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-18 7S - Objet : Projet urbain Liaison Nord-Est de l'Agglomération marseillaise – LiNEA.

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, le rapport suivant qui n'est pas du tout un rapport polémique, M. MIRON, et qui au contraire de faire consensus, concerne le projet urbain Liaison Nord-Est de l'Agglomération marseillaise.

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant.

La LiNEA, boulevard urbain multimodal de 6,5 km reliant le haut du Merlan à la commune d'Allauch, prévoit de traverser notre secteur et plus particulièrement les quartiers de Saint-Mitre et Château-Gombert.

Cette route, où circuleront plusieurs milliers de voitures et de camions chaque jour, 30 000 voire 35 000 pour être précis suivant la destination, doit passer à ciel ouvert au ras du futur lycée Saint-Mitre, de l'école maternelle et du Centre d'animation des Prairies, ainsi que de plusieurs groupes d'habitations déjà existants, notamment le Paradisio et les Prairies.

S'il est urgent de créer de nouvelles infrastructures routières pour désengorger ce secteur en proie à une urbanisation, voire une bétonisation à outrance, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements souhaite engager dès à présent une réflexion sur le modus operandi et le coût de cette œuvre, afin que, dans l'intérêt de nos populations, des engagements forts soient pris.

L'exemple navrant de la L2, comme nous allons en parler dans le rapport suivant, est la parfaite illustration de l'arbitraire existant : quand le tronçon Est bénéficie d'une couverture quasi totale et d'aménagements de la dalle de très belle qualité, la partie Nord, située entre Frais Vallon et l'autoroute A7, n'est couverte qu'à 50 % et ne bénéficie à ce jour d'aucune programmation et d'aucun financement quant aux aménagements de surface.

Il est donc pour nous hors de question d'accepter une fois encore, et je dirai une fois de trop, une infrastructure au rabais, sous prétexte que nous sommes dans les quartiers Nord. Il en va du respect de nos concitoyens qui expriment un peu plus chaque jour leur sentiment d'abandon.

La Mairie de Secteur est accompagnée dans ce combat par le CIQ de Saint-Mitre, ainsi que par l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre", qui ne ménage pas ses efforts pour la défense de son quartier et de son environnement, promis à une altération certaine.

Les multiples demandes et relances auprès du Conseil Départemental 13, afin d'être entendus sur le dossier de la LiNEA, sont restées et depuis longtemps sans réponse. Pire, la concertation lors de l'enquête publique s'est tenue en Mairie d'Allauch, en Mairie de Plan-de-Cuques, mais pas en Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements, ce qui de l'aveu même du commissaire enquêteur -il l'a marqué noir sur blanc dans son rapport- a constitué une entrave dans la consultation des habitants des quartiers concernés, contraints à se déplacer jusqu'en centre-ville, à la rue Fauchier, alors que c'est

normalement à l'enquête publique de recueillir leurs avis.

A l'opposé, la concertation pour le Boulevard Urbain Sud (dit BUS) s'est bien tenue dans les Mairies des 4^e et 5^e Secteurs. Le BUS bénéficie, comme la L2 Est, d'aménagements de qualité -jardins partagés, squares, végétalisation dense et variée- pour un montant de 37,5 millions d'euros par kilomètre, contre 32 pour la LiNEA. Le désenclavement des quartiers Sud et Est de Marseille est-il plus méritoire que celui des quartiers Nord au point qu'on lui consacre 5 millions d'euros supplémentaires par kilomètre ?

Depuis le 1^{er} janvier 2016, la LiNEA est passée sous compétence de la Métropole, dont le Président est M. Jean-Claude GAUDIN.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après.

Article 1

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande à Monsieur le Maire de Marseille et Président de la Métropole de tenir compte des recommandations de la Mairie de Secteur ainsi que des associations et des CIQ quant aux aménagements de la future LiNEA.

Article 2

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande à Monsieur le Maire de Marseille et Président de la Métropole de tenir dûment compte du fait que le projet actuel de la LiNEA englobe le passage d'une route à ciel ouvert à proximité immédiate d'un lycée, d'une école maternelle et d'un Centre d'animation.

Article 3

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande à Monsieur le Maire de Marseille et Président de la Métropole de bien vouloir répondre aux sollicitations de la Mairie du 7^e Secteur ainsi que de l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre", en reprenant le dialogue et la concertation qui ont été rompus, et je dirai même jamais engagés, par le Conseil Départemental 13.

Article 4

Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, mes chers collègues. M. DUDIEUZERE, je ne suis pas d'accord avec vous sur une appréciation : "ce n'est pas un rapport polémique". Quand vous parlez d'urbanisation à outrance, de concertation rompue ou qui n'a jamais existé, ce n'est pas...

Maintenant, s'il faut reprendre la bétonisation à outrance, il me semble que beaucoup d'élus de secteur ici présents sont bien contents d'habiter à La Batarelle, à Saint-Mitre ou à Château-Gombert.

(Echange de propos simultanés avec des élus de l'opposition Socialiste)

Monsieur AIRAUDO.- Deuxièmement, pour ce qui est de la concertation qui a été rompue par le Conseil Départemental, excusez-moi, mais depuis le 1^{er} janvier c'est de la compétence de la Métropole, qui est en train de se mettre en place, il me semble que le Conseil Départemental n'avait plus son mot à dire. Donc, effectivement, le Conseil Départemental aujourd'hui n'est plus compétent, c'est la Métropole...

Troisièmement, si vous étiez allé à la concertation, mais vous n'avez pas voulu y aller, c'était rue Fauchier, ce n'était pas en Mairie du 13-14, vous auriez vu que... déjà, je n'ai pas vu vos remarques dans le cahier qui doit recevoir les doléances. Par contre, j'ai vu celles du groupe Marseille en Avant puisque depuis le début on a soutenu pas que le collectif "Poumon Vert de Saint-Mitre" qui fait un très bon travail, mais tous ceux que vous avez oubliés aujourd'hui, c'est-à-dire le CIQ de Saint-Mitre, le CIQ du Merlan, le CIQ de La Croix-Rouge, le CIQ de Château-Gombert, et le conseil syndical de La Batarelle ou le CIQ Bastide Longue, tous ces gens que vous avez oublié de nommer dans la délibération. Visiblement, vous ne reconnaissez que le collectif "Poumon Vert". C'est vrai qu'il porte la bataille, mais ce n'est pas le seul.

D'ailleurs cela me fait penser qu'en ce moment, vous en avez beaucoup après les CIQ visiblement parce qu'après les tracts mensongers comme le CIQ de Saint-Just, le CIQ de Malpassé, il y a 15 jours et il y a 10 jours, maintenant vous oubliez de citer les CIQ et la Confédération des CIQ. Peut-être avez-vous quelque chose à leur reprocher ? Mais

en tout cas, eux travaillent dans l'intérêt général et pas dans la polémique. Et toujours est-il qu'ils ont toujours été associés, par l'intermédiaire de M. MIRON ou de Mme CORDIER, à tout ce qui se passe et que l'on continuera à les associer à ce qui se passe sur la LiNEA dès que les compétences auront été définies à la Métropole et que tout se sera mis en place. Merci.

Madame PONCET-RAMADE.- Monsieur le Maire, je voudrais simplement souligner que le problème de la LiNEA n'est pas un problème particulier, c'est à la fois un problème un peu plus général puisque c'est une zone qui est à risque d'inondation, que la Ville de Marseille ne possède pas de plan risque inondation. C'est donc l'entreprise qui a réalisé le risque inondation, avec une insuffisance notoire en moyens.

Avec un bassin versant de 55 km², il peut y avoir, et le commissaire enquêteur le met même dans le résultat de son enquête : "les risques d'inondation mettront en danger la vie des gens". Ce n'est pas seulement une question de confort, c'est une question de risque.

Il y a aussi un risque de pollution de l'air qui est assez important et qui n'est pas non plus évalué, c'est-à-dire que c'est de l'estimé, il y a une estimation qui dit qu'il n'y aura pas plus de voitures avec une route supplémentaire que ce qu'il y en a actuellement, donc que la pollution de l'air sera la même. C'est assez particulier parce qu'une route en général, il y a des voitures dessus.

Donc cette enquête est faussée et devrait faire l'objet d'un refus autre que le vote, plus sérieux, d'une étude, parce que cela met en danger la vie de nos quartiers. Merci.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme PONCET-RAMADE. Mme MASSE.

Madame MASSE.- Monsieur le Maire, c'est vrai que ce rapport est très sérieux, puisque nous sommes tous, je pense, les élus de ce Conseil, les Conseillers départementaux aussi, des cantons concernés, nous sommes tous d'accord sur le fond de ce rapport. Il y a une nécessité absolue d'améliorer de façon drastique le passage de cette voie dans le quartier de Saint-Mitre, en revisitant les aménagements, dans l'intérêt général des populations, mais en tout cas... Je parlais d'intérêt général de toutes les ressources, de toutes les forces vives et là je vais parler de ce qui est écrit dans ce rapport.

M. AIRAUDO en a parlé, mais on a oublié aussi et c'est dommage, malgré le fait, je le souligne, que l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre" que vous citez et qui la seule citée dans cette délibération, n'a jamais manqué à ses engagements, et je les soutiens, je ne peux que les féliciter et les encourager dans la poursuite de leurs actions.

Mais il est vraiment désolant de votre part que vous ne citiez que cette association. Et là je pense au CIQ de Saint-Mitre, qui porte ces mêmes revendications depuis toujours et aussi aux associations de parents d'élèves. Ce matin encore, Mme MORANI, parente d'élève de l'école des Prairies à Saint-Mitre, indiquait sa volonté d'intervenir et de participer à la concertation sur la LiNEA.

Donc ce rapport est sérieux, mais il mérite une défense collective, Monsieur le Maire. Il ne faut pas prêter le flanc à une quelconque division sur ce sujet. Car demain, la majorité au Conseil Départemental, la Métropole se serviront de la personnalisation que vous stigmatisez dans ce rapport. Donc, Monsieur le Maire, je pense que vous faites fausse route. C'est une position collective qu'il faut avoir. On construit, on ne détruit pas. Pour les habitants de Saint-Mitre, que nous soutenons tous, je pense qu'ils méritent mieux.

Alors, les améliorations ne pourront pas être entendues en envenimant les choses. Mais c'est plus fort que vous ! Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de se battre pour voir la réalisation des aménagements nécessaires : il y a une trémie, des couvertures, des aménagements en surface. Mais sans collectif, et ce rapport ne l'est pas, je pense que nous ne serons pas entendus.

Donc nous allons nous abstenir sur la forme clivante de cette délibération. Mais nous restons bien sûr, nous, aux côtés de la population et pour ce projet nous soutenons bien sûr tous ces aménagements.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MASSE. Y a-t-il un autre intervenant ? Non. M. DUDIEUZERE, vous vouliez rajouter quelque chose ?

Monsieur DUDIEUZERE.- Je voudrais juste répondre qu'effectivement beaucoup d'entre

nous habitent dans de modestes appartements, nous n'avons pas tous les moyens de M. AIRAUDO de se payer une villa aux Médecins ou aux...

(Echange de propos simultanés)

Monsieur DUDIEUZERE.- M. MIRON, arrêtez la bétonisation à Château-Gombert, je sais que vous n'êtes pas concerné, mais...

La deuxième chose sur laquelle je voulais revenir, c'est par rapport au Conseil Départemental. Nous l'avons sollicité depuis très longtemps, pas simplement depuis le 1^{er} janvier, et c'est seulement depuis le 1^{er} janvier que la compétence est passée à la Métropole. Nous les avons sollicités depuis très longtemps et ils n'ont jamais répondu. Et apparemment, vous voyez le mal partout, vous nous dites que ce rapport... Alors il est vrai que nous n'avons cité que l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre"...

Monsieur AIRAUDO.- Nous, on voit le mal partout ? (...)

Monsieur RAVIER.- Si vous pouviez laisser s'exprimer celui qui a la parole, laissez M. DUDIEUZERE terminer, chacun s'exprime à son tour.

Monsieur DUDIEUZERE.- Vous nous dites que ce rapport est clivant, alors que malheureusement c'est un petit peu comme un mariage : quand on organise le mariage, soit il faut inviter tout le monde, soit il faut n'inviter personne, sinon les personnes qui ne sont pas invitées ne sont pas contentes. Là, on ne pouvait pas citer tout le monde, les CIQ, les associations de parents d'élèves, etc.

Donc on a choisi de citer et de rendre hommage à l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre", parce que c'est vrai qu'elle est vraiment le fer-de-lance dans le combat pour la LiNEA, et à travers diverses réunions thématiques. Il y en a d'ailleurs une prochaine le 2 avril sur le bruit, il y en a eu une dernièrement sur la pollution atmosphérique, où il y avait d'ailleurs très peu d'élus, il n'y avait que Mme PONCET-RAMADE et moi-même, c'est tout, personne d'autre. Voilà, c'est donc le fer-de-lance sur la défense pour la LiNEA, et c'est pour cela que l'on a tenu à lui rendre hommage, ce n'est pas pour nous, on discute avec toutes les associations et les CIQ, il n'y a aucun ostracisme. Donc ce n'est pas une volonté particulière, ce n'est pas un oubli volontaire de notre part, c'est simplement parce que l'on ne pouvait pas inviter tout le monde.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. La LiNEA, c'est un dossier sérieux effectivement, très sérieux, et qui en l'état va saccager l'identité, la réalité, le quotidien des habitants du noyau villageois de Saint-Mitre et au-delà. La partie gombertoise, on va dire, n'est pas touchée, si ce n'est qu'en passant par le technopole, ça n'a pas une grande incidence. Si ce n'est que le stade Mallet est condamné à mort, et là du moins les obsèques seront officielles, après que le stade de Château-Gombert, ou en même temps, ne péricle. Décidément, le sport à Saint-Mitre et Château-Gombert, ce n'est pas pour demain !

Et in fine, la partie Saint-Mitre est vraiment la plus impactée quant au quotidien des habitants puisque cela va toucher en autres, au-delà des habitations, notre Centre d'animation et cela va passer au ras de l'école et de deux résidences pour sortir au niveau du lycée Saint-Mitre. Vous pouvez donc imaginer, sans être des spécialistes, nous ne sommes pas des spécialistes, mais on peut déjà imaginer que dans ce quartier, dans ce noyau villageois les riverains et ces lycéens vont perdre de nouveaux mois d'espérance de vie. Car vous savez qu'à Marseille, sur l'ensemble de la ville, en moyenne nous vivons huit mois de moins en raison de la pollution par rapport aux autres grandes villes. Eh bien, à Saint-Mitre et puis sur le tracé de la L2, il faudra lever quelques mois de plus, avec la pollution que l'on nous annonce.

Et c'est la raison pour laquelle, Mme PONCET-RAMADE, en ce qui vous concerne, j'accède bien volontiers à votre amendement...

Monsieur MARI.- Il y a du favoritisme !

Monsieur RAVIER.- ...En mon âme et conscience, dans l'intérêt général, car c'est un amendement d'intérêt général et il ne s'agit pas là d'une démarche politicienne. Donc je lis le texte de votre amendement et je demande aux Services bien sûr de l'inclure au rapport.

"La Mairie de Secteur demande que soient pris en compte le risque inondation, évalué

seulement par l'entreprise, et le risque de pollution de l'air, non évalué, mais seulement estimé par l'entreprise, et la disparition de zones vertes et agricoles "poumon vert" des zones avoisinantes."

C'est donc un amendement rédigé et proposé par Mme PONCET-RAMADE, que nous incluons au rapport et qui sera donc mis aux voix avec le rapport, et qui est, je le répète, tout à fait pertinent.

Je rappelle que jusqu'à il y a quelques semaines, ce projet de LiNEA était porté par le seul Conseil Départemental, quand il était encore Conseil Général, puis Départemental. Eh bien, nous avons relancé, par l'intermédiaire de M. DUDIEUZERE et moi-même, la Présidente du Conseil Départemental, Mme VASSAL, pour simplement être reçus, dans un premier temps, pour que nous puissions discuter, être reçus, nous, Mairie de Secteur, l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre" et les CIQ bien sûr, évidemment !

Elle ne nous a jamais répondu, même pas "je vais répondre au Maire", méthode GAUDIN, piqûre de morphine, ni vu ni connu je t'endors, même pas répondu ! Pour un projet aussi sérieux, qui engage à terme outre la circulation bien sûr... Et il est nécessaire ce projet, bien sûr, tout le monde s'accorde à le dire, y compris l'association pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre, y compris les CIQ.

Tout le monde s'accorde à dire que la circulation dans ces quartiers est insoutenable, insupportable, et qu'il faut donc une solution. La solution doit être la LiNEA, mais pas celle-là, pas en l'état ! Il y a des aménagements qui doivent être consentis. Allez ! Les mêmes que ceux consentis pour le Boulevard Urbain Sud, pas plus pas moins. Marseille est une et indivisible, chiche ! Allez, chiche ! On fait au Nord comme on fait au Sud ! C'est tout ce que l'on demande.

On ne demande pas plus que les autres, on demande qu'il y ait des tunnels dans les quartiers Nord comme on accorde des tunnels dans les quartiers Sud. Les aménagements de surface que l'on accorde dans les quartiers Sud, eh bien, que l'on nous les accorde aussi dans les quartiers Nord ! Il faut croire qu'il y a Marseille et Marseille bis, Marseille et Marseille en dehors, 13-14. Cela va au-delà de la non-considération, au-delà des moitiés de réponse. On est dans le mépris le plus total ! On ne nous répond même pas !

Alors aujourd'hui, le "bébé a été refile" à la Métropole et c'est donc le Maire de Marseille, Vice-président du Sénat, Président de la Métropole, qui a en charge ce projet de LiNEA. Et nous l'avons sollicité, bien sûr, pour l'alerter. Et peut-être souhaitera-t-il un jour revenir sur la terre marseillaise, quitter son astre et revenir parmi les mortels du 13-14, pour se rendre compte de quelle est la vie de tout un chacun et de ce que risque de donner cette LiNEA pour les habitants et pour les lycéens.

Parce que, là, le tunnel va sortir au niveau du lycée. Je ne vous dis pas la pollution au bout du tunnel, quand même ! Un bout de tunnel, mais qui n'est pas à la hauteur de ce qui doit être fait, si l'on est raisonnable et si l'on est sérieux. Eh bien, à la sortie du tunnel côté Saint-Mitre, côté lycée, ça risque d'être rock and roll pour la santé des enfants et des enseignants, pendant un temps les jeunes, les enseignants resteront plus longtemps que les lycéens, un certain nombre d'années, durant leur carrière. Il ne faudra alors peut-être pas s'étonner qu'à l'issue de leur carrière ils aient des problèmes graves de santé, comme ceux qui auront la "chance" d'habiter au bord de la L2, si elle reste en l'état.

Alors, encore une fois, la Mairie de Secteur accompagne l'association "Pour la sauvegarde et l'animation du poumon vert de Saint-Mitre", l'ensemble des CIQ, les habitants, pour que leur qualité de vie ne soit pas sacrifiée sur l'autel des petits non pas arrangements entre amis, mais en tout cas des petites économies qui à terme risquent de nous coûter très cher.

Aussi, j'espère que le Maire de Marseille, Président de la Métropole, saura entendre la voix de tout le monde, y compris la vôtre, M. AIRAUDO. Je suis convaincu que vous saurez à votre manière, avec vos arguments, convaincre le Maire de Marseille, mais surtout le Président de la Métropole de revoir sa copie.

Cela fait tellement longtemps qu'on l'attend cette LiNEA, on peut attendre encore un peu, il est urgent d'attendre pour reprendre le dossier sérieusement et accorder les crédits nécessaires. Parce qu'encore une fois, c'est comme pour la L2, tout est une question de moyens, car tout est possible, il suffit de faire un chèque. Mais vu l'état des finances de la Ville, si bien gérées par M. GAUDIN et son orchestre, il est certain que c'est difficile.

Mais maintenant qu'il a trouvé la poule aux œufs d'or à travers cette Métropole, peut-

être que dans l'intérêt général il va trouver les financements nécessaires. Ce n'est pas du superflu, là, c'est du nécessaire. On peut passer au vote, d'abord sur l'amendement.

L'amendement proposé par Mme PONCET-RAMADE est adopté à l'unanimité des votants (Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, et des élus Front de Gauche, non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Nous passons maintenant au vote sur le rapport.

LE RAPPORT N° 16-18 7S, avec l'amendement proposé par Mme PONCET-RAMADE, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS (Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", et des élus Europe Ecologie - Les Verts, abstention du groupe Parti Socialiste et des élus Front de Gauche, non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-19 7S - Objet : Pour une L2 Nord équitable

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant.

Longue d'une dizaine de kilomètres, la rocade L2, dont les premières esquisses datent des années 1930 et la première déclaration d'utilité publique de 1983, devrait accueillir près de 100 000 véhicules par jour. Elle est divisée en deux parties. La L2 Nord, longue de 4,5 km, reliera les Arnavaux au quartier de Frais Vallon. La L2 Est, longue de 5,2 km, assurera la liaison Frais Vallon - A50.

Si le planning est respecté, la L2 Est sera livrée cette année -on nous a annoncé dernièrement la date du 7 juillet-, alors qu'il faudra attendre 15 mois supplémentaires pour inaugurer la L2 Nord. A ce jour, l'avancée des travaux et les aménagements réalisés démontrent, une fois encore, la disparité entre les secteurs de Marseille. En effet, les habitants des 13^e et 14^e arrondissements devront composer avec une infrastructure au rabais en comparaison de celle dont bénéficieront leurs concitoyens des quartiers Est.

Les exemples sont légion : 50 % de couverture seulement sur la partie Nord, là où la L2 Est est couverte en quasi-totalité sur le tronçon Florian / Frais Vallon. Des aménagements de surface non prévus et non fiancés, quand les 11^e et 12^e arrondissements bénéficient d'équipements de qualité : jardins partagés, espaces verts, parcs pour enfants. Des nuisances à foison pour les habitants du 14^e arrondissement, qui en subiront tous les désagréments, mais seront les seuls à ne pas pouvoir accéder à la rocade L2 Nord depuis leur quartier. Une cheminée d'évacuation des gaz, véritable mastodonte de béton de 70 mètres de long, sera implantée au beau milieu de la dalle Salvador Allende et recrachera l'air vicié de la rocade sur le centre commercial du Merlan, la crèche, l'école, un lieu de culte (synagogue) et les habitations environnantes. Des équipements de réduction phonique qui respectent la réglementation à minima, mais sans tirer profit des dernières évolutions technologiques en la matière.

A l'heure où la Ville de Marseille se glorifie de la construction d'une deuxième tour à La Joliette, aucune bretelle de retournement n'est prévue au niveau de l'échangeur des Arnavaux pour rejoindre le quartier Euroméditerranée et le centre-ville. Cela signifie qu'en dépit de tout bon sens, plusieurs milliers de véhicules emprunteront chaque jour le rond-point Jean Queillau, dont le calibrage n'est absolument pas adapté à absorber un tel flot de circulation.

Et pour finir, il est prévu d'ouvrir le tronçon Florian / Frais Vallon dès la fin de l'été 2016, orientant ainsi des milliers de voitures supplémentaires sur notre secteur, qui lui sera encore en travaux jusqu'à au moins fin 2017, s'il n'y a pas de retard. La circulation déjà particulièrement difficile franchira alors les frontières de l'asphyxie.

En conclusion, dès l'ouverture de la L2, notre secteur s'enfoncera davantage dans une situation abyssale, tandis que les 11^e et 12^e arrondissements jouiront eux d'une infrastructure de qualité technique et environnementale supérieure.

Nous proposons donc au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après.

Article 1

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande à Monsieur

le Maire de Marseille, Président de la Métropole et Vice-président du Sénat, d'user de tout son poids et de toute son influence pour obtenir de l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Départemental une rallonge budgétaire, afin que soit réalisée la bretelle de retournement des Arnavaux et que des aménagements de meilleure qualité soient réalisés en vue de diminuer les pollutions phoniques et atmosphériques.

Article 0 2

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande à Monsieur le Maire de Marseille et Président de la Métropole de tout mettre en œuvre pour que des aménagements de surface de qualité soient réalisés dès la livraison de la dalle de la L2 Nord, en concertation avec les habitants et la Mairie de Secteur.

Article 3

Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, merci de me donner la parole sur ce dossier. C'est vrai que vous avez bien résumé la situation dans cette délibération. Je ferai quand même une remarque technique, et c'était le sens de mon amendement, que vous n'avez pas voulu retenir.

C'est vrai qu'il faut une bretelle de retournement, nous en sommes convaincus, sauf que je crois, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas bien évalué la situation. Si cette bretelle de retournement voyait le jour telle quelle, il y aurait une saturation dans le secteur du Canet, notamment au niveau du pôle d'échanges Capitaine Gèze. Donc le sens de notre amendement, c'était de vous proposer : la bretelle de retournement ne pourra voir le jour que si une trémie était réalisée au niveau du boulevard du Capitaine Gèze, afin de ne pas saturer le secteur pôle d'échanges de transports en commun du Canet.

C'est le sens de l'amendement que je vous demande, si vous le voulez bien, de mettre aux voix.

Par contre, j'avais une remarque plus générique, Monsieur le Maire. Depuis tout à l'heure je vous entends dire que sur les écoles vous ne pouvez rien faire, sur la LiNEA vous ne pouvez rien faire, sur la L2 vous ne pouvez rien faire. Alors, un jour, c'est vrai que je vous ai appelé "le Président du comité des fêtes du 13-14", mais vous aviez une telle verve pour nous expliquer les fêtes que vous aviez faites. Et là aujourd'hui, j'ai envie de vous donner un nouveau surnom, Monsieur le Maire, personne ne vous l'a encore donné, cela m'est venu comme ça tout à l'heure.

Comme on est de la même génération, on regardait les mêmes dessins animés quand on était petit, et il y avait un dessin animé avec un petit poussin noir qui s'appelait Calimero. Et donc aujourd'hui, je crois que l'on a trouvé le Calimero du 13-14 ! C'est vraiment trop injuste... Donc je crois que tout est dit aujourd'hui, Stéphane RAVIER c'est Calimero. Alors quand vous verrez sur vos affiches des petits bandeaux, vous penserez à moi !

Monsieur RAVIER.- Avec Priscilla ! Il y avait aussi Barbapapa.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Alors Calimero, c'est mon nouveau nom. Je me vois bien ! Donc, si je comprends bien, mes lamentations, mes appels, mes cris à l'injustice ne sont pas justifiés. Vous, vous estimez que nous sommes bien traités. Vous estimez que cela dépend de la Mairie de Secteur que la LiNEA soit d'une autre teneur ou tenue, que cela dépend du Maire de Secteur que ce projet de L2 soit couvert, souterrain, qu'il y ait des aménagements de surface, etc. M. MARI, c'est bien d'essayer de faire un bon mot pour faire un bon tweet, mais soyez sérieux, parce que si nous en sommes là aujourd'hui, je vous rappelle que j'ai eu un prédécesseur qui est resté Maire de Secteur pendant seize ans, et qu'avant lui il y avait un autre Maire de la même couleur politique, il y a toujours eu la même couleur politique ici, rouge vert, quoique vert ça n'existait pas trop à une époque, mais on était quand même du côté franchement à gauche pendant 30 ans. Et qu'est-ce que vous avez fait ? Vous nous avez fabriqué une députée qui est condamnée à un an de prison ferme ! Voilà ce que vous avez fait ! Alors, ne venez pas me faire la leçon quand même !

Bien sûr que j'aimerais..., mais la loi est ainsi faite, chacun ses responsabilités.

Les miennes, je les assume. Nous les assumons tous, tous les élus. Et j'alerte, je tire la sonnette d'alarme. Et c'est aux décideurs, quand c'est à eux, de décider. La LiNEA, c'est la Métropole, vous n'allez pas contester ça quand même ! Oui, maintenant, c'est la Métropole, avant c'était le Conseil Départemental, je ne vais pas le contester. Que pouvais-je faire d'autre que de harceler Mme VASSAL ? Et elle n'a jamais souhaité me répondre. Que faire de plus ?

Pour les écoles, c'est bien le Maire de Marseille qui a en charge les écoles, nous le regrettons tous, c'est bien lui qui est dans le déni, qui dit aux familles : occupez-vous de vos enfants ! Ou quand on alerte encore une fois sur l'état des écoles, il estime que l'on exagère. Que voulez-vous que je fasse de plus ? Que je le séquestre ? Pour cette L2, dont vous avez eu en d'autres temps la charge, votre mentor, M. HOVSEPIAN, lui, pour prendre la référence d'un dessin animé, c'est plutôt Casper, c'est le fantôme. Et encore, Casper on le voit, aujourd'hui on ne le voit plus.

Monsieur MARI.- Il vous manque ?

Monsieur RAVIER.- Un peu quand même ! Je le vois au Conseil Municipal, de temps en temps. Je suis rassuré, il est là tant mieux, en pleine forme, et j'en suis content pour lui. Donc il avait fait trois délibérations sur la L2...

Monsieur MARI.- Avec une école, un stade...

Monsieur RAVIER.- ...Comme nous en faisons une aujourd'hui, et cela n'a jamais abouti ! Quant à l'école dont vous parlez, vous n'avez même pas été "foutus" de penser qu'il fallait mettre un préau dans l'école, il y a une école qui est neuve et des infiltrations, mais vous n'êtes pas non plus responsables des malfaçons, vous n'êtes ni architectes ni maçons.

Donc, on récupère le bébé sur cette L2. Mais que pouvons-nous faire réellement, concrètement ? Quelles sont nos compétences ? Déjà, il s'agit d'écouter les spécialistes, les CIQ, tous les CIQ concernés, portés entre autres par le Président de la fédération du 13^e et le Président de la fédération du 14^e, M. RIZZITELLI et M. GERLIER, qui a une expérience professionnelle qui lui permet de s'exprimer sérieusement sur le sujet, donc nous l'écoutons, nous l'invitons. Et nous invitons tous les CIQ aux réunions que nous propose et que nous demandons auprès de la L2, en la personne de M. MONCORGÉ.

Et puis nous demandons au Préfet d'être reçus. Nous avons obtenu cette réunion lorsqu'il s'agissait de M. CADOT, le Préfet de Région qui était un si bon Préfet qu'il a obtenu le poste de Préfet de Police à Paris, ce qui reste pour un Préfet la reconnaissance d'un travail performant. Et il nous avait écoutés sur la bretelle de retournement, convaincu non seulement que c'était une bonne idée, mais que concrètement c'était nécessaire. Le problème, c'est que M. CADOT est parti et qu'il a été remplacé par M. BOUILLON, qui depuis a fort à faire. Et il avale des coulevres avec les "boues rouges" de Gardanne, la Métropole. Il doit avoir un bon estomac, ce n'est plus un estomac, c'est un vivarium !

Toujours est-il que, nous, pour la L2, là c'est vraiment du harcèlement. On le harcèle, on harcèle son Cabinet. Mais il ne nous répond pas, ou plutôt il ne répondait pas alors que nous demandions une nouvelle réunion et, je ne vous le cache pas, en comité restreint : la Mairie de Secteur, les CIQ, les associations, le CAN L2 par exemple, des professionnels, je dirai, bénévoles, mais qui connaissent leur sujet, avec lesquels nous sommes en contact et que nous souhaiterions voir participer à cette réunion de comité restreint. Mais pas de réponse, depuis des mois !

Et il a fallu soudainement, lorsque mon dernier courrier informait le Préfet que nous allions passer à une autre méthode, qui consisterait à nouveau, puisque nous l'avions déjà effectué une fois, à manifester, à bloquer la circulation sur le chantier de la L2, car désormais c'est un chantier, entre le rond-point Wresinsky et le rond-point de Font Vert tout simplement. Nous l'avions déjà fait une fois, n'est-ce pas, Monsieur le Président de la fédération des CIQ du 13^e, mais nous n'étions pas très nombreux... Vous n'étiez pas encore là et vous n'y serez pas, mais ce n'est pas un scoop...

On l'avait fait, nous n'étions pas très nombreux, car les travaux n'étaient pas encore entamés sur cette partie-là et sans doute les habitants de La Busserine et de Font Vert ne se sentaient pas tout à fait concernés. Aujourd'hui, ils l'ont sous leurs fenêtres, comme à Frais Vallon.

Et j'ai donc informé le Préfet que nous allions recommencer et que lorsque nous avions manifesté, avec simplement un aller-retour entre les deux ronds-points, il y avait eu

un bouchon jusqu'à Aubagne. Or ce n'est pas de gaité de cœur que l'on va recommencer, parce que ceux et celles qui se retrouvent coincés dans le bouchon, ce sont des gens qui vont travailler, qui vont emmener leurs enfants à l'école, puis vaquer à leurs occupations, et que nous allons bloquer pendant x heures alors qu'ils n'y sont pour rien. Ils vont être les victimes, encore une fois je vais être le Calimero de service, moi ça me va, des lamentations ô combien justifiées de la Mairie de Secteur qui porte là les revendications légitimes des attentes des habitants de cette grande zone. Parce qu'il n'y a pas que le tracé : le bruit, c'est dans l'immédiat, mais la pollution, tout le monde va en manger ! Pas du côté des Camoins, c'est sûr ! Donc nous allons en manger, c'est certain, les enfants d'une crèche vont en manger, les habitants des Oliviers, de Malpassé, de Frais Vallon, l'école maternelle de Frais Vallon qui vibre déjà en raison des travaux. Et je ne vous parle même pas de Font Vert et du Petit Canet.

Alors voilà ! Il y a du très très grand n'importe quoi et l'on prend ce fallacieux prétexte de dire : "Oui, mais les sommes investies pour la partie Nord sont les mêmes que pour la partie Est, avec tant d'intervalle en euro constant." Mais on nous le fait encore une fois à l'envers en réalité, il y a beaucoup moins d'argent investi sur la partie Nord qu'il y en a eu sur la partie Est.

Et à l'époque, vous auriez dû intervenir, M. MARI ! Si on en est là, c'est que vous n'avez pas été très performants !

Alors la réalité est là, c'est qu'il y a encore une fois deux Marseille. Il y a le Marseille où la Ministre, Mme ROYAL, se déplace pour inaugurer la partie Est, avec des aménagements de surface... Là encore, aucune nouvelle de la Mairie de Marseille qui en a la charge, aucune nouvelle, rien ! Alors que nous avons encore voté au dernier Conseil Municipal des crédits pour la zone Est qui est déjà pas mal lotie. Tant mieux ! Je ne veux pas déshabiller Est pour habiller Nord ! Je veux que Nord soit habillé comme Est, pas plus ! Remarquez que s'il y en a plus, on le prendra aussi, mais en tout cas si c'est pareil on s'en contentera.

Mais encore une fois, nous sommes traités comme des citoyens de seconde zone. Il ne faudra pas vous étonner si les caractères les plus trempés de ceux qui vivent à côté passent du côté obscur de la négociation, du côté viril.

Et pour ne pas en arriver là, nous avons demandé au Préfet, qui a toujours méprisé nos courriers, et là, il nous a répondu ! Comme je le menaçais d'une mobilisation, il nous a répondu pour nous inviter à participer à une réunion à laquelle participera beaucoup de monde en réalité. La réunion que j'appelais de mes vœux, il n'en est pas encore arrivé là. Mais on verra, on écouterà, la semaine prochaine, lundi prochain, ce que le Préfet doit nous annoncer.

Et s'il nous annonce que finalement ce que disait M. MONCORGÉ dans La Provence, il y a quelques jours, que cette bretelle de retournement l'Etat s'y intéressera désormais, il faut qu'il nous dise comment, concrètement. Qu'il ne nous la fasse pas à la morphine ! A ce moment-là, nous reverrons peut-être notre copie et nous annulerons peut-être notre manifestation. Mais en l'état, puisque l'on ne nous écoute pas, tellement pas que vont commencer effectivement, et je terminerai par-là, à partir du 5 ou 7 juillet la société L2 va remettre les clés de la partie Est à l'Etat. Et l'Etat, vos amis, M. MARI, avec une Ministre de l'environnement qui se dit être plus "classe"...

Monsieur MARI. - Et elle l'est !

Monsieur RAVIER. - Eh bien, j'espère qu'elle n'avalera pas la couleuvre qu'elle a déjà eue avec les "boues rouges" de Gardanne, surtout les Calanques, avec ce droit à polluer qui a été accordé par le Gouvernement. Ce n'est pas une couleuvre qu'elle a avalée, c'est un anaconda ! C'est nous qui nous l'empêguons, là il y a un deuxième anaconda qui est en train de naître et que l'on veut nous faire avaler. Mais celui-là, on ne l'avalera pas sans se laisser faire !

Donc j'espère, j'appelle Mme ROYAL, je lui ai écrit, nous lui avons demandé audience avec les CIQ, avec le CAN L2, avec toutes les associations et les associations de riverains concernés par cette L2, la Mairie de Secteur bien sûr, pour que nous lui présentions un projet dans l'intérêt général. Et j'espère qu'elle ne verra pas à travers ma personne la seule étiquette politique, je porte le projet dans l'intérêt général, pas seulement que...

Alors, M. MARI, je vous demande un service pour les habitants : essayez de convaincre Mme ROYAL de nous recevoir, venez avec nous parce que vous n'habitez pas très loin, que vos enfants vont à l'école pas très loin, donc vous êtes concerné. Et on ne peut

pas encore une fois faire comme la Mairie Centrale, dire : "Je ne suis pas concerné, c'est un PPP, partenariat public privé, je n'ai aucun pouvoir". Quand on est Maire de Marseille, on est Maire de 16 arrondissements, y compris ceux du 13-14, et on ne peut pas à ce point mépriser la santé publique. C'est de cela qu'il s'agit, le bruit et la pollution. Donc tout le monde doit venir.

M. JOHSUA, venez avec nous ! Un représentant par groupe, même lorsqu'il ne constitue pas un groupe. Je suis tout à fait disposé à ce que nous y allions nombreux, pour bien montrer qu'il ne s'agit pas là d'une obsession de Calimero, mais de tout le monde.

Donc cette ouverture au mois de juillet, mais cela va être cataclysmique, car ça n'aboutit plus désormais sur des voies, ça aboutit sur un chantier. Ce qu'il va y avoir entre le rond-point Wresinsky et le rond-point de Sainte-Marthe, c'est un chantier, et c'est déjà quasiment saturé. On me dit même qu'à Saint-Just il va y avoir des problèmes, et pas qu'à Saint-Just : au Merlan, aux Arnavaux, sur toute la zone, à Malpassé, à Saint-Barthélémy. Mais pas aux Camoins !

Donc tout le monde doit se sentir concerné et en l'état on ne peut pas accepter cette L2, on ne peut pas accepter l'ouverture de cette L2 dans ce sens-là. Dans l'autre sens, oui. Dans le sens Nord - Est, Wresinsky - Florian, oui, pour dégager. Mais pas pour engorger davantage, ça va être l'enfer !

Alors, M. MIRON, vous allez inaugurer bientôt et mettre en service ce magnifique stade du Merlan, j'y reviens, où des jeunes et des moins jeunes vont faire du sport dans un nuage de pollution, respirer à pleins poumons les gaz qui seront recrachés plus bas, au rond-point Wresinsky. Ce n'est pas sérieux !

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, vous n'êtes pas reçu par le Préfet, vous n'êtes pas reçu par la Présidente du Conseil Départemental, vous n'êtes reçu par personne !

Monsieur RAVIER.- Ils ne doivent pas aimer les poussins noirs !

Monsieur MARI.- A votre place, Monsieur le Maire, je démissionnerais de tous les mandats ! Parce que vous ne servez à rien !

Monsieur RAVIER.- Comptez là-dessus ! J'y suis, j'y reste ! Il faudra me supporter jusqu'en 2020 et peut-être plus !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Alors, cerise sur le gâteau, il y a un rapport au Conseil Municipal sur une subvention accordée à Air PACA, rapport qui a été retiré de notre ordre du jour parce qu'il nous a été envoyé par inadvertance, où il est question de financer Air PACA pour qu'ils procèdent à une étude de la pollution sur 18 écoles...

Monsieur MARI.- Il y a une spécialiste, Mme PONCET-RAMADE.

Madame PONCET-RAMADE.- Est-ce que vous me permettez d'en parler ?

Monsieur RAVIER.- ...Mais il n'y a aucune école dans le 13-14 qui soit concernée par cette étude. Mme PONCET-RAMADE, allons-y gaiement !

Madame PONCET-RAMADE.- Il s'agit d'une étude du Professeur Denis CHARPIN, chef du service de pneumologie-allergologie à l'Hôpital Nord. Le Professeur Denis CHARPIN avait fait faire, il y a quelques années, une étude sur la pollution de l'air à l'intérieur de 18 écoles sur Marseille et, là, il veut simplement la renouveler pour voir si cela s'est aggravé ou pas. C'est donc une initiative de Denis CHARPIN payée par la Mairie de Marseille à Air PACA, mais c'est un travail scientifique.

Monsieur RAVIER.- Mais il n'y a aucune école du 13-14.

Madame PONCET-RAMADE.- Non, je ne crois pas.

Monsieur RAVIER.- Alors qu'il y a cette L2 et qu'au mois de juillet vont déferler les voitures et qu'il va y avoir une pollution extraordinaire !

Madame MASSE.- J'étais dans commissions, ils sont partis sur les mêmes écoles.

Monsieur RAVIER.- Oui, justement. Qu'ils reprennent l'étude sur les mêmes écoles, sans

doute, mais il faut qu'ils y ajoutent quelques écoles de la Mairie de Secteur. Vous voyez, je ne suis pas pour supprimer, c'est pour rajouter, pas seulement sur la culture, je suis pour ajouter les écoles de Frais Vallon, La Busserine, Font Vert, au moins une des trois !

Madame PONCET-RAMADE.- Mais pour l'école de Frais Vallon, on ne sait pas quelle était la pollution de l'air...

Monsieur RAVIER.- Peu importe, je veux savoir ce qu'elle reçoit comme pollution actuellement, c'est quand même important de le savoir. S'il faut avoir été choisi il y a 16 ans pour pouvoir bénéficier aujourd'hui encore de la même étude, alors on sera toujours dans la culture de Calimero !

Madame PONCET-RAMADE.- Non, c'est une étude scientifique faite dans les mêmes conditions et aux mêmes endroits.

Monsieur RAVIER.- Ce sera pertinent effectivement, mais je souhaiterais quand même savoir, et je suis étonné que vous ne me souteniez pas dans cette démarche, ce que nous recevons comme pollution dans nos quartiers, dans nos écoles, et peu importe si nous n'avons pas de comparatif !

Madame PONCET RAMADE.- Parce que je veux protéger le travail scientifique qui sera (probatif) de M. Denis CHARPIN. Ce sont toujours les mêmes conditions sur les mêmes sites. On aura donc une preuve.

Monsieur RAVIER.- Pour ce qui me concerne, je les confirme et je soutiens la démarche de M. CHARPIN, bien sûr. Mais je souhaiterais l'enrichir avec une étude sur notre secteur, même si on n'a pas de comparatif, pour voir sur quel niveau nous sommes, nous et pas seulement le 9-10 ou le 4-5

(Echange de propos simultanés)

Madame PONCET-RAMADE.- M. HOVSEPIAN avait demandé une étude...

Monsieur RAVIER.- Eh bien, je vous le dis, si nous ne l'obtenons pas, nous paierons, la Mairie de Secteur paiera, s'adressera à M. CHARPIN pour lui commander une étude.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- On peut voter ?

(Le groupe Marseille en Avant demande la parole)

Monsieur RAVIER.- Normalement, une fois que le Maire s'est exprimé, même s'il n'est que de Secteur, on ne reprend plus la parole.

Monsieur MIRON.- Vous êtes parti dans un monologue, comme vous en avez l'habitude, je trouve ça extraordinaire ! Merci en tout cas de me donner la parole.

Monsieur le Maire, merci de féliciter Roland BLUM. Il a été le Maire du 11-12 pendant de nombreuses années et il a lui-même mené les négociations pour que la L2 Est, ce que vous dites dans votre document, bénéficie de l'ensemble de ces aménagements. Ce n'est pas vrai que la L2 Est est couverte en quasi-totalité, mais ce n'est pas grave, c'est juste qu'elle l'ait pu l'être aussi. Donc merci pour lui, ce qui prouve que notre majorité fait plutôt bien les choses.

Par contre, je suis désolé, M. MARI, mais si aujourd'hui on est dans cette situation, ce n'est peut-être pas à vous personnellement qu'on le doit, mais c'est au précédent Maire de Secteur qui, ne voulant pas déplaire à Mme GHALI, n'a participé à aucune négociation pour éviter que les Castors de Servières soient impactés par une éventuelle bretelle de retournement.

Il nous faut donc aujourd'hui prendre l'héritage malheureusement de ce qui ne s'est pas passé pendant de trop nombreuses années. Et la réalité, c'est que tous ceux qui entouraient M. HOVSEPIAN se sont laissés aller, puisqu'il n'y a eu aucune négociation. Ça, c'est la réalité.

Alors aujourd'hui on en est où ? Je ne sais pas si l'Etat, puisque c'est l'Etat qui pilote, vous êtes vous-même Sénateur, vous voyez les Ministres au moins une fois par semaine, vous pourriez vous adresser directement à eux et notamment au Ministre de l'aménagement du territoire, c'est lui qui pilote.

Et moi, qu'est-ce que j'ai fait, au nom de mes amis du groupe Marseille en Avant ? J'ai écrit au Ministre en 2014, j'ai renvoyé ça au Préfet, à l'époque M. CADOT, concernant l'éventuelle création d'une bretelle de retournement. Et également, je viens de le renvoyer à M. BOUILLON en novembre 2015, en leur rappelant qu'au-delà des problématiques de circulation, qui sont certes réelles, on a quand même chez nous un outil industriel fantastique qui s'appelle le Port Autonome.

Aujourd'hui, on a un axe routier qui va se développer et qui sera terminé fin 2017, peut-être même avant au rythme où ça va, pour une fois on aura un chantier qui sera à l'heure, et on en est ravi même si ça fait quand même plus de quarante ans qu'on l'attend, donc il faut arrêter d'attendre maintenant. Et donc, cette ouverture sur le Port Autonome, outre le fait que ce soit des milliers d'emplois, c'est du développement économique. Et on en a nécessairement besoin.

Donc cette bretelle n'est pas faite seulement pour alléger le trafic, elle est faite aussi pour qu'il y ait un accès plus direct au Port Autonome, dans les deux sens bien évidemment, puisque le développement économique sur le Port se fait dans les deux sens. Ça, c'était le premier point. Le deuxième point, Monsieur le Maire de Secteur, je vois que vous vous souciez beaucoup, beaucoup, beaucoup des habitants des quartiers populaires et des cités. C'est bien la première fois ! Chaque fois que l'on vote un projet en direction de la rénovation urbaine, vous êtes contre. Chaque fois qu'il s'agit de cautionner un organisme de l'habitat social, vous êtes contre. Et là aujourd'hui, cela vous arrange bien encore une fois d'essayer de monter les uns contre les autres, au prétexte que.

Alors les prétextes sont tous bons pour vous, un coup c'est celui de la pollution, un coup c'est celui du bruit, un coup c'est celui de la circulation. Sur tout ce qui peut chanter aux oreilles de vos concitoyens, vous essayez de vous ramener quelques électeurs supplémentaires. Ils sont déjà très nombreux, trop nombreux à mon goût. Mais vous faites tout ce que vous pouvez pour continuer dans le même esprit.

Et là, on ne peut pas partager cette méthode, je ne peux pas le partager. C'est un sujet trop sérieux, la L2, pour que vous et vos amis vous alliez manifester, passez-moi l'expression, embêter, pour ne pas dire plus, nos concitoyens qui vont ce jour-là se retrouver dans la panade en emmenant leurs enfants à l'école, en allant au travail, tout cela parce que vous voulez faire un peu le buzz. Faites-vous faire une photographie devant, envoyez-la sur Internet, je suis sûr que ça fera le même effet. En tout cas et au moins vous n'embêterez personne !

Voilà, je voulais vous faire passer ce message. Soyez tolérant à l'égard de tous ! Merci encore une fois d'avoir félicité Roland BLUM, M. DUDIEUZERE. Espérons qu'ici on pourra avoir le même exemple. En tout cas, en ce qui me concerne en tant qu'Adjoint au sport, j'ai déjà vu avec la L2 pour essayer de voir comment nous pourrions peut-être aménager le dessus de la L2 avec un certain nombre d'aménagements, malheureusement à cause du fait que votre prédécesseur ne s'y est pas intéressé aux frais du contribuable marseillais, alors que sur la L2 Est c'est 10 millions d'euros qui sont pris dans le cadre du partenariat public-privé.

Monsieur RAVIER. - Au moins les choses sont claires, M. MIRON, vous êtes favorable sans condition, sans demande d'amélioration, sans demande de concertation, à cette L2 telle qu'elle nous est proposée, au nom de l'activité économique.

C'est sûr, cela va sûrement faire se développer les villages santé, il va y avoir des médecins qui vont s'installer dans le secteur pour soigner les maladies respiratoires, pour soigner les maladies nerveuses, avec le bruit que nous allons subir.

Encore une fois, vous ne vous sentez pas concerné. On a bien compris, M. MIRON, qu'il vaut mieux être du bon côté du manche et que le Maire de Marseille s'intéresse aux Marseillais lorsqu'ils ont bien voté, lorsqu'ils ont glissé le bon bulletin dans l'urne, et qu'il y a donc des Mairies de Secteur qui ont la bonne couleur et des Mairies de Secteur qui n'ont pas la bonne couleur. Le respect de la démocratie ne vous étouffe pas, M. MIRON !

Et je ne suis pas en contradiction avec mon opposition à la politique dite de rénovation urbaine, que la Cour des Comptes, nationale, dénonce depuis des années comme étant un échec ruineux. La preuve, c'est ce qui va être fait à Malpassé : on va détruire une tour, on va faire des aménagements qui ont commencé, pour aboutir à quoi ? A ce qu'il y ait la L2 sous leurs fenêtres ! Donc cela prouve bien, encore une fois, que vous ne voyez pas, vous, plus loin que le bout de votre nez électoral. Car, que vous vous intéressiez aux cités, ça c'est quelque chose de nouveau !

Comme vous avez pris une déculottée monumentale dans les noyaux villageois et que vous avez compris que là vous ne ferez plus en tout cas pendant un certain temps, j'allais

dire jamais, votre beurre électoral, vous avez changé d'orientation et de stratégie politiques, pour essayer de décrocher la couronne qui est sur la tête de la reine Sylvie, car elle n'est pas encore montée sur l'échafaud, pour la poser sur la vôtre ! Et vous pratiquez le clientélisme des cités, qui n'a rien à envier à Madame la Députée de la 3^e circonscription, car elle l'est encore. Alors, ça, c'est votre stratégie ! Je dénonce une politique qui est soutenue par la Mairie Centrale et qui veut que ce soit encore les 13^e et 14^e arrondissements dans lesquels on déverse du logement social, alors que 45 % des logements de notre secteur sont déjà des logements sociaux, alors que chez vos amis, c'est 7 %, 6 %, 10 %. Encore une fois, on appelle cela de la discrimination, je crois. Eh bien, ça, c'est insupportable ! Et tous les CIQ sont d'accord avec moi. S'il doit y avoir des logements sociaux, il faut que chacun prenne sa part de façon équitable. Il y a de la place dans le 7^e, dans le 8^e, dans le 6^e, dans le 1^{er}, il y a de la place, pour peu que l'on ait envie d'en trouver. Mais il y a tellement à bétonner dans nos quartiers, c'est tellement plus facile, il y a tellement d'argent à se faire, parce que les caisses sont vides, que c'est encore nous que vous noyez sous le béton. Et ça, il y en a assez ! Le jour où l'on noiera sous le béton les Camoins, on en reparlera. Mais cette fois, les Camoins, je ne sais pas pourquoi...

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER. - Je prends l'exemple des Camoins comme je pourrais prendre celui de Mazargues, ou de La Corniche... Eh bien, c'est toujours chez les mêmes, à qui on explique qu'il faut absolument des preuves du vivre ensemble à travers le logement social. C'est toujours chez les mêmes que l'on fait une L2 au rabais. C'est toujours chez les mêmes chez qui on fait une LiNEA en bois, parce que les électeurs ont mal voté, dites-nous-le clairement, M. MIRON ! Et vous l'avez dit, à deux niveaux : si vous votez mal, vous êtes sanctionnés. Eh bien, c'est une stratégie à double tranchant, M. MIRON. Soit les électeurs se diront : il est bien gentil ou pas gentil, le Maire de Secteur des 13^e et 14^e arrondissements, mais il est bloqué, on ne lui répond pas ; alors il vaut peut-être mieux voter pour son geôlier. Ou alors ils se diront, puisque Marseille est dit-on une rebelle, avec des appels à la rébellion démocratique, à la rébellion dans les urnes. Ils l'ont déjà fait en 2014 et ils l'ont fait à l'occasion des élections européennes et à l'occasion des élections départementales. Je sais que vous en gardez encore un douloureux souvenir, M. MIRON : même pas 20 % des voix ! Au plus on vous connaît, au moins on a envie de vous ! Et un an de présence, ça suffit à ce que vous perdiez près de 10 points. Et ils se diront peut-être que pendant un an on va lui faire confiance, encore plus encore, au-delà du 7^e secteur, qui sait, puisque l'on nous a portés au niveau national comme étant le premier mouvement politique, mais vos combines avec la Gauche, que vous dénoncez ici, "la Gauche !" Sans la Gauche vous preniez une nouvelle déculottée aux élections régionales ! C'est la Gauche qui est venue vous sauver et devant laquelle vous êtes à plat ventre, M. ESTROSI le premier, mais ça, c'est un autre débat. Alors ne vous présentez pas comme étant un homme libre et un homme de conviction ! Vous êtes pieds, poings et conviction attachés à la Gauche, à qui vous devez tout en réalité. Nous, nous sommes des hommes et des femmes libres et nous conduisons selon nos convictions et dans l'intérêt général. Et c'est ainsi que nous continuerons à travailler pour les quatre prochaines années.

Je mets donc au vote ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-19 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur MARI. - On ne prend pas part au vote, puisque vous n'avez pas proposé mon amendement.

Monsieur RAVIER. - Vous êtes en train de vous "Calimeroïser", attention à vous ! Il y en a deux, il y a aussi le méchant petit canard qui en a toujours après Calimero !

RAPPORT N° 16-20 7S - Quartier Saint-Just (13^e arrondissement) Abandon du projet de passage en stationnement payant des rues du quartier de Saint-Just).

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur. - En avril 2015, la Mairie des 13^e et 14^e Arrondissements organisait une réunion de concertation sur la problématique du

stationnement payant au cœur du noyau villageois de Saint-Just, afin que tous les acteurs locaux, habitants, commerçants et représentants du Comité d'Intérêt de Quartier puissent exprimer leur avis.

Les arguments de Marseille Provence Métropole et de la Ville de Marseille, favorables à la tarification et relayés par le CIQ de Saint-Just, avaient convaincu alors les participants.

A l'issue de cette rencontre, la Mairie de Secteur a proposé à MPM d'instaurer un tarif symbolique pour les résidents et le stationnement gratuit pour les clients afin de préserver l'intérêt général.

Depuis, la concertation sur le terrain s'est poursuivie. A ce jour, une large majorité des habitants et des commerçants sont désormais contre le stationnement payant, qui ne correspond plus à leurs attentes et surtout pas à la réalité de l'environnement de proximité nécessaire à la vie du quartier.

La preuve est faite que la redynamisation du noyau villageois a été mal conçue et qu'il n'est pas certain que cette tarification relancerait l'activité économique attendue en corollaire.

Nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après.

Article 1

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille demande l'abandon du projet de passage en stationnement payant des rues du quartier de Saint-Just.

Article 2

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande au Maire de Marseille de saisir au plus tôt les services de la Politique de la Ville pour qu'un nouveau projet de redynamisation du quartier de Saint-Just soit établi, en concertation avec les habitants, les commerçants, les associations locales et les usagers de ce périmètre.

Article 3

Conformément à l'article L.2511-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande au Maire de Marseille d'associer pleinement la Mairie de Secteur au processus de consultation des habitants.

Article 4

Conformément à l'article L.2511-12 et son deuxième alinéa, le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements demande l'inscription de la présente délibération à une prochaine séance du Conseil Municipal.

Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Monsieur le Maire, tout à l'heure je vous ai appelé Calimero ; là, je vais vous appeler Janus quand même, si vous me le permettez. Vous vous rappelez, Janus, l'homme aux deux visages.

Vous vous rappelez l'assemblée générale publique du CIQ de Saint-Just, il y a trois semaines, où M. DUDIEUZERE vous représentait...

Monsieur RAVIER.- J'étais à l'assemblée générale d'un autre CIQ.

Monsieur MARI.- Et à cette réunion au CIQ de Saint-Just, M. Jean-Luc RICCA, qui est l'Adjoint de la Mairie Centrale délégué à la circulation et au stationnement, a sorti une lettre que vous lui aviez écrite en décembre et dans laquelle non seulement vous validiez le principe des horodateurs sur la rue Alphonse Daudet, mais vous alliez plus loin puisque vous proposiez son extension au boulevard Perrin, au boulevard des Tilleuls, au boulevard Verd... C'était en décembre. Sauf qu'entre-temps vous avez reçu une pétition signée par 200 personnes, remise par les commerçants, indiquant qu'il ne fallait pas mettre des horodateurs dans Saint-Just.

C'est un sujet très complexe, les horodateurs, comme vous le savez. Il y a toujours des commerçants qui y sont favorables, ceux qui ont un chiffre d'affaires conséquent, alors que ceux qui vendent simplement la baguette de pain...

Monsieur RAVIER.- Un commerçant qui a un chiffre d'affaires conséquent, à Saint-Just... !

Monsieur MARI.- Je veux dire qu'il y a des commerçants qui vendent des articles à 1 euro et qu'il y en a d'autres qui vendent des articles à 100 euros, donc ils n'ont pas tous le même besoin de flux continu de circulation. Donc c'est très complexe, ce sujet des horodateurs.

Donc en décembre, vous étiez favorable aux horodateurs, vous proposez même leur extension. Puis on vous remet une pétition et dans la minute vous changez d'avis et vous envoyez des tracts dans tout Saint-Just pour expliquer que vous y êtes favorable et vous proposez une délibération -je vais dire- bien populiste, qui va dans le sens. Mais si demain on vous remet une pétition signée par 400 personnes qui demandent des horodateurs, vous referiez une délibération pour dire que vous souhaitez des horodateurs ? Donc tout cela pour dire, Monsieur le Maire, que le sujet est sérieux.

Et je rends hommage au Conseiller Municipal, M. RICA, qui est venu discuter, qui a lancé la discussion et qui a bien dit en partant : "Il n'y aura pas d'horodateurs tant qu'il n'y aura pas eu une large concertation et un accord de l'ensemble des parties."

Donc, à partir du moment qu'il y a un engagement qui est pris, je ne vois pas pourquoi vous faites cette délibération. C'est une délibération que je qualifierais encore une fois de populiste.

Cependant je voulais vous proposer un amendement qui allait dans ce sens, en vous demandant de rajouter dans l'article 1 "tant qu'une large concertation n'aura pas eu lieu, sous l'autorité de l'Adjoint en charge de la circulation et du stationnement".

Et pour être aussi positif, puisque nous sommes dans une opposition constructive, nous proposons que pour redynamiser le noyau villageois de Saint-Just tel que vous le proposez dans l'article 2, des discussions puissent être mises en œuvre entre la Mairie de Secteur, les Adjointes compétents de la Mairie Centrale, les commerçants, pour qu'un marché puisse voir le jour sur la rue Alphonse Daudet, de part et d'autre de la rue, le samedi matin. On pourrait très bien faire passer les automobilistes par le boulevard Perrin dans les deux sens, comme cela s'est fait pendant les travaux de la rue Alphonse Daudet.

Monsieur RAVIER.- Un jour par semaine, la circulation dans les deux sens ?

Monsieur MARI.- Oui, le samedi matin. Ça s'est fait pendant les travaux durant plusieurs mois. Il suffit d'un arrêté municipal pour le faire.

Alors je ne détiens peut-être pas la vérité, mais c'est une proposition que je mets au débat pour redynamiser l'avenue de Saint-Just, que l'on puisse étudier la mise en place d'un marché de part et d'autre de la rue Alphonse Daudet, le samedi matin, jusqu'à 13 h. Le samedi matin, il y a beaucoup moins de flux de véhicules. Cela peut être très attractif pour le noyau villageois de Saint-Just.

Voilà, Monsieur le Maire. Donc je participe au débat démocratique sur Saint-Just.

Monsieur RAVIER.- Mais nous vous en remercions. Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur AIRAUDO.- Monsieur le Maire, par rapport à cette délibération, encore une fois nous ne prendrons pas part au vote...

Monsieur RAVIER.- ...Il ne fallait pas venir alors !

Monsieur AIRAUDO.- Je rejoins M. MARI, on dit les choses, mais on n'est pas entendu. Mais par rapport à cette délibération, ce qui est notre souci, comme M. MARI l'a souligné, c'est votre double discours. Vous êtes élu, vous avez en charge des responsabilités, vous êtes censé incarner une certaine image, une certaine autorité et aujourd'hui je me rends compte que vous employez la même technique que certains de vos prédécesseurs, ou comme certain de vos collègues Conseillers Départementaux : là où c'est un peu sulfureux, je n'y vais pas, j'envoie quelqu'un pour moi, j'envoie les "Casques bleus". Il y a un Conseiller Départemental qui fait ça avec Mme TRANCHIDA, vous faites ça avec M. DUDIEUZERE, qui va dans les CIQ et qui est là pour porter la bonne parole juste après que vous ayez fait un tract mensonger contre le CIQ de Saint-Just. Vous accusez le CIQ d'avoir tenu des propos dans une réunion où la personne en question était hospitalisée, c'est quand même assez mesquin.

Deuxièmement, quand on discute avec M. RICCA, qui a très bien fait son travail, il a été saisi à la fois par les élus de Gauche comme de Droite, comme la Mairie de Secteur, pour cette demande qui était faite à la base par l'association des commerçants. Et comme il en a convenu, il y a dix jours, s'il faut le retravailler ou s'il ne faut pas le faire parce que les gens n'en veulent plus, cela ne se fera pas ou on le retravaillera. Il est preneur de propositions.

Mais le problème, c'est que d'entrée vous montez les gens les uns contre les autres, comme vous avez l'habitude de le faire, et en l'occurrence cette fois-ci en tenant un double discours. Or ce n'est pas digne du Sénateur Maire que vous êtes et je vous

demanderais, quand vous..., d'être plus responsable la prochaine fois.

Monsieur MARI.- Exactement !

Monsieur RAVIER.- Merci, Messieurs. Je rappelle qu'il s'en est passé des choses au mois de décembre !

Il n'y a pas de double discours, il y a une évolution de la situation. J'assume tout à fait mon soutien premier à ce projet d'installation d'horodateurs lorsqu'il nous a été présenté au mois de décembre ou même bien avant, au centre Perrin. Et c'est ce que je dis dans le document, où personne n'est cité, si ce n'est que je rappelle que c'est à l'issue de ces réunions, avec les arguments avancés par MPM et la Ville de Marseille et portés le CIQ. Je n'ai pas parlé d'une personne en particulier, il y avait à cette réunion des responsables du CIQ et des adhérents du CIQ, qui eux aussi étaient convaincus de la pertinence de l'installation de ces horodateurs... *(Propos simultanés)*

Monsieur RAVIER.- Merci de me laisser terminer ! Jeune effronté, un peu de dignité ! Et nous avons été convaincus, et il y avait là des représentants du CIQ, il n'y avait pas le Président, mais ce n'est pas parce qu'il n'y a pas le Président qu'il n'y a pas le CIQ, il y avait des personnes pour représenter le CIQ et qui étaient, comme moi, convaincues par les arguments qui étaient avancés, notamment ceux d'un accord, d'une volonté farouche portée aussi par ceux qui se présentaient comme étant les représentants des commerçants.

Monsieur AIRAUDO.- C'est complètement différent de la rédaction du tract !

Monsieur RAVIER.- Pas du tout !

Monsieur AIRAUDO.- Ah oui !

Monsieur RAVIER.- "Les arguments de MPM et de la Ville de Marseille largement portés et relayés par le CIQ de Saint-Just avaient convaincu alors les participants", dont nous étions...

Monsieur AIRAUDO.- ..."Relayés par le CIQ de Saint-Just", il n'y avait rien d'officiel, là !

Monsieur RAVIER.- Pourquoi ? C'est insultant ? C'est diffamatoire ? C'était porté par le CIQ, Monsieur, il faut l'assumer ! Il faut assumer que le CIQ de Saint-Just était favorable à l'installation d'horodateurs. Moi je l'assume, ce premier soutien. Mais on ne m'a pas remis de décision. Donc nous sommes allés à la rencontre, M. GIORGI, Mme LAMY et d'autres sont allés à la rencontre des commerçants, de tous les commerçants, et on a constaté qu'il y a une écrasante majorité, 80 à 90 % des commerçants qui sont hostiles à l'installation d'horodateurs.

Pour les habitants, je crois qu'à l'occasion de la réunion à laquelle j'avais participé, il y avait quelques habitants, qui ne faisaient pas partie du CIQ et qui n'étaient pas commerçants, qui eux étaient très dubitatifs sur la pertinence de l'installation de ces horodateurs, mais qui pas trop osé s'exprimer voyant tout le monde d'accord.

Alors ce que j'ai constaté, c'est que finalement, en réalité, ceux qui vivent dans ce noyau villageois, tant les commerçants qu'une grande partie déjà des habitants, pas tous consultés, ça, c'est certain, sont hostiles à ce projet. Pourquoi devrais-je le leur imposer sous le prétexte que je suis le Sénateur Maire, sous le prétexte que je me suis engagé dans un premier temps à le faire ?

J'écoute les habitants. Je ne suis pas comme le Maire de Marseille qui reste sur des visions d'il y a vingt ans. J'évolue, j'écoute et je prends en considération. Et à partir du moment où je constate que ceux qui vivent au quotidien dans ce noyau villageois sont très majoritairement contre ce projet..., d'accord, j'ai été un peu trop vite influencé par certains qui prétendaient être les représentants de...

Monsieur AIRAUDO.- Vous avez encore cru !

Monsieur RAVIER.- Oui, mais je crois moins désormais, je vais à la pêche aux voix qui s'expriment, aux voix de tous les habitants et de tous les commerçants, pas des quelques commerçants qui montent au créneau, j'écoute tout le monde et il y a toute sorte de commerçants à Saint-Just, M. AIRAUDO.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Et ce que j'ai constaté, c'est que l'ensemble des habitants et des commerçants étaient résolument contents que j'aie dit "halte au feu" ! Stop ! On arrête les frais et on va demander à la Ville de Marseille, aux acteurs, de se pencher sur cette nécessité de revitaliser ce noyau villageois, de le faire renaître, il n'est pas tout à fait moribond. Et votre présence en tout cas n'a rien relancé. Et de trouver des solutions autres que de faire cracher au bassin les habitants et les commerçants. Essayer d'avoir une réflexion plus approfondie.

Le marché, c'est une idée, M. MARI. Il faut voir si c'est pertinent, si c'est réalisable. Pourquoi pas, je ne dis pas non, mais ce n'est pas moi qui vais décider de tout. Voir si finalement c'est techniquement possible, si les commerçants y voient un intérêt, car il y a quand même des commerçants qui sont là toute l'année et auxquels il faut penser en premier, pas ceux qui viendraient participer au marché une fois par semaine et que l'on ne reverrait pas sur le secteur. Donc ce sont les commerçants et les habitants qui sont à consulter en priorité.

Alors on va concerter tout le monde sur cette idée, et sur d'autres, sur les idées qui peuvent venir de M. AIRAUDO ou du CIQ.

Et puis on va vraiment mettre en place un projet dans son ensemble. Et non pas : "On vous met les horodateurs et ça va régler tous les problèmes, d'ailleurs tout le monde est d'accord". Ce n'est pas vrai que tout le monde est d'accord, il faut en tenir compte !

Je sais que vous avez l'habitude, M. AIRAUDO et votre majorité municipale, de ne pas écouter les familles lorsqu'elles vous disent que les écoles "se cassent la gueule", de ne pas écouter les élus lorsqu'ils vous disent que les gymnases "se cassent la gueule". Vous ne nous écoutez pas quand on vous dit que l'on a besoin de Police Municipale aussi dans le 13-14. Je sais que vous avez l'habitude d'être fermés. Vous voyez, vous êtes comme tout le monde.

Mais nous, nous ne sommes pas fermés. Et c'est dans cette démarche-là qu'il m'a paru opportun de vous présenter cette délibération.

Et je n'ai pas fait mon Janus. Qui m'a accusé ? Non, ce n'était pas vous, ce n'est pas non plus Madame, elle est partie.

Mme MARTINEZ, du CIQ de Palama, m'avait expressément demandé d'aller à l'assemblée générale de son CIQ, mais l'année dernière je n'avais pas pu y participer pour cause de concert d'AC/DC, et je le lui avais franchement dit : "Je ne peux pas rater ça." Et, là, elle m'a dit qu'il n'y avait pas de concert, "vous avez intérêt de venir !" Je n'ai donc pas pu faire autrement que d'aller à cette assemblée générale. Et j'irai aussi au CIQ de Saint-Just dès que l'occasion s'en présentera.

Je crois que je peux maintenant mettre aux voix cette délibération.

LE RAPPORT N° 16-20 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", non-participation au vote du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.

Comme le veut la tradition et le respect des règles, le rapport suivant portant sur le compte d'exécution de l'Etat Spécial du 7^e Groupe d'Arrondissements, je laisse la place à la 1^{ère} Adjointe, Adjointe aux finances, Mme MUSTACHIA.

(Madame MUSTACHIA prend place à la tribune et Monsieur le Maire d'Arrondissements quitte la salle)

RAPPORT N° 16-21 7S - FINANCES - Compte d'exécution de l'État Spécial du 7^e Groupe d'Arrondissements pour 2015.

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Mesdames et Messieurs, bonjour !

Tout d'abord, je commencerai, si vous le voulez bien, par le compte rendu de ce rapport avec un rapide retour sur les chiffres et je donnerai ensuite quelques explications, avant de passer aux questions puis au vote.

Pour l'exercice 2015, le montant du budget de fonctionnement alloué a été de 2 918 437 euros et le montant du budget d'investissement de 305 270 euros.

En fonctionnement, les reports de crédits de l'exercice 2014, d'un montant de 1 750 211,19 euros, ce sont pour l'essentiel des sommes engagées, se sont ajoutés à la dotation allouée, ce qui nous donne un montant total de recettes constatées de

4 668 648,19 euros.

Le total des réalisations engagées et mandatées sur l'année 2015 est de 2 380 841,16 euros.

Le montant des dépenses engagées en 2015, mais non mandatées durant l'exercice, apparaissant en restes à réaliser à reporter en N+1, est de 486 159,49 euros.

Nous sommes donc sur un taux de réalisation des dépenses engagées en 2015 de 61,4 %.

1 801 649 euros correspondent à des crédits réellement disponibles et reportés sur l'exercice 2016.

En investissement, à la dotation de 305 270 euros allouée en 2015 se sont ajoutés 240 955 euros provenant du résultat de 2014, ce qui a donné un budget disponible en 2015 de 546 225 euros.

Sur ce total, 16 304 euros de travaux d'investissement ont été mandatés durant l'année 2015 et 102 430 euros ont été engagés, mais non mandatés, ce qui nous donne un taux de réalisation des dépenses de 21,7 % du montant alloué pour l'année.

Nous avons donc un montant disponible reporté sur 2016 de 427 491 euros.

Voilà pour la partie technique de ce rapport.

Avant de répondre aux questions et de laisser la place à Monsieur le Maire, je voudrais rajouter une ou deux choses sur ce compte d'exécution.

Concernant nos taux de réalisation en fonctionnement et en investissement, je l'informerai comme l'an dernier, mais nous ne faisons pas la course à la dépense, nous avançons avec précaution. Il faut savoir que c'est de l'argent public, que cet argent appartient à la population, d'où la prudence pour effectuer les dépenses.

Il est à noter aussi que notre politique, c'est d'engager non pas l'emprunt annuel ou pluriannuel, ce qui va donner un plus gros projet, mais sur la durée de la mandature, nos gymnases, nos jeux de boules, nos parcs, nos centres d'animation de quartier qui ont été laissés à l'abandon, des travaux d'entretien même les plus petits, les plus urgents, qui ont tous été repoussés ou décalés, ce qui fait aujourd'hui, suite à ce nécessaire inventaire, que la Mairie de Secteur peut prévoir de manière pluriannuelle un plan d'entretien et d'investissement.

Notre budget va nous permettre des actions beaucoup plus importantes. D'ailleurs je me permets de rajouter quelques précisions concernant les projets. Ils sont nombreux, nous l'évoquerons lors d'un prochain Conseil d'Arrondissements extraordinaire. Mais je peux d'ores et déjà vous annoncer que, cette année, tous les jardins seront concernés par une remise à niveau et une remise en état. Je veux vous annoncer que la priorité sera donnée à la campagne de travaux d'entretien dans l'ensemble des équipements transférés. Enfin, pour terminer, je voudrais rajouter que nous travaillons dans l'intérêt des habitants du 13-14, que nous n'oublions personne, enfants, personnes âgées, handicapés. Nos actions ont toutes été réalisées. Notre mairie de secteur n'a manqué de rien. Et nous avançons. Je vous remercie. Y a-t-il des questions ?

Monsieur JOHSUA. - Ce sera extrêmement bref. Je n'ai pas saisi, dans ce que vous nous avez donné, quand vous avez rendu compte du fait que la Mairie par son incompétence a perdu 500 000 euros dans l'affaire.

Monsieur MARI. - Madame la 1^{ère} Adjointe, j'ai aussi quelques petites questions et quelques constats à faire.

Tout d'abord, effectivement vous avez commencé à faire une esquisse de budget, mais là on est sur le compte d'exécution, donc le pendant du compte administratif, on n'est pas dans le débat budgétaire. Cela viendra quand il y aura l'Etat Spécial, donc cela viendra plus tard.

Déjà, au niveau du vote, je vais peut-être vous surprendre, mais je vous explique pourquoi nous n'allons pas voter bien sûr pour, ni contre non plus, nous allons simplement nous abstenir, pour une raison tout à fait technique, qui est qu'en votant contre on remettrait en cause la sincérité des dépenses que vous avez effectuées, qui sont visées par le Trésorier Payeur Général. Donc autant en Mairie Centrale nous nous abstenons sur le compte administratif, nous nous abstiendrons sur le compte d'exécution. C'était pour l'aspect purement technique.

Sur le constat, vous avez en fait devancé ma question en justifiant déjà le faible taux de réalisation des dépenses engagées, donc 61 %. Je pense que cela doit être un record depuis vingt ans, d'avoir aussi peu de réalisations. On m'avait reproché, puisque j'étais l'ancien Adjoint aux finances dans un exercice précédent, d'avoir entraîné un report de dotation d'un million d'euros, et c'était "mon million", disait Monsieur le Maire. Mais je vois que vous avez fait mieux, vous avez presque fait deux millions, donc vous avez doublé la mise.

Je rappelle quand même que nous sommes une Mairie de Secteur qui gère de l'argent public, qui est destiné, comme son nom l'indique, au public. On n'est pas une banque qui est là pour stocker de l'argent qui va produire des intérêts.

Et je regrette aujourd'hui, au vu des faibles réalisations, que vous n'ayez pas mis en œuvre vos missions. On s'est souvent eu des débats sur le Centre d'animation des Oliviers A : "on n'a pas d'argent, on ne peut pas le refaire, ce n'est pas notre compétence..." Vous auriez pu largement remettre à jour ce Centre d'animation des Oliviers A. Cela aurait pu permettre aussi à des centaines de familles de ne pas avoir la distribution de colis de la banque alimentaire dans le froid, et cela fait déjà deux hivers.

Vous auriez pu, avec cet argent, remettre à niveau le Centre culturel de Frais Vallon, dont on a déjà parlé. Vous auriez pu, avec cet argent, assumer simplement à minima vos missions d'entretien des espaces décentralisés. Je vais vous en citer deux ou trois, mais je pourrais vous en citer dix ou quinze. Le jeu de boules du boulevard Verd, qui n'est pas entretenu. Le jeu de boules devant la maternelle des Floralies. Le stade Weygand, pour lequel quand il y a un tournoi national on est obligé d'appeler les Services de Mme CORDIER la veille du tournoi, pour le faire nettoyer.

Donc vous n'avez pas assumé vos missions et vous arrivez avec un budget très excédentaire. C'est un constat de mauvaise gestion. Et comme vous êtes des débutants, peut-être que l'année prochaine vous vous améliorerez, puisque, comme dit Monsieur le progresse. Peut-être qu'à force de vous dire que vous ne faites pas les choses, vous allez finalement les faire. Voilà donc le constat que je voulais faire sur cet état d'exécution, pour lequel je rappelle que nous nous abstiendrons.

Monsieur AIRAUDO.- Madame la 1^{ère} Adjointe, ça m'embête parce que je vous apprécie beaucoup, vous le savez, je ne mets pas en cause votre travail et la sincérité de votre travail, mais ce que l'on remet en cause, ce sont les déclarations du Maire de Secteur. L'année dernière, comme l'a dit M. MARI, il a fustigé les 65 %, je crois, de taux de réalisation de la Mairie de Secteur précédente. Pendant les dix années où il était assis à ma place en tant que Conseiller d'Arrondissements, il n'a pas cessé de fustiger les taux de réalisation de la Mairie de Secteur précédente, qui étaient de 60 ou 70 %. Pendant les élections municipales, il a promis que l'on allait voir ce que l'on allait voir, qu'avec lui cela allait être différent, qu'il allait tout changer. Aux dernières élections départementales, même chose, aux régionales, pareil, il a expliqué que la gestion d'une Mairie du Front National était exemplaire et que les habitants allaient s'y retrouver.

Aujourd'hui, quand je lis le compte d'exécution, quand je regarde le compte administratif où c'est très détaillé, tout est placé sur la ligne 6228 "divers", comme l'année dernière d'ailleurs. Donc c'est la preuve qu'il y a beaucoup de choses diverses et très peu de choses précises, ce qui ne permet pas d'informer les Conseillers d'Arrondissements que nous sommes. Donc je le regrette.

Maintenant, ce que l'on peut dire, c'est que 61 % de taux réalisation, c'est faible, c'est même très faible, c'est le bilan le plus faible d'une Mairie d'Arrondissements.

Monsieur MARI.- Et de tout Marseille, dans tous les cas !

Monsieur AIRAUDO.- Je veux bien que vous nous expliquiez que, l'année dernière, vous récupériez un budget que vous n'aviez pas voté. Monsieur le Maire disait que ce n'était pas son budget, qu'il ne l'avait pas voté et qu'il héritait de cette situation.

Et là, si on reprend ce qui est écrit ici, il a quand même fait un beau tacle à M. MARI en expliquant que c'était sa faute. Mais pour le dernier bilan que l'on a voté, il me semble, c'était 70 %, or là on est à 61 %.

Et quand il va rentrer dans cette salle, Monsieur le Maire de Secteur va nous expliquer que ce n'est pas de sa faute, que ce n'est pas lui, que c'est de la faute de l'Etat, de la Ville, du Conseil Départemental, du Conseil Régional, de la Région, de la Métropole, que c'est de la faute de tout le monde, mais pas de la vôtre, pas de celle de la Mairie de Secteur. Alors qu'en l'occurrence, il n'y a que vous qui êtes responsables de ce faible taux de réalisation.

D'ailleurs, pour vous dédouaner, vous nous expliquez que l'année prochaine on va voir ce que l'on va voir, que vous allez faire une politique de rénovation des équipements décentralisés, des parcs et jardins, des équipements sportifs et autres.

Ce que je vois, c'est qu'il y avait un parc qui était entretenu quatre fois par semaine par la Mairie de Secteur précédente, je pense au parc entre La Rose et Frais Vallon, et qu'aujourd'hui il n'est plus du tout entretenu. Et le Maire de Secteur en profite pour faire un article pour dire que c'est la faute de Mme CORDIER, sauf qu'il a été dénoncé

dans La Provence que ce n'est pas la faute de Mme CORDIER, que c'est la Mairie de Secteur qui ne le fait plus, alors qu'auparavant elle le faisait quatre fois par semaine. Donc c'est bien la preuve que vous ne faites pas.

Et y compris pour les stades : en 2014, 63 équipements sportifs de proximité n'ont pas été entretenus, n'ont pas fait l'objet des petits travaux qui devaient être faits. Et 127 équipements, si on prend 2015. Mais le Maire de Secteur nous a expliqué que le Maire de Marseille nous a volé 500 000 euros, parce qu'il n'a pas eu le temps de les mettre sur les projets, parce qu'il n'y a pas de projets. Il n'y a pas de projets dans le 13-14 ? Depuis tout à l'heure, vous en avez énuméré une dizaine. A chaque Conseil d'Arrondissements vous en énumérez une dizaine. Mais le Maire de Secteur nous explique qu'il n'y a pas de projet pour mettre l'argent. Il faut arrêter !

Et là, vous allez nous expliquer qu'il y a plein de projets et que l'on va mettre l'argent qui n'a pas été consommé, on va le mettre dessus. Et en fin d'année, comme ça n'aura pas été le cas, vous allez nous expliquer que le Maire de Marseille est un méchant, parce qu'il a encore pris de l'argent à la Mairie de Secteur et qu'il n'y aura pas assez d'argent pour financer autre chose.

Mais utilisez l'argent qui est à votre disposition ! Vous ne faites que dire que les budgets ne sont pas considérables, c'est vrai qu'ils ne sont pas considérables, mais c'est la loi qui nous l'impose. Mais aujourd'hui on se rend compte que même si ces budgets ne pas considérables, ils sont toujours assez suffisants pour faire ce que vous avez à faire.

C'est le deuxième point. Le premier point, c'était le manque de clarté puisque tout est mis sur du divers. Et le deuxième point, c'est celui-ci, vous n'avez pas fait ce que vous aviez dit, vous n'avez pas fait ce pour quoi vous avez été élus.

Et contrairement à ce que dit le Maire de Secteur, pour qui tout le monde en a après lui, personne ne veut lui répondre, au bout d'un moment, au bout de deux ans, si tu n'es pas capable de faire ce pourquoi tu as été élu, que jamais personne ne te répond et qu'en plus... de ta propre responsabilité tu n'es pas capable de le faire, va-t'en ! Tu es Sénateur, tu es Conseiller Régional, tu es Maire de Secteur, et tu ne sais pas faire ! Va-t'en !

Et après, il va nous expliquer que bien sûr c'est la Mairie de Marseille qui a un budget qui est encore pire..., que l'Etat a un budget qui est encore pire, il renvoie toujours la faute sur les autres ! Il faut arrêter ! Il faut qu'il assume ses responsabilités !

C'est pour ça que je suis désolé, Mme MUSTACHIA, ce n'est pas du tout pour vous, je sais que vous faites votre travail ainsi que les Services de la Mairie de Secteur, mais là, ça fait deux années d'affilée que le Maire de Secteur ne tient pas ses engagements ! Il faut qu'il assume ! Merci.

Madame MUSTACHIA.- Merci, M. AIRAUDO. J'ai écouté avec attention vos critiques, vos remarques et vos questions. M. AIRAUDO, vous me blessez quand vous dites : "va-t'en, mets la clef sous la porte, va-t'en, laisse, si vous n'êtes pas capables..." S'il vous plaît !

Il faut savoir que la Mairie de Secteur, déjà, au prochain Conseil d'Arrondissements, Conseil extraordinaire, va proposer de mettre au vote... Nous avons plusieurs propositions, que vous verrez, je ne vous en parle pas aujourd'hui, on verra ça dans un mois et demi, deux mois.

Ensuite, quand vous dites que l'on ne fait rien, là, vous vous attaquez aux élus et aux fonctionnaires ! Cela voudrait dire que les élus toute la journée ne font rien, alors qu'ils sont du matin au soir sur le terrain. Cela, on ne peut pas le leur reprocher. Et ensuite, pour les fonctionnaires, cela voudrait dire qu'eux aussi se tournent peut-être les pouces.

Mais, M. AIRAUDO, je rêve, ce que j'entends ! Vous nous reprochez des équipements qui sont détériorés et vous voudriez qu'ils soient réparés au bout de deux ans. Parce que c'est vrai que cela ne fait que deux ans qu'ils sont tombés en décrépitude ! En 2014, ils étaient neufs lorsque nous sommes arrivés ! Et depuis deux ans ils sont tombés en décrépitude ! Vous voulez nous le faire croire ? C'est comme dans les écoles, c'est pareil ! Les écoles aussi, depuis 2014 elles sont en décrépitude ? C'est ça ?

M. MARI, vous ne m'écoutez pas, vous tweetez... ! Cela s'est vu sur l'Internet de la Mairie de Secteur ! Vous avez dit que l'on ne servait à rien, vous avez critiqué notre taux de réalisation. Pour rappel, vous savez le combien on est aujourd'hui ? Aujourd'hui, nous sommes le 30 mars, demain à minuit il y a la trêve hivernale qui se termine, M. MARI, et vous savez combien de familles pauvres vont se retrouver dans la rue ou dans les voitures ? Combien vont venir ici demander un logement à M. MAGGIO ?

Monsieur MARI.- Je le sais...

Madame MUSTACHIA.- Non ! Vous ne le savez pas ! Non ! C'est vous qui devriez, c'est la Gauche qui devrait plutôt mettre la clé sous le paillason, il me semble ! Et excusez-moi, mais vous l'avez fabriqué aussi ce taux de pauvreté, les uns comme les autres ! Et vous critiquez parce que nous sommes en retard sur une chasse d'eau d'un terrain de boules ! Allons ! Cessons cette mascarade, M. MARI ! Vous la ferez vendredi matin avec Monsieur le Maire, avec M. GAUDIN.

Nous allons passer au vote sur ce rapport.

(M. AIRAUDO demande de nouveau la parole)

Madame MUSTACHIA.- Non, c'est trop tard, M. AIRAUDO, il y a encore 20 rapports.

Nous votons le rapport à main levée, s'il vous plaît. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

LE RAPPORT N° 16-20 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", abstention du groupe "Marseille en avant", du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts et des élus Front de Gauche, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Madame MUSTACHIA.- Le rapport est adopté. Je vous remercie et je laisse la place à Monsieur le Maire

(Monsieur le Maire d'Arrondissements reprend sa place à la tribune)

RAPPORT N° 16-28631-DS - 16-22 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION DES SPORTS - Attribution de subventions aux associations sportives - 2^e répartition 2016 - Approbation de conventions - Budget primitif 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur ANNIBALDI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la deuxième répartition 2016 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations, et ce, pour un montant global de 1 142 400 euros.

Pour ce qui concerne les 13^e et 14^e arrondissements, il est proposé d'attribuer une subvention de 5 000 euros à l'association Boxing Club de Saint-Jérôme, deux subventions de 11 000 et 6 000 euros au Burel Football Club et une subvention de 7 000 euros au Football Club Loisirs de Malpassé.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. ANNIBALDI. Le Football Club Loisirs de Malpassé que nous hébergeons, enfin que nous accueillons dans notre Centre de Malpassé. On se répartit un peu les rôles, c'est pas mal : ils n'ont n'a pas de sous mais, nous, nous avons un local. Donc ils ont un local et ils ont des sous ! Tant mieux ! Bravo ! Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28631-DS - 16-22 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28976-DPE - 16-23 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PROJETS ECONOMIQUES - SERVICE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - Attribution d'une subvention à l'association Sortie d'Amphi au titre de l'année 2016 - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Rapport retiré de l'Ordre du jour du Conseil Municipal

RAPPORT N° 16-28983-DASS -16-24 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Attribution de subventions aux associations de Solidarité, de Lutte contre l'Exclusion et d'Intégration - Libéralités - 1^{ère} répartition 2016. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MUSTACHIA, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet la première répartition 2016 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations de solidarité, de lutte contre l'exclusion et d'intégration, pour un

montant global de 321 500 euros.

Concernant notre secteur, il est proposé une subvention de 10 000 euros pour l'association Ambition Cité, de 6 400 euros pour l'association Compagnie des Trois Valises, et par ailleurs il est proposé d'attribuer une subvention annuelle de 30 000 euros pour l'association Maison de la Jeune Fille.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme MUSTACHIA. S'il n'y a pas d'intervention, je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28983-DASS - 16-24 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28964-DASS - 16-25 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITE - Affectation de l'Autorisation de Programme Mission Action Sociale et Solidarité - Attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Les Amis de la Sainte-Rencontre". (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MONTI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association "Les Amis de la Sainte-Rencontre" à hauteur de 25 000 euros. Il s'agit d'une association d'aide bénévole envers les personnes les plus fragiles. Elle œuvre notamment par une présence auprès des sans-abri et des marginaux, ainsi qu'auprès des personnes en fin de vie. C'est dans ce cadre que cette association a élaboré le projet de construction d'une Maison d'accueil, située 38, avenue de la Croix Rouge, dans le 13^e arrondissement, qu'il convient de mettre en conformité avec les règles d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Le montant des devis présentés par "Les Amis de la Sainte Rencontre" pour la réalisation de ces travaux s'élève à 64 382 euros TTC. Et donc, afin d'aider cette association à financer son projet, il est proposé de lui attribuer une subvention d'équipement de 25 000 euros. 15 000 euros seront attribués par la Direction de l'Action Sociale et Solidarité, et 10 000 euros par la Division des Personnes Handicapées.

Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MONTI.

Monsieur MARI.- Avec la cagnotte, vous pouvez changer la sono par contre !

Monsieur RAVIER.- Je pense que M. MONTI a parlé suffisamment près du micro. Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28964-DASS - 16-25 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28989-DEEU - 16-26 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ESPACE URBAIN - SERVICE ENVIRONNEMENT ET STRATEGIE ENERGETIQUE - Attribution d'une subvention à l'association AIR PACA - Expérimentation d'une démarche de gestion de la qualité de l'air dans 18 écoles de Marseille - Approbation d'une convention. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Rapport retiré de l'Ordre du jour du Conseil d'Arrondissements transmis par erreur aux Mairies de Secteur non concernées

RAPPORT N° 16-28950-DGUAH- 16-27 7S -- DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DELEGATION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DE LA VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DELEGATION GENERALE DE L'EDUCATION, DE LA CULTURE ET DE LA SOLIDARITE - Plan Ecoles renouvellement des groupes scolaires et écoles dits GEEP sur le territoire marseillais - Lancement d'une consultation pour l'assistance à l'évaluation préalable à caractère économique, financier, juridique et technique - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur. - Monsieur le Maire, ce rapport demande d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 500 000 euros concernant le lancement d'une consultation pour la réalisation d'une mission d'assistance à l'évaluation préalable à caractère économique, financier, juridique et technique, en vue du renouvellement de 32 groupes scolaires et écoles dits "GEEP". C'est l'offre du rapport.

Il apparaît donc que 32 groupes scolaires, soit 430 classes, font l'objet d'une attention particulière du fait de leur architecture spécifique. Ces établissements ont été réalisés dans les années 60, en pleine période de développement de l'industrialisation des procédés de construction et de l'utilisation de la structure métallique.

Basée sur la rationalisation de la fonctionnalité construite sur des trames assez rigides, leur difficile évolution et adaptation réglementaire dans le temps rend impératif l'examen d'une opération globale visant à leur reconstruction dans des modèles plus souples et adaptés aux nouveaux modes scolaires. Ce projet nécessite une expertise préalable approfondie permettant de déterminer les meilleures conditions de sa réalisation. Le renouvellement d'une partie du parc scolaire impose également de réfléchir aux conditions contractuelles et opérationnelles les plus optimales pour minimiser au maximum l'impact de ce projet ambitieux sur la bonne continuité du service public.

Les écoles concernées sur notre secteur sont les suivantes : groupe scolaire Rose La Garde, maternelle Parc des Chartreux, groupe scolaire Malpassé Les Oliviers, groupe scolaire Bouge, élémentaire Les Olives, groupe scolaire Vayssière 1, groupe scolaire Vayssière 2 et maternelle Vayssière 3, groupe scolaire La Visitation et groupe scolaire Sainte-Marthe.

Alors, si ce rapport est nécessaire pour nos écoles et nos écoliers, il est regrettable que ce rapport ne voie le jour qu'après un impact médiatique. Et pour une fois, - dommage qu'il soit parti- je rejoindrai M. MIRON quand je dirai qu'il faut aussi arrêter d'attendre, et pourtant ces groupes scolaires attendent depuis plusieurs années, pour certains depuis plus de 40 ans, soit d'être reconstruits soit d'être réhabilités.

Monsieur le Maire, le rapport du Conseil Municipal souligne également qu'il a fallu 10 ans pour réhabiliter 22 groupes scolaires. Je rappelle que dans ce rapport 32 groupes scolaires font l'objet d'une attention particulière. Alors, permettez-moi de demander combien d'années on devra attendre avant que la réhabilitation ou la reconstruction de ces écoles voie le jour. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. - Merci, Mme D'ANGIO. C'est une question que vous posez et malheureusement je ne peux pas y répondre. On va encore dire que je ne sers à rien, encore, mais ma réponse est entre les mains du grand manitou, M. GAUDIN.

Le souci, c'est que pendant que l'on va rénover celles-là, va-t-on entretenir les autres ? Une fois qu'on aura rénové ce qui est à rénover, que l'on aura reconstruit ce qui s'est cassé figure, d'autres entre temps auront peut-être subi le même sort. Nous verrons comment ça se passe. D'ici là, je mets donc ce rapport aux voix.

Monsieur MARI. - Nous nous abstenons parce que cela sent le PPP, et on déjà payé pour voir !

LE RAPPORT N° 16-28950-DGUAH - 16-27 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", du groupe "Marseille en avant" et des élus Front de Gauche, abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

(Echange de propos simultanés)

RAPPORT N° 16-28723-DGAVE - 16-28 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Sécurisation des entrées des écoles - 1^{ère} tranche - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, les conditions d'accès aux établissements scolaires ne présentent pas toutes les garanties suffisantes en termes de sécurité. Certaines écoles ont même un accès direct à partir de la chaussée

sans qu'il soit possible d'identifier les personnes sollicitant l'accès. Il est donc proposé, au titre d'une 1^{ère} tranche de travaux, d'équiper prioritairement ces établissements de systèmes de visiophonie permettant ainsi un contrôle efficace et sécurisé des accès.

Pour ce faire, il convient d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme d'un montant de 250 000 euros pour l'opération concernant les travaux de sécurisation des entrées des écoles, 1^{ère} tranche.

Demandé lors de la commission du mardi 29 mars, nous attendons l'avis des établissements concernés. Il y a beaucoup de choses à faire en matière de sécurisation des établissements scolaires. Il serait donc judicieux d'évaluer la totalité des besoins.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28723-DGAVE - 16-28 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28947-DGAVE - 16-29 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - Extension des réfectoires de certains groupes scolaires - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, voilà encore un rapport qui semble être de bon sens pour nos petits écoliers. En effet, comme nous avons pu le signaler à plusieurs reprises à travers différents courriers et nos interventions, les réfectoires de certaines écoles ne sont plus suffisamment grands pour accueillir convenablement nos enfants. Par exemple, à l'école Château-Gombert Athéna, certains enfants entrent dans le réfectoire à 13 h 20 voire 13 h 30.

Monsieur RAVIER.- C'est sûrement de ma faute !

Madame D'ANGIO.- Donc ils rentrent quelques minutes à peine avant la reprise des cours. C'est une situation qui est inacceptable pour les parents et très inconfortable pour les enfants, le personnel et les enseignants.

Ce rapport a donc pour objet d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme concernant la réalisation d'études préalables relatives à l'extension des réfectoires de certains groupes scolaires.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28947-DGAVE - 16-29 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28885-DEGPC - 16-30 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - Création du groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe - 14^e arrondissement - Financement de la production d'énergie électrique par capteurs photovoltaïques. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, le groupe scolaire Mirabilis à Sainte-Marthe, dans le 14^e arrondissement, est un bâtiment de type BEPOS, bâtiment à énergie positive, produisant au moyen de capteurs photovoltaïques de l'énergie électrique.

A ce titre, ce rapport demande d'approuver la sollicitation d'une subvention au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Régional, pour les équipements nécessaires à la production d'énergie électrique.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. L'école Mirabilis aux côtés de laquelle il est prévu une supérette de plus de 900 m², avec trois places de parking qui se battent en duel. En tout cas, c'est en l'état que le projet nous est présenté. Donc j'attire votre attention là-dessus. C'est la SOLEAM qui nous a présenté cela, il y a une semaine, pas à moi... (brouhaha)

J'ai cru à un moment que je pouvais me rendre à des réunions de travail qui avaient lieu dans un Centre d'animation de mon secteur. J'ai cru que je pouvais y assister. Mais on m'a dit : "non, vous êtes le Sénateur Maire, mais la sortie c'est par là." J'avais vu de la lumière, je suis entré, c'était un Centre d'animation. Mais je n'étais pas convié à cette présentation des travaux réalisés et à réaliser sur cette ZAC de Sainte-Marthe et notamment à côté de l'école.

Par contre, on apprend plein de choses à ce moment-là et notamment qu'à proximité de l'école il n'y aura que quelques places de stationnement, école et supérette. Donc, si on laisse en l'état ce projet, au moment de la sortie des classes de l'école, aux heures aussi où on va au supermarché, ça va être embouteillage et pollution. Donc nous allons nous pencher sur cette problématique.

Y a-t-il des interventions ?

Monsieur JOHSUA.- Pour aller dans ce sens, c'est un problème bien sûr qui dépasse le rapport qui nous est soumis. La ZAC a été construite alors que l'on ne s'est pas du tout occupé d'abord des questions de service public avant les écoles. Et quand il y a les écoles, on ne s'occupe pas des problèmes de stationnement. Et d'une manière générale, on ne s'occupe pas des moyens de transport, parce que les embouteillages pour rentrer et sortir de la ZAC c'est infernal ! Rien n'est prévu, je n'ai pas vu dans les rapports quoi que ce soit de ce point de vue-là. Cette façon de procéder, je ne sais pas, vous avez fait de grands discours sur savoir comment ça se passait dans le sud de la ville. Franchement je ne sais pas. Mais ça, c'est incohérent, c'est incroyable ! Je ne sais pas comment on peut remédier à ça, c'est un problème, vous en avez cité un, mais c'est un problème qui est beaucoup plus global que celui-là. Et d'une manière ou d'une autre, il faudrait le mettre sur la table. Je ne sais pas comment faire, moi aussi j'ai mon Calimero !

Monsieur RAVIER.- Eclairiez-nous, M. GIORGI !

Monsieur GIORGI.- J'ai eu la chance d'être à la réunion et de pouvoir rester. Et la SOLEAM nous a dit que s'il y avait le parking de dix places avec le magasin de 900 m² et l'école de l'autre côté, s'il allait y avoir des embouteillages, c'était fait exprès, qu'ils avaient calculé cela exprès, qu'ils avaient fait de telle façon qu'il y ait un embouteillage pendant un certain temps, pour que les automobilistes roulent plus lentement. Voilà ce qu'ils nous ont dit exactement !

Monsieur RAVIER.- En règle générale, quand on est à l'arrêt, on ne conduit pas vite.

Madame MASSE.- Pour apporter moi aussi une information, j'étais à la Commission d'appels d'offres pour les écoles, avec le jury de concours. Bien sûr, ce sont des questions que nous avons posées, que j'ai pu poser justement sur les places de parking. Je vous parle de cela, il y a maintenant quelques mois. Et il est encore à déplorer, avec les Services de la Mairie, avec la SOLEAM, qui est donc en ligne avec la Mairie, qu'il n'y ait pas de lien. C'est-à-dire que le jour du jury en Mairie de Marseille, il y avait la Commission d'appels d'offres, et aux questions que l'on posait sur les parkings, c'était : "Oui, là il y en a quelques-unes, mais ensuite il va y avoir des aménagements". On l'a laissé sur la table. Et dans le même temps, je me suis dit : pour les aménagements, la Mairie de Marseille fera en sorte d'avoir des parkings. Et dans un manque de transparence aussi de la Mairie de Marseille dans sa gestion entre autres de cette ZAC, mais comme de toutes les ZAC que l'on peut avoir sur le secteur.

Monsieur RAVIER.- Merci de cette intervention, en rappelant que déjà la rue Etienne Dolet et le chemin du Four de Buze, mais la rue Etienne Dolet tout particulièrement parce qu'elle est très étroite, subit les passages de camions qui ne devraient pourtant pas passer par là. Et la SOLEAM s'est engagée à obtenir du Maire de Marseille les crédits nécessaires pour que des panneaux d'interdiction de circulation, à certaines heures en tout cas, soient installés. Nous attendons encore, ça commence à être long, et les camions ne devraient pourtant pas passer par là, jusqu'au jour où il y aura un accident.

Mais avec le collègue Henri Margalhan, les riverains, des trottoirs on ne peut plus étroits, jusqu'au jour où un camion fera un écart d'un mètre, ce qui va se produire, avec une voiture aussi, mais surtout un camion, ils ne pourront pas dire qu'ils ne savaient pas !

Car la Mairie de Secteur s'est mobilisée et est entrée en contact avec la SOLEAM... dans l'intérêt général. Et M. CHENOZ nous a répondu, pour lui aussi c'est la piqûre..., mais il nous a dit qu'il nous avait remis un joli plan, avec des panneaux sur le plan. Mais pour l'instant, les panneaux ne sont que sur les plans ! Je me demande ce qu'attend le Maire de Marseille pour signer ces arrêtés, sur lesquels on est tous d'accord, et si on obtenait déjà ça, ce serait déjà pas mal.
Je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28885-DEGPC - 16-30 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28935-DTBN - 16-31 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Réhabilitation de logements de fonction en vue de l'ouverture d'une 7^e classe à l'école maternelle La Parade, 79, chemin de Palama - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)
Rapport retiré de l'Ordre du jour du Conseil Municipal

Monsieur AIRAUDO.- Pourquoi ce rapport a -t-il été retiré ?

Madame D'ANGIO.- J'ai posé la question en Commission et la raison que Mme CASANOVA m'a donnée, c'est que ce rapport a été rattaché à un autre rapport, mais qu'il n'y a pas lieu d'enrôler à l'ordre du jour aujourd'hui. Donc dans un rapport plus général et qui ne cible pas les seules écoles, ce que je trouve bien dommage d'ailleurs, soit dit en passant.

RAPPORT N° 16-28815-DVSEJ - 16-32 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE PETITE ENFANCE - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le renouvellement du mobilier et du matériel dans les crèches municipales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, une partie du mobilier et du matériel des crèches municipales étant ancienne et présentant des signes d'usure, ce rapport demande d'approuver l'affectation de l'autorisation de programme pour le renouvellement du mobilier et du matériel dans les crèches municipales à hauteur de 270 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-8815-DVSEJ - 16-32 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28937-DTBN - 16-33 7S - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Aménagement des vestiaires du personnel et locaux connexes dans le logement vacant de la crèche Rose Frais Vallon - 9, Impasse Ravel - 13^e arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame D'ANGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'affectation de l'autorisation de programme, d'un montant de 160 000 euros, pour l'aménagement des vestiaires du personnel et des locaux connexes dans le logement vacant de la crèche Rose Frais Vallon, dans le 13^e arrondissement. Cette crèche a fait l'objet de nombreuses recommandations de la part des services de prévention du Comité d'Hygiène et de Sécurité concernant la configuration et

l'emplacement de certains locaux de services qui ne sont plus adaptés aux normes en vigueur concernant la santé des travailleurs : buanderie en sous-sol, vestiaires et sanitaires non conformes, bureau des cadres trop étroit.

La présence d'un logement de fonction inoccupé, de 90 m², permet d'envisager l'aménagement d'une salle d'activités pour les enfants, d'un office pour les repas du personnel, d'une salle de repas, ainsi que de vestiaires hommes et femmes, avec sanitaires.

Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme D'ANGIO. S'il n'y pas de demande d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28937-DTBN - 16-33 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- J'ai oublié tout à l'heure de remercier Mme MUSTACHIA pour la présentation du compte d'exécution de l'Etat Spécial. Je suis sûr qu'elle vous aura tous convaincus.

Et dans un mois ou un mois et demi maximum, nous vous présenterons, nous graverons dans le marbre administratif par des votes dans un Conseil d'Arrondissements extraordinaire, la liste de ce que nous allons réaliser dans ce secteur, avec cet argent que nous avons, un peu à la manière de Madame le Maire du 1^{er} Secteur, Mme BERNASCONI, dont on parlait aujourd'hui dans La Provence des économies qu'elle avait réalisées, 800 000 euros non utilisés sur un budget de 1 600 000 euros, donc elle n'a dépensé que 50 % elle aussi, et La Provence l'a souligné, a trouvé que c'était plutôt une bonne nouvelle, une gestion saine, un peu à notre image...

(Intervention de M. MARI, inaudible, car divers propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Vous les recevrez pour la prochaine présentation des vœux, qui aura lieu, je vous l'ai déjà annoncé, au stade Vélodrome... *(De nouveau, divers propos simultanés)*

Monsieur RAVIER.- Ne vous inquiétez pas, vous les aurez, je le ferai, comme vous aurez la liste de tout ce que nous allons réaliser dans ce secteur, ne serait-ce que pour changer certains de ces équipements vétustes que vous avez laissé mourir à petit feu, je parle des jardins dont nous sommes gestionnaires, mais pas seulement les jardins, les gymnases, les stades, comme celui des Mourets. J'en ai parlé, vous étiez là, M. AIRAUDO, en bénévole, à l'occasion du CIQ... notre volonté d'investir des sommes conséquentes au stade des Mourets, par exemple.

Mais nous ferons un Conseil d'Arrondissements réservé à ces annonces, et ce ne seront plus seulement des annonces, mais des engagements. Ne vous inquiétez pas, cet argent, si on ne nous le prend pas avant, parce que cette fois, si M. GAUDIN a besoin d'argent, qu'il aille voir Mme BERNASCONI ! Elle en a ! Nous, nous avons déjà largement contribué, de force, car on ne nous a pas laissé le choix. Donc, maintenant, qu'il aille regarder dans les poches de Mme BERNASCONI, si elle veut. Nous, c'est bon, on a juste ce qu'il faut pour faire ce que nous avons l'envie de faire. Et vous en serez bientôt tenus informés.

RAPPORT N° 16-28816-DVSEJ - 16-34 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - SERVICE PETITE ENFANCE - Approbation de la convention de partenariat tripartite avec l'association "Les restaurants du cœur" et la société SODEXO pour la collecte de denrées alimentaires auprès des familles utilisatrices des crèches municipales. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Madame SICARD, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la convention de partenariat tripartite avec l'association Les Restaurants du Cœur et la société Sodexo, pour la collecte de denrées alimentaires auprès des familles utilisatrices des crèches municipales.

En effet, une première collecte de denrées alimentaires pour de jeunes enfants (laits infantiles, petits pots, etc.) a été réalisée en 2015 auprès des familles volontaires utilisatrices des crèches municipales. Cette collecte a été organisée dans le cadre

d'un partenariat avec l'association Les Restaurants du Cœur et la société Sodexo, titulaire du marché de prestations alimentaires dans les établissements municipaux de la petite enfance. Il nous est donc proposé d'approuver la convention ci-jointe, qui fixe les modalités pratiques de ce partenariat. Elle sera conclue pour l'année 2016, renouvelable une fois. Monsieur le Maire, je vous prie de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, Mme SICARD. S'il n'y a pas d'intervention, je mets aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28816-DVSEJ - 16-34 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur JOHSUA.- Je m'excuse, Monsieur le Maire, mais je suis obligé de partir.

Monsieur RAVIER.- Passez une bonne soirée, M. JOHSUA ! Au plaisir de vous lire demain dans la presse.

(Départ des élus Front de Gauche)

RAPPORT N° 16-28870-DGUP - 16-35 7S - DELEGATION GENERALE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA GESTION URBAINE DE PROXIMITE - SERVICE DE LA MOBILITE ET DE LA LOGISTIQUE URBAINE - DIVISION DE LA MOBILITE URBAINE - Approbation de dénomination de voies. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport fait suite à la dernière Commission de dénomination de voies, commission dans laquelle j'ai l'honneur de représenter la Mairie du 13-14.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur la régularisation du nom de l'impasse Signoret, impasse qui n'est aujourd'hui plus une impasse puisque cette voie qui part de l'avenue Corot est aujourd'hui prolongée par la voie nouvelle Jean Marsac qui a été créée lors du renouvellement urbain de Saint-Paul et qui débouche au niveau du Musée de la Moto. Nous devons donc nous prononcer sur le changement de nom de l'impasse Signoret en traverse Signoret. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. DUDIEUZERE. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28870-DGUP - 16-35 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28920-DSFP - 16-36 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - Saint-Mitre - 13° arrondissement - 17, chemin Notre-Dame de la Consolation - Cession d'un terrain à Monsieur Yves BRUC et Madame Mireille BRUC, épouse FABIANO - Modification des conditions de cession. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, par délibération du 25 juin 2015, notre Conseil d'Arrondissements approuvait la cession d'un terrain de 87 m2 par la Ville de Marseille à M. et Mme BRUC. Or il s'avère qu'une erreur technique s'est glissée dans le document d'arpentage. En vérité, ce terrain ne fait pas 87 m2 mais 56 m2. La valeur d'achat de celui-ci estimée par France Domaine a donc été revue à la baisse et passe de 5 720 euros à 3 850 euros. Il nous est donc proposé d'acter cette modification. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28920-DSFP - 16-36 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28945-DAH - 16-37 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET

HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DU LOGEMENT ET DE L'URBANISME - EML - Aide à la production de 10 logements sociaux diffus dans les 3e et 13e arrondissements par UES Habitat Pact Méditerranée - 1 logement diffus 9e et opération Chape 4e par Foncière Habitat et Humanisme - Pomona 2 11e par SFHE - Libérateurs par Logis Méditerranée 11e. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'aide à l'acquisition-amélioration de 10 logements sociaux PLAI, dont 7 se situent dans le 13e arrondissement.

Les résidences concernées sont : Le Grand Verger, Les Floralties, Le Val des Pins et Le Vieux Cyprès.

La participation de la Ville de Marseille est sollicitée, comme à l'accoutumée, à hauteur de 5 000 euros par logement, pour un coût de revient prévisionnel s'élevant à plus de 130 000 euros par logement.

Donc, sur les 10 logements, 7 se situent dans le 13e arrondissement, et j'ai demandé en Commission à l'UAGP au pavillon Daviel avant-hier qui seraient les réservataires de ces logements sociaux, parce qu'effectivement ce serait bien que le Maire de Secteur légitimement élu ait son droit de regard sur cette politique de logements. On m'a répondu que ce serait comme à l'accoutumée 30 % des logements réservés à la Préfecture. Donc ma crainte serait qu'effectivement des dossiers DALO se glissent au Grand Verger, une résidence qui, comme vous pourrez le constater, est restée relativement calme. Nous étions même tombés d'accord d'ailleurs en Commission avec Mme CORDIER pour dire que les (dossiers DALO) de la Préfecture ne sont quelquefois pas adaptés à la sociologie du secteur. Et c'est ce qui s'est passé pour la résidence Saint-Eloi. Donc voilà, je vous prie d'acter tout cela et de mettre ce rapport aux voix. Merci.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. MAGGIO. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI. - On a compris ce que voulait dire votre Adjoint. Il l'a dit d'une manière politiquement correcte.

Monsieur MAGGIO. - Ce n'est pas la question du politiquement correct. On aimerait bien que ces résidences restent tranquilles. Or avec les dossiers DALO, je pense qu'à la résidence Saint-Eloi les personnes qui ont acheté autour et qui se sont endettées pour longtemps s'en seraient bien passé, M. MARI !

Monsieur RAVIER. - Ou alors on les met aux Olives la prochaine fois ou à Château-Gombert ! Ou à côté de chez vous !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER. - Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28945-DAH - 16-37 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", Vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28843-DAH - 16-38 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - Programme de Renouvellement Urbain du Vallon de Malpassé - Cèdres - Cyprès - Lauriers - 13e arrondissement - Approbation de l'avenant n°6 à la convention financière passée avec le GIP MRU. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation d'un 6e avenant à la convention financière passée avec le GIP MRU dans le cadre du PRU du Vallon de Malpassé.

Il s'agit du changement de maîtrise d'ouvrage d'une crèche, initialement prévue par l'association Crescendo, qui sera finalement remplacée par la coopérative Alterna, elle aussi membre du groupe SOS. Le gestionnaire restera cependant cette fameuse association Crescendo.

Il est à noter que ces évolutions avaient été intégrées depuis l'année dernière avec l'ANRU. Il convient donc aujourd'hui de faire de même avec le GIP MRU.

Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. MAGGIO. Donc, s'il n'y a pas d'intervention, je mets aux

voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-28843-DAH - 16-38 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28941-DAH - 16-39 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE AMENAGEMENT ET HABITAT NORD - Projet de renouvellement urbain de Malpassé - 13^e arrondissement - Concession d'aménagement passée avec la SOLEAM - Bilan d'étape de la concertation. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là d'un rapport qui concerne la Politique de la Ville. On nous propose d'approuver le bilan d'étape de la concertation engagée par la Ville de Marseille pour le PRU de Malpassé. Ce principe de concertation a été initié en 2010 et doit permettre d'inscrire les habitants du périmètre concerné à une participation active dans la rénovation de leur quartier.

Pour cela, des ateliers de travail publics et d'information ont été créés et des rencontres avec le tissu associatif local et les instances publiques ont été mises en place. Par ailleurs, ce sera dorénavant la Métropole qui aura pour mission de conduire ces travaux de concertation.

Alors, le bilan d'étape de cette concertation, Monsieur le Maire, vous le trouverez en annexe, il y a justement un petit document qui est joint au rapport. Il y a quand même de quoi rester stupéfait. Pour reprendre une expression bien à vous, on ne se refuse rien : une réunion publique de présentation, la mise en œuvre d'un diagnostic local partagé, des assemblées plénières, une plénière tous les trois mois avec les associations et les habitants, des conseils de quartier... Alors, les conseils de quartier, à Marseille ils n'ont pas vu le jour, peut-être pour un problème de...

Monsieur MARI. - Non, ils ont vu le jour...

Monsieur MAGGIO. - ...Non ! Les conseils citoyens, oui, mais les conseils de quartier n'ont pas vu le jour parce qu'il faut un budget de fonctionnement et des investissements, et il ne vous a pas échappé que la Ville n'a plus d'argent ! C'est pour cela effectivement.

Monsieur MARI. - C'est simplement politique, parce que le Maire de Marseille préfère conserver les CIQ.

Monsieur RAVIER. - Laissez M. MAGGIO conclure.

Monsieur MAGGIO. - Les conseils citoyens sont tenus loin des CIQ. A noter que pour les conseils citoyens, puisque M. MARI nous en parle, cela a été un fiasco généralisé. Sur le collège associatif, effectivement il y a eu pas mal de candidatures, mais ceux qui ont été désignés ne se sont quasiment jamais présentés. Seul aujourd'hui il y a un conseil dans le (10^e) arrondissement qui est opérationnel. A tel point que pour le collège habitants, les candidatures spontanées des citoyens, cela a vraiment été un fiasco, personne n'a voulu participer.

Donc, qu'est-ce qu'a fait Mme FRUCTUS ? Sous la pression du collectif "pas sans nous", elle a ouvert les conseils citoyens aux étrangers, c'est-à-dire qu'elle a essayé de passer par le fichier électoral, mais comme elle a voulu les ouvrir aux étrangers, effectivement elle n'a pas pu. Donc elle a essayé par la suite de faire appel aux Services des Impôts, M. MARI, et vous savez qu'il y a un problème juridique qui se pose : elle ne peut pas avoir accès au fichier des étrangers par l'intermédiaire des Impôts. C'est la raison pour laquelle aujourd'hui elle se heurte à cet obstacle : il n'y a pas de candidature chez nos compatriotes et auprès des étrangers il n'y a pas de candidat non plus.

C'est étonnant puisque M. JOSHUA nous dit qu'il n'y a que 8 % d'étrangers dans le 13-14, je me demande pourquoi Mme FRUCTUS a voulu ouvrir les conseils citoyens aux étrangers, qui plus est, rappelons-le, Monsieur le Maire, ne paient pas d'impôts ! Donc je ne comprends pas comment quelqu'un qui ne paye pas d'impôts...

Monsieur MARI. - ...Pourquoi dites-vous qu'ils ne paient pas d'impôts ?

Monsieur MAGGIO. - Non, ils ne paient pas d'impôts. Regardez le taux d'imposition dans

les quartiers, M. MARI ! Informez-vous ! Lisez le journal !

Monsieur MARI.- Sur la taxe d'habitation, 82 % des Marseillais payent la taxe d'habitation !

Monsieur MAGGIO.- Non, ce n'est pas dans les quartiers..., où personne n'est imposable. Je reçois tous les mercredis après-midi...

Monsieur MARI.- ...L'impôt sur le revenu, c'est différent. L'impôt sur le revenu, un sur deux ne le paie pas.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Si on pouvait éviter des débats comme ça, hors propos, ce serait mieux. Et si on accélérer un peu !

Monsieur MAGGIO.- Comme il est écrit dans le rapport, toutes ces réunions, ces concertations, "c'est pour favoriser l'acceptation sociale des PRU" pendant que des millions de Français se serrent la ceinture, des jeunes étudiants qui ne peuvent plus financer leurs études et qui quelquefois même dorment dans leur voiture... Aujourd'hui, il faut que ces messieurs-dames des quartiers populaires, il faut favoriser l'acceptation sociale du coût de peinture qu'on va leur mettre et des tours qu'on leur démolit et qu'on leur reconstruit à neuf. Monsieur le Maire, je trouve cette situation aberrante !

Je vous prie néanmoins de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci pour votre intervention. Je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28941-DAH - 16-39 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, vote "pour" du groupe "Marseille en avant", Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28863-DAH - 16-40 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT - SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DE L'HABITAT NORD - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme pour le lancement d'études opérationnelles - Secteur Bessons-Giraudy - 14e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce rapport on nous demande d'approuver l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme nécessaire à la réalisation d'études opérationnelles concernant l'urbanisation du secteur Bessons-Giraudy.

Ce secteur mitoyen dans sa partie Est du territoire d'étude de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe a été ouvert à l'urbanisation en même temps que celle-ci, donc de la révision de l'ancien POS en 2004. La Ville de Marseille a donc décidé d'y réaliser une étude afin de prendre en compte les caractéristiques environnementales du site.

Deux secteurs ont été dissociés, la partie Est, que l'on connaît, donc la fameuse ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, qui a donné donc lieu à la réalisation d'une ZAC, avec toute la réussite qu'on lui connaît, Monsieur le Maire. Et la partie Ouest, qui pourtant présente les mêmes caractéristiques en termes de patrimoine, de desserte, de vue panoramique et de valeur environnementale, pourtant les études de la partie Ouest, donc dite Bessons-Giraudy, où les études initiales de la ZAC n'ont considéré aucun vœu de préservation du site : étonnant quand on sait que par exemple on y trouve aussi notamment le secteur Toursainte.

Alors la gestion des permis s'est faite jusqu'à présent, jusqu'au sursis à statuer qui a eu lieu, je crois, en 2009, au cas par cas, avec espoir que les demandeurs, ceux qui déposent les permis, les promoteurs immobiliers, présentent un permis avec certaines normes de respect architectural du site, de mise en valeur du patrimoine et surtout de construction à taille humaine.

Et la Mairie Centrale, et c'est le paradoxe, car c'est la Mairie Centrale qui délivre les permis de construire, s'est rendue compte comme par enchantement, d'un seul coup, qu'aucune logique urbaine n'était respectée, que fleurissaient des programmes juxtaposés sans lien entre eux, sans aucune connexion avec leur environnement le plus proche. Donc encore une étude en 2010, puis la création en 2012 de l'orientation

d'aménagement. C'est l'orientation d'aménagement n° 15 du PLU, dite Bessons-Giraudy. Vous connaissez la suite ou plutôt vous la devinez. Vu les préemptions à tour de bras de l'Etablissement Public Foncier PACA... et M. MARI tout à l'heure vous avez dit à propos d'un rapport qu'il sentait mauvais, je dis que celui-ci sent mauvais, parce que vous parliez du PPP, mais là, ça sent une ZAC à plein nez, de sera une ZAC sur la ZAC. Donc vu les préemptions à tour de bras de l'Etablissement Public Foncier PACA, Bessons-Giraudy sera probablement une future ZAC à part entière.

Aujourd'hui, un sursis à statuer a été défini sur le site. Et on nous demande dans ce rapport de financer un énième cabinet d'études "spécialisé en concertation-médiation" dans le but, ce sont les termes du rapport, "de mieux asseoir le projet et légitimer les décisions à prendre". Un peu comme ce qu'a fait le cabinet (...) à qui nous avons été confrontés et qui s'occupe si bien de la concertation sur la ZAC de Sainte-Marthe. Monsieur le Maire, je vous prie de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets donc ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28863-DAH - 16-40 7S EST REJETE A LA MAJORITE DES VOTANTS
(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", abstention du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts,
Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N°16-28907-DPMS - 16-41 7S - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE ET DE LA SECURITE - CENTRE DE SUPERVISION URBAIN - Développement vidéo protection urbaine - Extension du dispositif de vidéo protection urbaine - Phase 3. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé 15 jours)

Monsieur LAMY, rapporteur.- Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'extension du dispositif de vidéoprotection urbaine ainsi que le lancement d'un nouveau programme de 500 caméras environ, sur l'ensemble des arrondissements de la Ville de Marseille.

Il est utile de préciser, Monsieur le Maire, que le déploiement de cette troisième phase est prévue sur la période de 2018 à 2020. Je vous avoue que nous espérons que cela s'effectue dans de meilleurs délais. Mais nous connaissons les priorités de M. GAUDIN et de son Adjointe, Mme POZMENTIER, en matière de sécurité : elles sont plutôt dirigées au Sud.

En tout cas, nous, nous avons anticipé cette nouvelle phase, nous avons demandé aux CIQ de nous donner leurs souhaits en matière de nouvelles implantations. Et les CIQ du 14^e arrondissement ont demandé à peu près une trentaine de caméras. Et nous avons reçu également à peu près la même chose des CIQ du 13^e, bien que nous en attendions encore quelques-uns du 13^e arrondissement.

Par contre, il nous faudra certainement un quatrième programme de déploiement pour pouvoir quadriller enfin toute la ville. Donc faute de mieux, Monsieur le Maire, je vous demande de bien vouloir soumettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. LAMY. Eh bien, oui, faute de grives nous allons manger des merles, ce que veut bien nous donner Mme POZMENTIER, qui elle aussi nous ignore superbement. Je sollicite un rendez-vous, mais... Vous souhaitez intervenir ?

Monsieur AIRAUDO.- La comparaison est peu flatteuse, mais ça me rappelle quand vous étiez tout seul assis à cette table et que...

Monsieur RAVIER.- ...Sauf que, moi, on ne me donnait qu'une ou deux fois la parole, et encore, pas à tous les Conseils ! Et juste avant de demander d'intervenir, le Maire regardait ailleurs et ne me répondait pas !

Monsieur MARI.- Moi, je vous l'avais donnée deux fois !

Monsieur RAVIER.- Et je l'avais souligné, rappelez-vous ! Monsieur le Maire accueillait l'ambassadeur d'Arménie ce soir-là et j'étais très satisfait que ayez pris sa place ce soir-là, vous étiez beaucoup plus conciliant, M. MARI.

(Echange de propos simultanés)

Monsieur AIRAUDO.- Je voulais savoir d'où vous teniez vos chiffres, qu'il y aurait plus de caméras dans les quartiers Sud que dans les quartiers Nord. Quels sont les chiffres

?

Monsieur LAMY.- Ce que j'ai dit, c'est qu'il n'y avait simplement que 500 caméras qui étaient déployées, mais ensuite la sécurité est en priorité sur les quartiers Sud.

Monsieur AIRAUDO.- Mais qu'est-ce qui vous permet de dire que les caméras de vidéosurveillance... ?

Monsieur RAVIER.- Moi pour l'instant, de façon très officielle, j'ai zéro caméra ! Je veux bien que je ne sois qu'un Maire au rabais et un Sénateur à 3 francs 6 sous, mais je suis quand même le Maire de Secteur, avec sa majorité, qui sollicite Mme POZMENTIER depuis six mois.

D'accord, jusqu'au 13 décembre 2015, c'était la campagne électorale, je veux bien le comprendre. Nous étions candidats, elle et moi ; elle a pu bénéficier de voix de Gauche pour être élue, c'est ainsi.

Mais depuis le 14 décembre, je renouvelle ma demande de rendez-vous pour que nous puissions plancher sur ce que nous souhaitons à travers les remontées des CIQ, sur ce que, nous, nous estimons être pertinents de par notre propre observation sur le terrain... Alors, justement il n'y en a pas, il n'y en a toujours pas ! Donc ce soir, les caméras 13-14 pour 2016, c'est zéro !

Monsieur AIRAUDO.- C'est votre point de vue que dans les quartiers Sud il y en a plus !

Monsieur RAVIER.- Si vous pouvez nous livrer les chiffres, moi je suis preneur !

Monsieur AIRAUDO.- Mais jusqu'à preuve du contraire, c'était d'avoir 1 000 caméras d'ici la fin de cette année sur le territoire de Marseille. La quasi-totalité des 1 000 caméras sont installées, il en reste de l'ordre de 100 à 200 à installer et de manière équivalente sur les quartiers Sud et sur les quartiers Nord. Et je peux vous citer nombre de quartiers Sud où il n'y a pas de caméra, comme nombre de quartiers dans les quartiers Nord où il n'y a pas de caméra.

Mais encore une fois, si vous voulez (...) le Nord contre le Sud, alors que la répartition a été faite de manière plutôt équitable, et justement avec un travail qui a été fait avec les Services de Police, avec le Préfet de Police, qui ce matin me confirmait qu'il était satisfait du déploiement actuel, et qu'il attendait les futures propositions pour la 3^e phase.

Et d'ailleurs le Préfet de Police était étonné d'apprendre que vous ne l'aviez jamais vu pour parler de la question des Roms, comme vous l'avez affirmé au CIQ de Malpassé il y a dix jours. Cela l'a étonné. C'est ce que vous avez affirmé il y a dix jours au CIQ de Malpassé, que vous n'aviez jamais vu le Préfet de Police et il me l'a confirmé ce matin...

Monsieur RAVIER.- ...Non, je n'ai pas dit le Préfet !

Monsieur AIRAUDO.- Vous avez dit Préfet de Police... Encore une fois, les mots sont importants, vous avez peut-être fait un lapsus ce jour-là, vous n'avez pas de chance, mais toujours est-il que le Préfet de Police lui-même a reconnu que le travail était fait en bonne intelligence, qu'il y avait eu des protections qui avaient été apportées avec ces caméras qui avaient posées, mais que cela posait un souci par rapport aux remontées des CIQ et il attend donc des retours des différents CIQ et de la Police Nationale pour la 3^e phase qui commencera donc à partir de 2018. Merci.

Monsieur RAVIER.- Alors, le Préfet de Police, M. NUNEZ, je l'ai rencontré, nous l'avons rencontré pour aborder en particulier la problématique des campements dits de Roms, il y a une dizaine de jours, c'était avant ou après le CIQ de Malpassé ?

Une intervenante.- C'était avant.

Monsieur RAVIER.- Donc on a évoqué cela et d'autres choses. Et pour les caméras, si la Police est satisfaite, tant mieux ! Si l'Etat-Major de la Police est satisfait, mais ce n'est pas la réalité sur le terrain des territoires dans le 13-14. Nous en manquons encore cruellement.

Et j'aurais aimé en discuter et même travailler le sujet avec Mme POZMENTIER, qui répond aux CIQ, parce que les CIQ m'envoient le double, qu'il va y avoir des installations de caméras à la ... Tant mieux pour la Croix Rouge ! Qu'il va y avoir des

caméras je ne sais où. Ce n'est pas en direct, on passe par-dessus la Mairie de Secteur, je ne vais pas tout contrôler, mais je voudrais savoir. Je voudrais pouvoir informer ensuite les personnes que je rencontre dans les secteurs, qui ne sont pas nécessairement membres des CIQ. La moindre des choses, c'est que l'on me tienne informé. Et si l'on pouvait travailler ensemble, ce ne serait quand même pas extraordinaire, c'est dans l'intérêt de tous encore une fois, de la Police, des habitants.

Mais là encore, cela va rester, tant mieux pour M. MARI qui pourra rappeler que c'est lui qui m'a baptisé comme ça, je vais faire mon Calimero, mais c'est la réalité. Depuis le 15 décembre..., oui il y a eu les fêtes, bon, allez, mais après les fêtes, c'est quoi ? C'est le gâteau des Rois, et toujours pas ! Et pourtant Dieu sait que l'on relance son Cabinet ! C'est dommage. Je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-28907-DPMS - 16-41 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

ADDITIF N° 1 REÇU MERCREDI 23 MARS 2016

RAPPORT N° 16-29002-DAC - 16-42 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action année 2016 aux associations culturelles - 4^e répartition - Approbation des conventions de subventionnement et des avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions de fonctionnement et d'aide à l'action aux associations culturelles. Il s'agit de la 4^e répartition pour l'année 2016.

Sur un montant global de 10 046 200 euros, il est donc proposé d'attribuer aux associations du 7^e Groupe d'Arrondissements les subventions suivantes. A l'association Maison des Eléments Autrement Artistiques Réunis Indépendants, 28 000 euros. A l'association Itinérances, 19 400 euros. A l'association Théâtre du Merlan, 648 000 euros. A l'association Sou Assaman Ac Guedj Le Moulin, 84 000 euros.

A l'association Maîtrise des Bouches-du-Rhône Pôle d'Art Vocal, 132 000 euros. A l'association Artothèque Antonin Artaud, 9 000 euros. Et à l'association Roudelet Felibren de Château-Gombert, 18 000 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. BESNAÏNOU. S'il n'y pas d'intervention, je mets donc aux voix ce rapport.

LE RAPPORT N° 16-29002-DAC - 16-42 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29003-DAC - 16-43 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'un deuxième versement au titre de la subvention 2016 aux associations et organismes culturels - Approbation de quatre avenants aux conventions de financement conclues entre la Ville de Marseille et l'association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine, le Ballet National de Marseille, la SARL TNM La Criée et la SCIC SA Friche Belle-de-Mai. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)

Monsieur BESNAÏNOU, rapporteur. - Monsieur le Maire, chers collègues, il s'agit là aussi de subventions aux associations et organismes culturels.

Sur un montant global de 3 109 400 euros, il est proposé d'attribuer, dans notre secteur, à l'association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine, la PECB, sise rue Mahbouti Tir, dans le 14^e arrondissement, une aide financière de 18 000 euros. Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER. - Merci, M. BESNAÏNOU. 18 000 euros pour l'Espace Culturel Busserine ! Et M. JOHSUA est parti avant ! S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

(Réflexion de M. AIRAUDO, inaudible)

Monsieur RAVIER.- L'APECB est très contente de travailler avec nous. M. CORDONNIER est enchanté de continuer à travailler avec nous, comme nous, nous continuons à travailler avec lui ! Il n'a rien trouvé à redire sur cette organisation qui est celle de l'ECB aujourd'hui. Je mets aux voix le rapport.

LE RAPPORT N° 16-29003-DAC - 16-43 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE (Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-28821-DVSCJ - 15-44 7S - DELEGATION GENERALE EDUCATION CULTURE ET SOLIDARITE - DIRECTION DE LA VIE SCOLAIRE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - Contrat Enfance Jeunesse et Objectif Jeunes - Financement 2016 de la participation de la Ville au soutien et au développement des ALSH, Ludothèques et Accueils de Jeunes associatifs engagés en Démarche Qualité dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse Ville-CAF - 2e répartition 2016. (Rapport au Conseil municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours).

Monsieur GIORGI, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet le financement de la Démarche Qualité des Accueils de Loisirs Sans Hébergement, ainsi que des Accueils de Jeunes et des Ludothèques dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectifs Jeunes.

Sur un montant global de 2 215 000 euros, il est proposé au Conseil d'Arrondissements des 13^e et 14^e arrondissements de la Ville de Marseille de scinder les associations de notre secteur en deux et d'émettre un avis favorable à l'attribution d'aides financières dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse et Objectifs Jeunes aux associations suivantes :

Léo Lagrange Méditerranée, pour la Maison Pour Tous La Maurelle Frais Vallon, 19 500 euros, et pour la Maison Pour Tous Centre Social Echelle Treize, 31 500 euros.

Centre De Culture Ouvrière, pour le Centre Social Renaude Saint-Jérôme Balustres, 29 000 euros, et pour le Centre Social La Paternelle, 28 000 euros.

Fédération des Amis de l'instruction Laïque, pour le Centre Social La Marie, 29 500 euros, et pour le Centre Social Saint-Joseph, 32 500 euros.

L'œuvre de Don Bosco, 2 000 euros.

Le Conseil des 13^e et 14^e Arrondissements de la Ville de Marseille souligne que tant que des associations continueront à nous attaquer au lieu de respecter le pacte légal de neutralité et de ne pas faire de politique qui sorte de leur attribution, nous continuerons à donner un avis défavorable pour des subventions à ces associations.

Je demande donc d'émettre un avis défavorable à l'attribution de subventions aux associations suivantes :

Association de Gestion et d'Animation du Centre Social Frais Vallon, 29 000 euros ; Centre Social Malpassé Les Cèdres, 31 000 euros ; Episec Centre Social Val Plan Begude, 56 500 euros ; Centre Social Saint-Just La Solitude, 25 000 euros ; Centre Social La Garde, 27 500 euros ; Centre Social Familial Saint-Gabriel Canet Bon Secours, 40 000 euros ; Centre Social L'Agora, 37 000 euros ; l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles 13/14, pour le Centre Social des Flamants, 29 000 euros, et pour la Maison Pour Tous Maison des Familles Font vert et Club Juniors, 25 500 euros.

Monsieur le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. GIORGI. Y a-t-il des interventions ?

Monsieur MARI.- Non-participation au vote, comme d'habitude.

Monsieur RAVIER.- Encore une fois, tant que ces associations, ces Centres sociaux feront plus de politique que leur action sociale, eh bien, de façon symbolique, mais murement réfléchie et assumée, nous ne soutiendrons pas les subventions qui leur sont accordées par la Ville de Marseille. Et pour les autres Centres sociaux, qui ne sont peut-être pas des soutiens de la Mairie de Secteur, mais qui observent une neutralité, c'est tout ce que nous demandons.

La preuve que nous ne souhaitons pas confondre les militants associatifs avec les populations, c'est que j'ai accédé bien volontiers à la demande d'aide, de participation financière nécessaire pour que les enfants de l'école des Flamants puissent se rendre, comme il était prévu, aux Francofolies à La Rochelle. Un mécène s'étant désengagé, pourtant un groupe qui reçoit des plus gros contrats de la Ville de Marseille, eh bien, lui s'étant désengagé, il manquait une certaine somme pour que les enfants de l'école des Flamants puissent aller aux Francofolies comme prévu. Eh bien,

la Mairie de Secteur mettra la main à la poche pour que ces enfants ne soient pas victimes de ce désengagement. Ces enfants issus de la cité des Flamants et qui ne font pas de politique, contrairement à des militants associatifs.

Et on fera aussi, pas dans le même registre, mais une classe de l'école Sinoncelli, qui a des difficultés pour financer une classe verte. Eh bien, la Mairie de Secteur assumera bien volontiers sa mission de proximité et financera l'argent manquant pour cette classe verte.

Donc, encore une fois, en résumé, pour les militants politiques et qui n'ont pas lieu d'être lorsqu'ils devraient être des acteurs associatifs, eh bien, nous rappelons les règles du jeu. Les autres, nous les soutenons sans réserve. Je mets aux voix ce rapport ainsi présenté.

LE RAPPORT N° 16-28821-DVSCJ - 16-44 7S TEL QUE PROPOSE PAR LA MAIRIE DE SECTEUR EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Vote "pour" du groupe "Marseille Bleu Marine", non-participation au vote du groupe "Marseille en avant" et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, (Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

RAPPORT N° 16-29020-DF - 16-45 7S - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - LOGETRA - Guichoux - Acquisition amélioration de 5 logements dans le 14e arrondissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)

Monsieur MAGGIO, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de la garantie d'emprunt à hauteur de 55 % que la Ville accorde pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 130 000 euros que la société LOGETRA se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt PLAI est destiné à l'acquisition et l'amélioration de 5 logements, au 15, boulevard Guichoux, dans le 14^e arrondissement.

Monsieur le Maire, voulez-vous bien mettre ce rapport aux voix.

Monsieur RAVIER.- Merci, M. MAGGIO. S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce rapport aux voix.

LE RAPPORT N° 16-29020-DF - 16-45 7S EST REJETE A LA MAJORITE

(Vote "contre" du groupe "Marseille Bleu Marine", vote "pour" du groupe "Marseille en avant", et du groupe Parti Socialiste / Europe Ecologie - Les Verts, Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Avant le dernier rapport, je veux remercier celles et ceux, au fond là-bas, qui ont tenu le coup. Bravo ! (Applaudissements des élus) Je remercie bien entendu les Services, le Secrétariat des élus, Mme HABLLOT, et l'ensemble de l'équipe, la Chef de Cabinet, Mme GUFONI, la Directrice de Cabinet, Mme HARMS, et le Directeur Général des Services...

Monsieur MARI.- ...Par intérim ou le titulaire ?

Monsieur RAVIER.- Toujours par intérim. Encore une fois, nous sommes tributaires du bon vouloir de la Mairie de Marseille !

(Echange de propos simultanés)

Monsieur RAVIER.- Donc, merci aux Services et au Cabinet du Maire, pour avoir préparé ce Conseil d'Arrondissements, pour lequel nous avons battu un record. Madame la sténotypiste, merci. Et merci à la "camerawoman". Nous pouvons passer au dernier rapport.

RAPPORT N° 16-29015-DSFP - 16-46 7S - DELEGATION GENERALE URBANISME AMENAGEMENT ET HABITAT - DIRECTION DE LA STRATEGIE FONCIERE ET DU PATRIMOINE - SERVICE DE L'ACTION FONCIERE - 14e arrondissement - Sainte-Marthe - 2, rue Berthelot - Principe de cession d'un terrain bâti sis 2, rue Berthelot, et autorisation de réaliser des études au profit de la société Pernod Ricard SA. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours)

Monsieur DUDIEUZERE, rapporteur.- Monsieur le Maire, chers collègues, ce dernier

rapport tombe tout à fait à propos puisqu'il est largement l'heure de l'apéro et qu'il commence à faire très soif, Monsieur le Maire !

Ce rapport a pour objet l'approbation du principe de cession de l'ancienne école du 2, rue Berthelot, à Sainte-Marthe, à la société Pernod Ricard. Ces locaux sont actuellement affectés à la Mairie de Secteur et occupés par diverses associations, comme La Tarasque, l'Entraide ou le CIQ de Sainte-Marthe. Je n'ai pas cité tout le monde, Mme MASSE.

La société Pernod Ricard, société emblématique de Marseille et de Sainte-Marthe, dont le siège est limitrophe à cette école, souhaite acquérir ce foncier afin de pouvoir y opérer une extension de ses locaux. En effet, la société Pernod Ricard a fait le choix symbolique de relocaliser son unité de Créteil sur Marseille, à Sainte-Marthe, là même où est né Paul Ricard en 1909 et où la première bouteille du "vrai pastis de Marseille" a vu le jour en 1932.

Cette opération permettra de pérenniser le siège de cette entreprise sur Marseille avec plusieurs dizaines d'emplois à la clé, et de donner une redynamisation du noyau villageois.

La Mairie de Secteur est bien entendu favorable à ce projet et a d'ailleurs œuvré depuis semaines afin qu'il aboutisse dans les meilleurs délais possibles.

Nous attirons toutefois l'attention de la Ville de Marseille sur le fait que nous serons très attentifs quant au devenir des associations présentes dans notre Centre de la rue Berthelot, M. AIRAUDO, et que la solution de relocalisation qui leur sera proposée devra être d'une qualité satisfaisante quant à son emplacement, sa surface et ses équipements. Je vous demande, Monsieur le Maire, de bien vouloir mettre ce rapport aux voix.

(Remarque peu audible de M. AIRAUDO concernant le Maire de Secteur et la Maison des Associations)

Monsieur RAVIER. - Merci, M. DUDIEUZERE.

Alors, qu'est-ce qu'il y a d'extraordinaire ? Moi, je fais partie d'une association. Je suis convaincu de la pertinence, de la nécessité, du bienfondé de l'action associative quand elle est réelle. Quand il y a vraiment une action, de sport, de culture, en quoi cela vous étonne-t-il ? Vous êtes victime, M. AIRAUDO, vous voyez, ce n'est pas tout à fait votre faute, des discours, des caricatures qui nous sont accolées par nos adversaires, avec l'actualité de l'Espace Culturel Busserine qui en est assez emblématique. Même quand nous finançons pour développer, on nous accuse de vouloir fermer !

Eh bien, là, à la rue Berthelot, cette ancienne école qui jouxte les locaux de Pernod Ricard, la société souhaite racheter ce bien pour s'agrandir, car effectivement la partie parisienne de sa Direction est transférée à Marseille. C'est une grande chance pour nous, pour le quartier et pour le village de Sainte-Marthe. Je ne vois pas ce qui vous fait rire, M. AIRAUDO. Et il faut donc bien sûr faciliter cette démarche.

Par contre, cela ne doit pas être à n'importe quel prix, car il y a de l'activité associative à la rue Berthelot qui est pertinente, comme le CIQ de Sainte-Marthe, comme La Tarasque, comme les cours de danse, comme l'accueil des personnes âgées, l'Entraide. Alors il est certain que pour le club de foot, l'US 14^{ème}, qui y squatte les locaux depuis trop longtemps. La Mairie de Marseille réalise, le service juridique...

Monsieur MARI. - Vous n'êtes pas arrivé à les faire partir, en deux ans !

Monsieur RAVIER. - Nous nous sommes adressés à la Mairie de Marseille... *(Réflexion d'un élu)* Ce n'est pas moi qui fais les lois ! La seule entité juridique, la seule réalité juridique, c'est la Mairie de Marseille ! Nous, nous n'avons pas le droit de porter l'affaire devant le Tribunal administratif, comme il le faut, de manière à ce qu'il soit constaté que l'US 14^{ème} occupe ce local sans droit ni titre, ce qui nous permettrait, une fois acté par le Tribunal, de pouvoir enfin l'expulser.

C'est comme pour un logement que vous possédez et que vous louez, et si à un moment donné votre locataire ne vous paie plus le loyer, vous allez devoir prendre un avocat, cela va vous coûter cher, cela prend des mois voire des années. Pourtant vous êtes dans votre bon droit.

Là nous sommes dans notre bon droit. Il y a une procédure juridique à engager, c'est à la Mairie de Marseille de la mener. Mais pour l'instant, c'est le cadet de ses soucis, ce qui nous conduit à subir la présence ou la non-présence de l'US 14^{ème}, c'est dommage que ce club qui n'existe plus nous bloque la situation.

Tout cela pour vous dire qu'il y a là des associations, qu'il faut qu'elles soient relogées dans les meilleures conditions, que la Mairie de Secteur sera vigilante et acteur sur ce dossier, pour que chacun y trouve son compte, Pernod Ricard, la Mairie de Secteur, les associations et les habitants.
On peut mettre ce rapport aux voix ?

LE RAPPORT N° 16-29015-DSFP - 16-46 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE

(Les élus Front de Gauche et les élus non inscrits - non apparentés étant absents)

Monsieur RAVIER.- Et nous finissons sur une belle unanimité.

ADDITIF N° 2 REÇU VENDREDI 25 MARS 2016

LES RAPPORTS SUIVANTS N'ONT PAS ETE ENROLES

RAPPORT N° 29025-DGAVE - DELEGATION GENERALE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DELEGATION GENERALE EDUCATION, CULTURE ET SOLIDARITE - Rentrée scolaire 2016 - Programme d'ouverture de classes - Approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux - Financement.

RAPPORT N° 16-29036-DF - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Association l'Arche à Marseille - CDC - Création d'un établissement médico-social de 17 logements - 13^e arrondissement.

RAPPORT N° 16-29037-DF - DELEGATION GENERALE MODERNISATION ET GESTION DES RESSOURCES - DIRECTION DES FINANCES - Garantie d'emprunt - Association l'Arche à Marseille - Crédit Coopératif - Création d'un établissement médico-social dans le 13^e arrondissement.

Monsieur RAVIER.- La séance est terminée. Record battu : 4 heures 20 ! Je vous souhaite une belle nuit ! Merci, Mesdames et Messieurs les élus, même s'il était de votre devoir d'être là, merci d'être restés jusqu'au bout.

La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 30, par M. Stéphane RAVIER, Maire du 7^e Secteur.

* * *